

ALTRAN

Document de référence 2007

AMF

Le présent document de référence 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers

« En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Altran Technologies S.A. pour l'exercice 2005 tels que présentés aux pages 60 à 150 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 sous le numéro D.06-0488.
- Le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Altran Technologies S.A. pour l'exercice 2004 tels que présentés aux pages 36 à 150 (incluses) du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2005 sous le numéro R.05-091.

Les documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.altran.com).

Sommaire

1	Personnes responsables	5
2	Contrôleurs légaux des comptes	7
3	Informations financières sélectionnées	8
4	Facteurs de risques	10
5	Informations concernant Altran	10
5.1	Historique et évolution de la Société	10
5.2	Investissements	10
6	Informations concernant l'activité du Groupe	12
6.1	Principales activités	12
6.2	Principaux marchés	12
6.3	Concurrence	14
7	Organigramme	16
8	Propriétés immobilières, Usines et Équipements	18
8.1	Immobilisation corporelles importantes	18
8.2	Environnement	18
8.3	Marques/Brevets	18
9	Examen de la situation financière et du résultat (Rapport d'activité)	19
9.1	Faits marquants	19
9.2	Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	22
9.3	Performances sectorielles	26
9.4	Activité de la société Altran Technologies S.A. et de ses principales filiales	30
9.5	Exposition de la société aux risques	31
9.6	Activité en matière de Recherche et Développement	37
9.7	Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	37
9.8	Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport	38
9.9	Présentation des comptes sociaux d'Altran Technologies S.A. et proposition d'affectation des résultats	38
9.10	Filiales et participations	39
9.11	Information concernant le capital social, les participations croisées, l'autocontrôle	39
9.12	Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (Autocontrôle).	39
9.13	Informations relatives aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-15-3 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier qui ont été portées à notre connaissance :	40
9.14	Acquisition et cession par la société de ses propres actions	40
9.15	Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social	40
9.16	Participation des salariés au capital social	40
9.17	Stocks options	41
9.18	Direction Générale – Mandataires sociaux	44
9.19	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux	59
9.20	Informations diverses	60

10	Trésorerie et Capitaux	60
10.1 / 10.2	Informations sur les capitaux de l'emprunteur	60
10.3	Conditions d'emprunts	60
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	60
10.5	Financement de l'activité	60
11	Recherche et développement	61
12	Informations sur les tendances	62
12.1	Principales tendances	62
12.2	Événements post clôture	62
13	Prévisions	62
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	63
14.1	Composition des organes sociaux	63
14.2	Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration	64
14.3	Conflits d'intérêt éventuels concernant les membres du Conseil de surveillance et du Directoire	64
15	Rémunération et avantages	64
15.1	Rémunération des mandataires sociaux	64
15.2	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux	64
15.3	Tableau synthétique des stock-options consenties aux mandataires sociaux	64
16	Fonctionnement des organes de surveillance et de direction	65
17	Salariés	66
17.1	Données sur les salariés	66
17.2	Participations et stocks options	67
18	Principaux actionnaires	68
18.1	Actionnaires et droits de vote	68
18.2	État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé	69
18.3	Rachat par la Société de ses propres actions	70
18.4	Marché des instruments financiers d'Altran Technologies	70
18.5	Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social	75
19	Opérations avec des apparentés	75
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur..	75
20.1	Informations financières historiques	75
20.2	Informations pro forma	75
20.3	États financiers	76
20.4	Vérifications de l'information financière	162
20.5	Dernières informations financières	162
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	162
20.7	Politique de distribution des dividendes	168
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	168
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	168
21	Informations complémentaires	169
21.1	Capital Social	169
21.2	Acte constitutif et statuts	173

22	Contrats importants	176
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	177
24	Documents accessibles au public	177
25	Informations sur les participations	178
Annexe 1.....		179
Annexe 2.....		192
Annexe 3.....		196

1 Personnes responsables

Attestation du responsable du document de référence 2007

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2007 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au chapitre 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence 2007 ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, figurant en annexe 3 du présent document de référence 2007 ne contient ni réserve, ni observation. Le rapport général sur les comptes sociaux pour le même exercice figurant en annexe 3 du présent document de référence 2007 ne contient ni réserve, ni observation.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, inséré dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juin 2007 sous le n° D.07-0561 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 6 aux états financiers «Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels»,
- les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 inséré dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juin 2007 sous le n° D.07-0561 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 5 de l'annexe aux comptes annuels «Informations sur les litiges en-cours significatifs»,
- la note 4.8 de l'annexe aux comptes annuels relative aux incidences comptables des opérations de fusions intervenues au cours de l'exercice,
- les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe, présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 inséré dans le document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 sous le n° D.06-0488 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 6 aux états financiers « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels »,
- les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- la note 4.11 aux états financiers « Endettement financier net » précise les conséquences sur la présentation du bilan et sur le résultat financier de l'application à compter du 1er janvier 2005 de la norme IAS 32.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 inséré dans le document de référence de l'exercice 2005

déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 sous le n° D.06-0488 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 2.12 de l'annexe aux comptes annuels « Provisions pour risques et charges »,
- la note 2.16 de l'annexe aux comptes annuels « Litiges en cours significatifs »,
- la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode conduisant à la comptabilisation, à compter du 1er janvier 2005, des engagements de retraite sous forme de provision, suivant la méthode préférentielle préconisée par la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 inséré dans le document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2005 sous le n° R.05-091 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur les points suivants exposés dans les notes 3.2, 4.12, 5.4, 5.5.1. et 5.5.2. de l'annexe concernant :

- l'évolution de l'environnement de contrôle interne (3.2),
- l'information sectorielle (4.12),
- les procédures judiciaire et réglementaire en cours (5.4 et 5.5.1),
- le dispositif de gouvernement d'entreprise (5.5.2).

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 inséré dans le document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2005 sous le n° R.05-091 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.13, 2.15 et 2.16 de l'annexe concernant l'évolution :

- de l'environnement de contrôle interne (2.13),
- des procédures judiciaire et réglementaire en cours (2.15),
- du dispositif de gouvernement d'entreprise (2.16).

Monsieur Yves de Chaisemartin – Président du Directoire

Responsables de l'information financière

Monsieur Éric Albrand

Membre du Directoire

Tél : +33 (0)1 46 17 49 69

email : comfi@altran.com

Monsieur Laurent Dubois

Responsable des relations investisseurs

Tél : +33 (0)1 46 17 49 69

email : comfi@altran.com

2 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Les commissaires aux comptes titulaires sont membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Mazars et Guérard

Représenté par Messieurs Guy Isimat-Mirin et Jean-Luc Barlet

Tour Exaltis – 61 rue Henri-Regnault

92075 La Défense Cedex

Date de première nomination : 29 juin 2005

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007

Il sera proposé aux actionnaires, à la prochaine assemblée, de renouveler le mandat du cabinet Mazars & Guérard pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Henri Lejetté

185 avenue Charles-De-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 28 juin 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009

Commissaires aux comptes suppléants

Les commissaires aux comptes suppléants sont membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Monsieur Jean-Louis Lebrun

Tour Exaltis – 61 rue Henri-Regnault

92075 La Défense Cedex

Date de première nomination : 29 juin 2005

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007

Il sera proposé aux actionnaires, à la prochaine assemblée, de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Louis Lebrun, commissaires aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

BEAS

7-9 Villa Houssay

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 28 juin 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009

3 Informations financières sélectionnées

Le chiffre d'affaires 2007 est en hausse de 6,4% à 1591,4 millions d'Euros, contre 1495,4 millions d'euros en 2006.

en m€	31.12.2006	S1 2007	S2 2007	31.12.2007
Chiffre d'affaires	1495,4	789,5	801,9	1 591,4
Résultat opérationnel courant	76,0	38,7	60,7	99,4
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,1%</i>	<i>4,9%</i>	<i>7,6%</i>	<i>6,2%</i>
Résultat opérationnel non récurrent	(14,7)	(1,7)	(13,2)	(14,9)
Amortissement des écarts d'acquisition	(15,9)	(12,5)	(1,4)	(13,9)
Résultat opérationnel	45,4	24,4	46,2	70,6
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,1%</i>	<i>5,8%</i>	<i>4,4%</i>
Coût de l'endettement financier net	(23,1)	(13)	(16,0)	(29,0)
Autres produits & charges financiers	(3,0)	(1,1)	(1,1)	(2,2)
Charges d'impôts	(15,8)	(15)	(3,0)	(18,0)
Résultat net	3,7	(4,7)	26,2	21,5
Intérêts minoritaires	(0,1)	0,2	(0,1)	0,1
Résultat net groupe	3,8	(4,5)	26,1	21,6

Le résultat opérationnel courant 2007 s'établit à 99,4 millions d'euros contre 76 millions d'euros en 2006 (6,2% de marge opérationnelle courante sur 2007). La marge opérationnelle courante est en hausse d'un semestre à l'autre puisqu'elle s'établit à 7,6% au second semestre 2007 contre 4,9% au 1^{er} semestre 2007.

Le résultat opérationnel 2007 s'établit à 70,6 millions d'euros (45,4 millions en 2006) après prise en compte d'un résultat opérationnel non récurrent négatif de 14,9 millions d'euros et d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 13,9 millions d'euros.

Le résultat financier (-29,0 millions d'Euros) est en ligne avec la dette du Groupe.

Le résultat net du Groupe ressort à 21,6 millions d'euros en 2007 contre 3,8 millions d'euros en 2006.

La dette nette du groupe s'établit en norme IFRS à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 379,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. La baisse de la dette nette du groupe de 77,7 millions d'euros au cours du 2nd semestre 2007 est le résultat d'une importante génération de cash flow . Ce résultat est à imputer à la hausse de la marge d'exploitation du groupe et à la réduction des délais de paiement clients qui s'établissent au 31 décembre 2007 à 90 jours.

Plan de réduction des coûts

Les premiers effets de la mise sous contrôle des coûts indirects se sont traduits par une baisse de 1,2 point en 2007 du taux de coûts indirects, qui représente au 31 décembre 2007 26,3% du chiffre d'affaires du groupe.

Refinancement

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le chapitre 4 « facteurs de risque » du présent document de référence, de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, tel que détaillé au chapitre 20.6 « Informations financières intermédiaires et autres » du présent document de référence, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

Perspectives

Altran a pour ambition de maintenir un rythme de croissance comparable à celui du marché malgré les incertitudes macroéconomiques. Le début d'année confirme le prolongement des tendances de la fin d'année 2007.

Le groupe poursuivra en 2008 les efforts de réduction de ses coûts indirects et souhaite tendre à moyen terme vers un niveau d'environ 20% du chiffre d'affaires.

Altran s'attachera particulièrement à maintenir le niveau de ses créances clients autour du niveau actuel.

4 Facteurs de risques

L'ensemble des facteurs de risques auxquels le groupe peut être confrontés dans le cadre de ses activités est détaillé dans le rapport de gestion au paragraphe 9.5 "Exposition de la société aux risques" en pages 32 à 38 du présent document de référence.

5 Informations concernant Altran

5.1 Historique et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale

Altran Technologies S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

702 012 956 RCS Paris

Code Siret : 702 012 956 00042

Code NAF : 742C

5.1.3 Date de constitution et durée :

La société a été constituée le 14 février 1970. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la Loi et les statuts, son existence prendra fin le 14 février 2045.

5.1.4 Siège social et législation de l'émetteur

Siège social : 58, boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Siège Administratif : 2 rue Paul Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret

Forme juridique : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Législation de l'émetteur : Société anonyme de droit français régie par le Code du Commerce et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2007 sont :

- fusion de 2 sociétés en Belgique et de 6 sociétés en Suisse
- cession de USM Endecar en Espagne ayant généré un impact négatif net de 1 854 milliers d'euros sur le 1^{er} semestre 2007 (dont 2 394 de moins value de déconsolidation, 222 d'honoraires payés relatifs à cette cession et 792 de reprise de provision)
- liquidation d'une filiale anglaise CYGNITE ayant généré une charge de déconsolidation de 8 milliers d'euros
- création de 6 nouvelles filiales

Il est à noter que l'activité de la société The Johnsson Group aux Etats-Unis a été cédée en juillet 2007. La liquidation de la société est intervenue fin 2007. Celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 8,057 millions d'euros en 2006. Les conséquences de cette cession ont été prises en compte dans les résultats semestriels 2007, notamment avec la dépréciation partielle du goodwill en considération des modalités de cession de l'activité, soit un impact négatif de 7 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe disposait depuis juillet 2004 d'une option d'achat sur les 75% qu'il ne détenait pas dans la filiale coréenne Arthur D. Little Yuhan Hosea. Le groupe a exercé cette option durant le 3^{ème} trimestre 2007 et détient donc désormais 100% du capital de cette filiale. La contribution d'Arthur D. Little Yuhan Hosea au chiffre d'affaires du 2nd semestre 2007 a été de 2,8 millions d'euros.

Les informations relatives au programme d'earn-out et aux hypothèses de décaissements futurs sont intégrés dans le présent document de référence au point 7 « engagement hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

Liste des sociétés acquises au cours des cinq derniers exercices

2003		2004		2005		2006		2007	
Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays
Aktiva VIP Holding	Hollande	Little acquisition Co Hong Kong et Little acquisition Co Singapore	Hong Kong et Singapour					Hilson Moran Italie	Italie
CQ Consulting GmbH	Autriche	Little Brazil	Brésil					ADL Yuhan Hosea	Corée
C Quential SRL	Italie	Consultores CA	Vénézuéla						

Le montant des décaissements relatifs aux acquisitions (paiement initial et complément de prix) est pour chacune des quatre dernières années :

<i>(en millions d'euros)</i>				
	2004	2005	2006	2007
	17,6	22,7	41,1	9,4

5.2.2 Principaux investissements décidés par les organes de direction de l'entreprise

Le Groupe poursuit en 2008 les investissements destinés à soutenir son projet de transformation :

- remise à niveau de l'infrastructure informatique (ERP, réseaux...);
- développement des outils de communication et de coopération (Intranet Groupe, outils de *knowledge management*);
- rationalisation de la politique de marque.

6 Informations concernant l'activité du Groupe

6.1 Principales activités

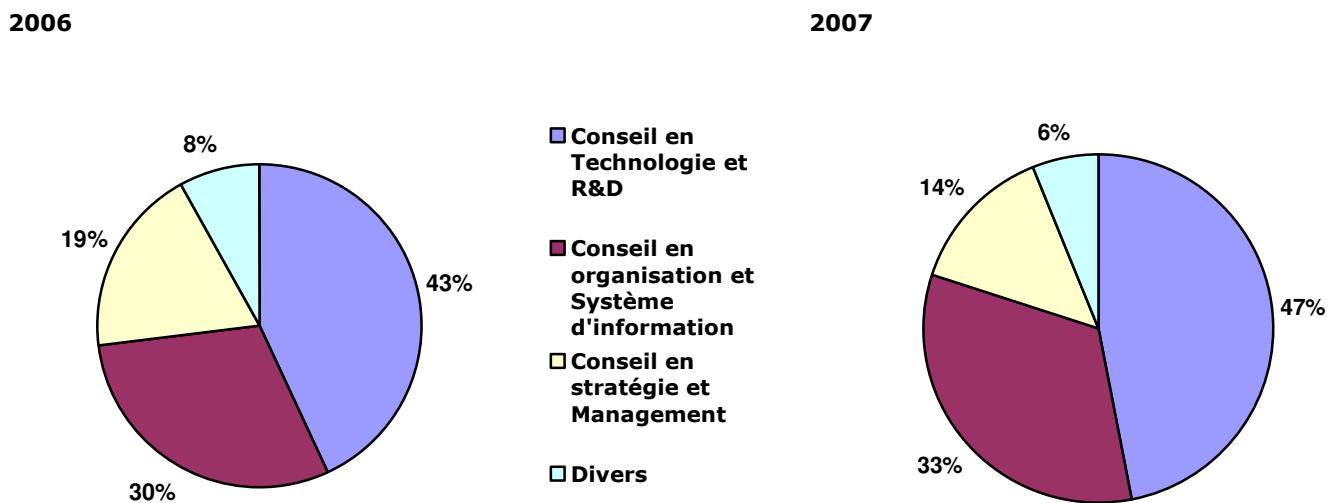
Altran a pour objectif d'accompagner ses clients tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service, de sa conception à son industrialisation, en passant par l'optimisation des processus de production. L'expertise des équipes d'Altran est donc très variée et recouvre l'ensemble des métiers de l'ingénieur.

Depuis sa création, Altran s'attache à accompagner ses clients dans la définition, la réalisation et l'accompagnement de leurs projets stratégiques, scientifiques ou technologiques. Les équipes d'Altran interviennent ainsi à tous les stades du cycle de vie d'un produit ou d'un service.

La capacité du Groupe à maîtriser une technologie et assurer son transfert d'une industrie vers l'autre, constitue un élément clé de la stratégie et de l'offre du Groupe. C'est cette approche originale de l'innovation technologique, et sa capacité à « décloisonner les démarches scientifiques » qui fait d'Altran un partenaire privilégié de ses clients. L'innovation n'est plus simplement une contrainte pour les industriels, elle est devenue, au cours des ans, un élément au cœur de la stratégie de nos clients. C'est par l'innovation qu'un produit ou un service se différencie clairement de la concurrence.

Bien plus qu'un élément de différenciation des clients d'Altran, l'innovation est aujourd'hui au cœur de la stratégie de ces derniers dont ils feront à l'avenir un élément de conquête de marché, de croissance.

Répartition du chiffre d'affaires d'Altran par activité



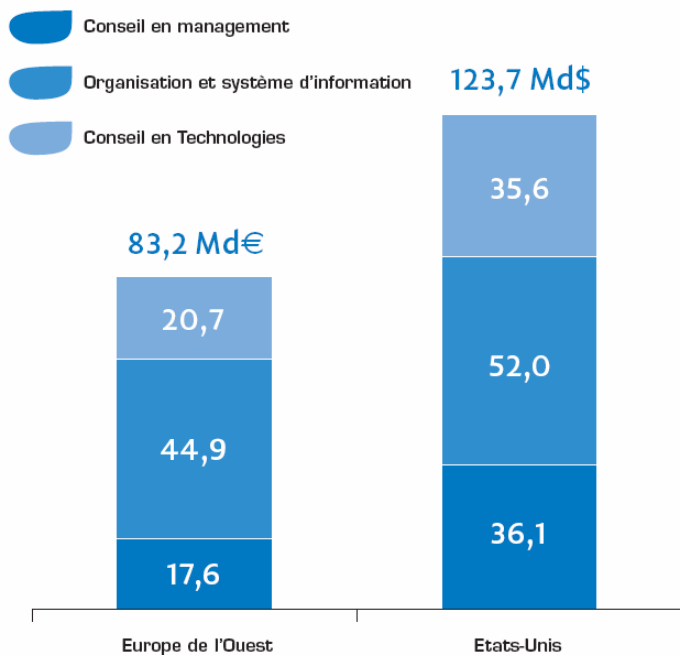
6.2 Principaux marchés

Le Groupe intervient sur trois principaux marchés :

- le conseil en technologies et R&D ;
- le conseil en organisation et système d'information ;
- le conseil en stratégie et management.

6.2.1 Le marché du conseil en technologies et R&D

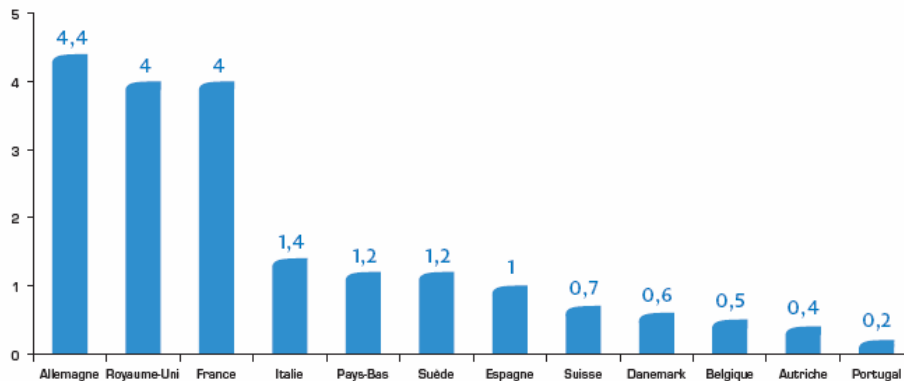
Le marché du conseil en technologies peut être évalué en 2005 à 55 milliards d'euros environ aux États-Unis et en Europe (Source : Pierre Audoin Consultants Altran positioning study 2005). Par sa taille le marché du conseil en technologies est très comparable à celui du conseil en management.



Source : PAC Altran positioning study 2005 & Altran Global Strategic Marketing

Altran est le leader Européen du Conseil en technologies en termes de chiffre d'affaires réalisé sur cette activité. Mais il est à noter que ce marché reste caractérisé par une grande fragmentation de l'offre puisque sur les trois principaux marchés européens (Allemagne, France et Royaume-Uni) les dix premiers acteurs ne représentent que 30 % à 40 % du marché. Altran, pour sa part, détenait en 2005 une part de marché de l'ordre de 9,8 % en France, et de l'ordre de 1 % à 5 % de part de marché dans les autres pays européens (Source : Altran Global Strategic Marketing)

Les marchés du conseil en technologies en Europe de l'Ouest en 2005



Source : PAC Altran positioning study 2005 & Altran Global Strategic Marketing.

En France et en Europe le marché devrait continuer de croître de manière importante dans les années à venir soutenu par les éléments suivants :

- la croissance des dépenses de R&D. L'Europe de l'Ouest est en retard en terme de part du PIB investi en R&D et il est important que les grands industriels investissent pour rattraper ce retard et surtout réduire le *time-to-market* des nouveaux développements qui devient un enjeu critique pour nos clients ;
- la part sous-traitée de cette dépense devrait de plus continuer à croître dans les années futures. Il est difficile de déterminer quel pourrait être le taux de sous-traitance à terme. Cependant il est important de noter que le marché de la R&D sous-traitée représente moins de 15 % de la dépense de R&D totale en Europe (source : Pierre Audoin Consultants), il est donc vraisemblable que cette part continue de croître sans pour autant que l'on puisse tabler sur un niveau comparable à terme, à ce qui se fait dans le secteur des services informatiques.

Ce marché reste très fragmenté et devrait continuer à se concentrer dans les années à venir car :

- sous la pression des clients qui cherchent à établir des partenariats industriels avec les acteurs du conseil en R&D on assiste à une généralisation des processus de référencement et surtout une réduction du nombre de fournisseurs sélectionnés ;
- l'évolution des demandes clients vers des solutions offrant plus de contenus tel que les offres packagées se traduit par des difficultés croissantes d'acteurs offrant un type unique de prestations ;
- la pression plus forte pour la fourniture de prestation de type forfait amorce un renforcement de la technicité des offres qui deviennent inaccessibles à de petits acteurs spécialisés en assistance technique pure ;
- l'internationalisation des clients pousse de plus en plus les prestataires à mettre en place des offres transnationales.

6.2.2 Le conseil en organisation et système d'information

Le Groupe réalise dans ce domaine environ un tiers du chiffre d'affaires annuel.

Il s'agit d'un marché beaucoup plus structuré où le poids relatif du Groupe est plus faible.

Le marché européen peut être évalué à environ 45 milliards d'euros annuel (hors outsourcing).

Le Groupe n'a pas vocation à proposer l'ensemble des offres des grandes SSII mais se concentre plutôt sur des niches technologiques (SAP, TRA...) où ses compétences sont reconnues.

En France en 2006, le marché français des Logiciels et Services a affiché une croissance solide de + 6,5 % pour l'année 2006, selon le Syntec Informatique. Il est à noter que ce marché continue de croître largement plus vite que le PIB avec des taux de croissance 3 à 4 fois supérieur et entre 1,5 fois et 2 fois le rythme de croissance de l'investissement des entreprises.

Les projets de transformation des entreprises constituent un soutien important de la croissance du marché et le secteur devrait continuer de bénéficier d'une demande accrue pour des projets liés aux nombreuses opérations de fusions & acquisitions.

Le Conseil et l'Infogérance applicative (en particulier la TMA) sont les métiers les plus dynamiques de ce segment.

Parmi les secteurs clients, le secteur financier se distingue nettement, avec une croissance de + 8 %, de même que le secteur public.

Le secteur bénéficie toujours d'excellentes perspectives de croissance à terme liées à la croissance continue des besoins des entreprises, la tendance de fond à l'externalisation de l'informatique et le dynamisme technologique qui ouvre constamment de nouveaux champs d'application et de nouveaux usages.

6.2.3 Le conseil en Stratégie & Management

Le Groupe est actif notamment avec la marque Arthur D. Little, rachetée en 2002 au travers du financement d'un LMBO. À cette époque le Groupe a acquis l'ensemble des activités en dehors des États-Unis ainsi que la marque au niveau mondial.

Ce marché est en croissance forte depuis 2005 environ et devrait connaître au cours des prochaines années une croissance de l'ordre de 5 à 7 % (Source : Kennedy Information Research Group/Pierre Audoin Consultants). Cette croissance est en particulier soutenue par la multiplication des opérations de fusions et acquisitions qui se multiplient depuis 2006.

L'offre du Groupe construite principalement autour d'Arthur D. Little a vocation à se concentrer sur un nombre limité de pratiques tout en capitalisant au niveau mondial sur ces centres de compétence. C'est pourquoi il a été identifié 5 pratiques autour desquelles Arthur D. Little souhaite devenir un acteur global (Healthcare, Energie, Automobile...).

Le marché du conseil en management et stratégie peut être évalué à 50 milliards d'euros annuels environ aux États-Unis et en Europe.

6.3 Concurrence

Comme indiqué précédemment Altran est le leader européen du conseil en Technologie et R&D.

Ainsi la typologie des concurrents auxquels les équipes du groupe Altran sont confrontées varie en fonction de la nature du projet considéré. Les concurrents d'Altran peuvent donc être :

- des cabinets de conseil en stratégie et/ou management, en particulier sur les projets adressés par Arthur D. Little ;

- des SSII ;
- des bureaux d'étude ou des sociétés d'ingénierie spécialisées dans un domaine technologique particulier (environnement, mécanique, acoustique...);
- des sociétés cotées ou non ayant une offre proche de celle définie par Altran (Alten, AssystemBrime, SII...);

Il est, en revanche, intéressant de noter qu'aucun de ces concurrents n'a la présence géographique d'Altran ni un spectre aussi large de secteurs ou de technologies adressés. La capacité du Groupe à utiliser son réseau international et à monter des offres en consortium combinant des savoir-faire pointus dans plusieurs pays est un élément crucial de différenciation pour adresser des problématiques clients qui sont de plus en plus souvent globales.

Le Groupe a également réalisé en France un regroupement de ses activités de Conseil en technologies par secteur d'activité verticaux afin d'améliorer la lisibilité de ses offres. Ci-après sont détaillées les positions du Groupe dans les principaux marchés européens du Conseil en Technologies :

	France	Royaume-Uni	Allemagne
Taille de marché 2005	4,0 Md€	4,0 Md€	4,4 Md€
Top secteurs	Aéronautique Automobile Énergie□* Telecom	Aéronautique Énergie * Telecom Secteur Public	Automobile Ingénierie industrielle Énergie * Aéronautique
Top 3 concurrents	Altran Assystem Alten	Atkins BAE Systems QinetiQ	Siemens T-Systems ESG
Tendances	Concentration, internationalisation, réduction du nombre d'acteurs référencés, renforcement des départements Achats		
* Utilities, Industrie chimique, Environnement. Source : PAC Altran positioning study 2005 & Altran Global Strategic Marketing.			

7 Organigramme

La liste des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation est disponible au point 2 « périmètre de consolidation » dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au présent document de référence.

Il est à noter que le périmètre de consolidation a été modifié selon les évolutions détaillées dans la section 5.2.1 « Principaux Investissements » du présent document de référence.

Il n'existe à ce jour aucun engagement de rachat des minoritaires.

Les flux financiers entre la société mère et ses filiales recouvrent principalement les natures suivantes :

Management fees et sous-traitance administrative

La société mère supporte le coût de divers services support (communication, ressources humaines, comptabilité, juridique et fiscal...) qu'elle refacture à ses filiales françaises et aux sociétés holdings étrangères sous forme de management fees et de prestations de sous-traitance administrative.

Cette facturation est établie selon une méthodologie de « cost + » et répartie entre les sociétés sur des critères de chiffre d'affaires et de ressources utilisées.

Au titre de l'exercice 2007, la holding corporate d'Altran Technologies a facturé un total de 34,7 millions d'euros. La part non refacturée des coûts des divers services supportés par la société mère s'est élevée en 2007 à 28,9 millions d'euros.

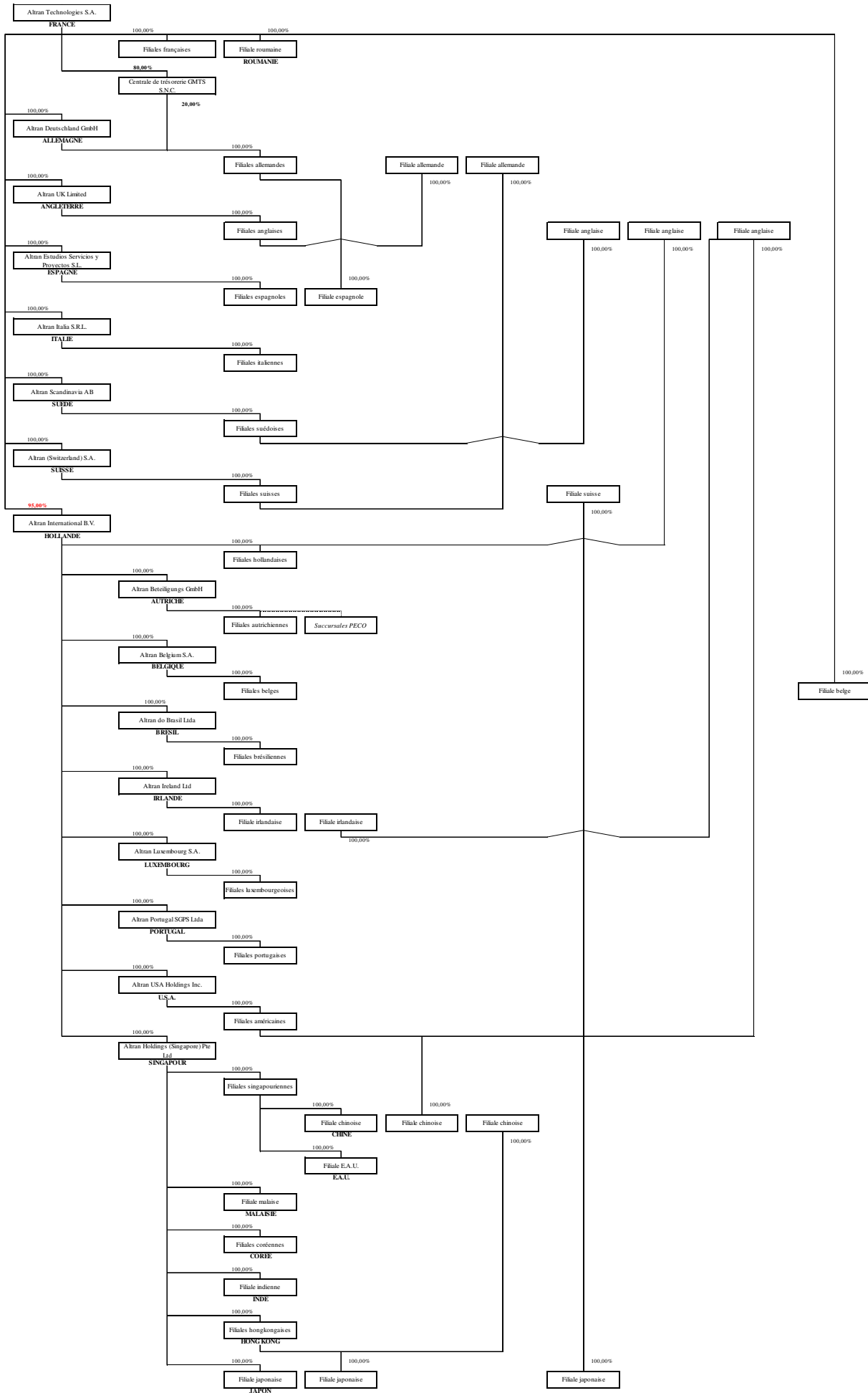
Gestion centralisée de la trésorerie

La société mère, à l'instar des autres entités du groupe, gère ses disponibilités bancaires par l'intermédiaire de la centrale de trésorerie du groupe, la société G.M.T.S.. Au jour le jour, G.M.T.S. rémunère les excédents de trésorerie ou, au contraire, comble les découverts en provenance des sociétés.

Dividendes

En sa qualité de maison mère, Altran Technologies perçoit les dividendes en provenance de ses filiales directes.

Organigramme simplifié :



8 Propriétés immobilières, Usines et Équipements

8.1 Immobilisation corporelles importantes

Le Groupe a pour politique de louer les locaux dans lesquels il opère. Cependant, le Groupe détient en propre des immeubles en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Venezuela pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Aucun bien immobilier appartenant directement ou indirectement, aux dirigeants du groupe ne sont loués à la société ou au groupe Altran.

8.2 Environnement

Non significatif.

8.3 Marques/Brevets

Hormis dans une filiale, où le groupe développe pour son propre compte des brevets, Altran propose des services de conseil en innovation à ses clients qui sont les seuls propriétaires des développements auxquels participent les équipes du groupe.

L'ensemble des marques appartient au groupe.

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Faits marquants

9.1.1 Gouvernance d'entreprise

Le Directoire est composé de deux membres :

- Monsieur Yves de Chaisemartin, Président du Directoire
- Monsieur Eric Albrand, Membre du Directoire

Ils ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 11 janvier 2007, pour une durée de deux années, conformément aux statuts d'Altran Technologies.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé des membres suivants :

- Monsieur Dominique de Calan, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Michel Sénamaud, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Roger Alibault, Membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit, coopté le 5 mars avec date d'effet du 30 mars 2007

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2008.

Madame Guylaine Saucier a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 15 février 2007.

9.1.2 Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2007 le Groupe a procédé à différentes opérations modifiant son périmètre de consolidation tel que précisé ci-après :

Acquisitions

Hilson Moran Italia a généré depuis son entrée dans le groupe le 1^{er} août 2007 un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros.

L'option d'achat détenue sur 75% des titres de la filiale coréenne Arthur D. Little Yuhan Hosea a été exercée en août 2007. La contribution de cette société au chiffre d'affaires du second semestre 2007 est de 2,8 millions d'euros.

Cessions

L'activité de la société américaine The Johnsson Group a été cédée le 2 juillet 2007 préalablement à sa liquidation. Le chiffre d'affaires 2006 s'élevait à 12,6 millions d'euros. Les conséquences de cette cession ont été prises en compte dans les résultats semestriels 2007, notamment avec la dépréciation partielle du goodwill en considération des modalités de cession de l'activité, soit un impact négatif de 7 millions d'euros.

USM Endecar en Espagne a été cédée le 5 février 2007. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2006. Cette cession a généré un impact négatif net de 1,9 million d'euros sur le 1^{er} semestre 2007 (dont -2,4 millions de moins-value de déconsolidation, -0,2 million d'honoraires liés à l'opération et +0,8 million de reprise de provisions).

Fusions & liquidations

Le Groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions et liquidations, notamment en Suisse, France, Etats-Unis, Belgique et Royaume-Uni.

Créations

Il a été créé 6 nouvelles filiales en 2007, notamment pour accompagner la diversification géographique de l'activité de la filiale américaine C.S.I.

9.1.3 Décision de la Commission des Sanctions de l'AMF

Le Groupe Altran a pris connaissance le 31 mai 2007 de la décision de la Commission des Sanctions de l'AMF relative aux comptes 2001 et du premier semestre 2002, prononçant à son encontre une sanction administrative de 1,5 million d'euros. La Commission a décidé de sanctionner la société du fait des agissements reprochés à ses anciens dirigeants, qui ont par ailleurs tous quitté le Groupe. Cette décision ne reprend pas les conclusions du Rapporteur de la Commission qui recommandait une sanction beaucoup plus modérée. Elle pénalise ainsi l'ensemble des actionnaires actuels d'Altran pour des faits anciens. La société Altran a fait appel de cette décision. Néanmoins, le paiement a été effectué de l'intégralité de la sanction administrative.

9.1.4 Plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, Altran a annoncé le lancement du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 visant à améliorer la performance du Groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects.

L'objectif est de réduire les coûts indirects de trois points au moins du chiffre d'affaires d'ici 2009 afin de les ramener à 25% du chiffre d'affaires. A moyen terme, l'objectif du Groupe est de tendre vers 20% de coûts indirects en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui correspond à la moyenne du secteur.

Les premières décisions prises en collaboration avec un cabinet extérieur ont porté sur les thèmes suivants :

- Efficacité commerciale : revue de l'organisation commerciale du Groupe tant en termes de coût que d'efficacité
- Achats : revue des actions engagées pour la mise en place d'une politique d'achats Groupe
- B.F.R. : revue de la performance en termes de gestion du besoin en fonds de roulement
- Fonctions support France : analyse de l'organisation et de la performance de toutes les fonctions support France
- Fonctions support International : analyse de l'organisation et de la performance de toutes les fonctions support à l'International

Ce plan s'appuie également sur des actions initiées dans le cadre du précédent plan de performance présenté en 2005 :

- l'impact positif des investissements déjà engagés (informatique, immobilier, achats)
- la simplification progressive de la structure du Groupe commencée en 2006 avec la réduction du nombre de sociétés d'un tiers
- la refonte du processus budgétaire permettant de n'engager des dépenses supplémentaires qu'en fonction de la croissance constatée
- un engagement fort demandé aux Responsables de pays et de sociétés dans l'exécution du plan

9.1.5 Rapprochement opérationnel à Paris des pôles Altran Consulting & Information Services (CIS) et Altran Télécoms, Electronique & Media (TEM)

Au cours des derniers mois, le Groupe a constaté que les secteurs des Systèmes d'Information et des Télécommunications étaient en croissance forte en France et que la frontière entre ces deux grands marchés devenait de plus en plus mince.

Aussi il a été décidé de rapprocher ces deux pôles d'activité du Groupe à Paris, afin d'ouvrir des perspectives pour :

- proposer une offre nouvelle et inégalée en matière de Télécommunication à nos clients CIS, principalement dans le secteur Banque/Assurance dont nous sommes un acteur majeur,
- offrir une palette d'offres élargie en Systèmes d'Information à nos clients TEM.

Le Groupe a également mis en place un nouveau management afin d'accélérer la création et le partage d'offres entre ces deux pôles d'activité.

Par la compétence et la taille des équipes d'Altran CIS Paris et Altran TEM, ce nouveau pôle prendra un rôle moteur dans la constitution de l'offre à haute valeur ajoutée du Groupe.

9.1.6 Emission d'un nouveau plan de stock options et d'actions gratuites au profit des salariés

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 740 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société.

9.1.7 Refinancement

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le 9.5.1 « Risque de liquidité », de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

9.2 Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

en millions d'euros	déc-07	déc-06
	12m	12m
Chiffre d'affaires	1 591	1 495
Autres produits de l'activité	2	3
Produits des activités ordinaires	1 593	1 498
Résultat opérationnel courant	99	76
<i>Autres produits et charges opérationnels non récurrents</i>	(15)	(15)
Dépreciation des écarts d'acquisition	(14)	(16)
Résultat opérationnel	71	45
Coût de l'endettement financier net	(29)	(23)
Autres produits financiers	6	5
Autres charges financières	(9)	(8)
Charge d'impôt	(18)	(16)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	22	4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat net	22	4
Intérêts minoritaires		
Résultat net groupe	22	4
Résultat par action (en euros)	0,18	0,03
Résultat dilué par action (en euros)	0,18	0,03

Le résultat opérationnel courant (hors éléments non récurrents) s'élève à 99,4 millions d'euros, soit un taux de marge opérationnelle courante de 6,2% en hausse de 1,1 point par rapport à 2006. Cette amélioration de la performance du groupe est liée à un second semestre particulièrement dynamique. La conjonction de quatre facteurs explique ce résultat :

- un retour à la rentabilité du pôle Technologies et Innovation (TI) en France. Le taux de marge opérationnelle courant de la France se situe à 5,9% au second semestre 2007 contre -0,1% au premier semestre ;
- une bonne tenue de la région Nord, qui maintient une croissance proche de 10% avec une maîtrise de son inflation salariale ;
- une région Sud portée par l'Espagne (+9,5% de croissance entre le 2^{ème} semestre 2007 et le 2^{ème} semestre 2006) et dont la réorganisation prévue en 2008 devrait consolider le redressement ;
- la participation de la holding Groupe à l'optimisation des résultats par une baisse de ses coûts, traduction des efforts de rationalisation durable de ses fonctions.

en millions d'euros	2007	S2 2007	S1 2007	2006	S2 2006	S1 2006
Chiffre d'affaires	1 591	802	789	1 495	749	746
Marge brute	518	263	255	487	236	251
%	32,5%	32,8%	32,3%	32,6%	31,5%	33,6%
Frais généraux	-418	-202	-216	-411	-209	-202
%	-26,3%	-25,2%	-27,4%	-27,5%	-27,9%	-27,1%
Résultat opérationnel courant	99	61	39	76	27	49
%	6,2%	7,6%	4,9%	5,1%	3,6%	6,5%

Le taux de marge brute est stable entre 2006 et 2007 (32,5% contre 32,6%), tandis que le taux de frais généraux baisse de 1,2 point. Le taux de frais généraux après retraitements de consolidation passe de 27,5% en 2006 à 26,3% en 2007 (à noter que les données de gestion publiées montrent un taux qui passe de 28,1% en 2006 à 26,4% en 2007).

Le taux de marge opérationnelle courante s'établit à 7,6% sur le second semestre 2007 contre 4,9% au premier semestre.

Le Groupe a procédé en 2007 à une dépréciation des écarts d'acquisition de 13,9 millions d'euros dont 12,2 millions d'euros au titre du premier semestre et 1,7 million d'euros au titre du second semestre.

Le résultat financier (-31,2 millions d'euros) est en ligne avec la dette du Groupe.

Le résultat net du Groupe s'élève à 21,6 millions d'euros en 2007.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour l'année 2007 s'établit à 1 591,4 millions d'euros en progression de 6,4% par rapport à l'année 2006, soit une hausse de 96 millions d'euros. Ce taux intègre un effet net des variations de taux de change défavorable à hauteur de -0,6% et un effet négatif des variations de périmètre pour -0,4%.

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe reflète les bonnes performances des activités dans la région Nord, ainsi qu'un retour à la croissance en France et dans la région Sud sur le deuxième semestre de l'année.

L'international a été porté par les bonnes performances du Benelux, de la Suède, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, particulièrement au premier semestre 2007. Le second semestre a été davantage marqué par la croissance de l'Italie et de l'Espagne.

En France, la croissance s'est confirmée après la réorganisation de l'activité en deux pôles Consulting & Information Services (CIS) et Technologies & Innovation (TI), rendant plus lisible l'organisation opérationnelle du Groupe et permettant d'en accroître son efficacité. La France TI affiche une belle progression de son chiffre d'affaires, notamment au 4^{ème} trimestre où le Groupe gagne de nouvelles parts de marché.

Au niveau du Groupe, les principaux moteurs de la croissance sont l'augmentation des ressources pour 73% et le tarif pour 18%. L'augmentation des ressources est particulièrement sensible sur la région Nord. Le tarif, quant à lui, évolue favorablement grâce à la région Sud (Italie, Espagne) et à l'Allemagne. Ces trois pays représentent 26,5% du chiffre d'affaires total et 37% de la croissance.

Ces deux effets positifs sont d'autant plus générateurs de croissance que le taux de facturation progresse de +0,5 point, passant de 84,1% à 84,6%.

Charges

L'évolution des charges opérationnelles courantes est contrastée mais, au final, celles-ci progressent moins vite que le chiffre d'affaires.

Il convient d'effectuer une analyse semestre par semestre :

- Au premier semestre 2007, à part France TI, l'ensemble des zones géographiques ne parvient pas à répercuter entièrement l'inflation salariale sur les tarifs, amenant ainsi un pincement de la marge ; le poids relatif des charges de personnel sur le chiffre d'affaires augmente de 1,5 point, passant de 69% à 70,6%.

- Le second semestre 2007 voit au contraire une croissance plus rapide du chiffre d'affaires (+7%) et une augmentation plus lente des frais de personnel (+2,4%), liées à la reprise de la zone France TI. Le poids des frais de personnel est donc nettement pondéré à la baisse (-3 points).

Millions d'€	2007	2006	2007 vs 2006
Chiffre d'affaires	1 591	1 495	6,4%
Charges de personnel	1 096	1 042	5,3%
% CA	68,9%	69,7%	-0,8 pts

Millions d'€	2007 S2	2007 S1	2006 S2	2006 S1	S2 2007 vs S2 2006	S1 2007 vs S1 2006
Chiffre d'affaires	802	789	749	746	7,0%	5,8%
Charges de personnel	539	557	* 527	515	2,4%	8,2%
% CA	67,3%	70,6%	70,3%	69,0%	-3,0 pts	1,5 pts

* Les charges de personnel de 512,4M€, communiquées en 2006 au titre de ce tableau, ne comprennent pas, contrairement à l'annexe du document de référence, les stock options et les avantages du personnel pour -14,4M€.

Charges externes :

Millions d'€	2007	2006	2007 vs 2006
Total charges externes	344	320	7,5%
% CA	21,6%	21,4%	0,2 pt
Sous-Traitance	111	96	15,3%
% CA	7,0%	6,4%	0,5 pt
Redevances de crédit-bail	4	4	6,8%
% CA	0,2%	0,2%	0,0 pt
Loc. simples et Ch. Ext.	58	54	8,0%
% CA	3,6%	3,6%	0,1 pt
Formation	10	9	6,1%
% CA	0,6%	0,6%	0,0 pt
Honoraires et services ext.	46	49	-7,3%
% CA	2,9%	3,3%	-0,4 pt
Transports voyages déplacements	75	68	9,4%
% CA	4,7%	4,6%	0,1 pt
Autres achats et services extérieurs	41	40	3,4%
% CA	2,6%	2,7%	-0,1 pt

Millions d'€	2007 S2	2007 S1	2006 S2	2006 S1	S2 2007 vs S2 2006	S1 2007 vs S1 2006
Total charges externes	174	170	161	159	8,5%	6,4%
% CA	21,7%	21,5%	21,4%	21,4%	0,3 pts	0,1 pts
Sous-Traitance	57	53	48	48	19,8%	10,7%
% CA	7,2%	6,7%	6,4%	6,4%	0,8 pts	0,3 pts
Redevances de crédit-bail	2	2	2	2	18,7%	-3,9%
% CA	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0 pts	0,0 pts
Loc. simples et Ch. Ext.	30	28	27	27	11,1%	4,9%
% CA	3,7%	3,6%	3,5%	3,6%	0,1 pts	0,0 pts
Formation	5	5	5	4	-6,9%	23,3%
% CA	0,6%	0,6%	0,7%	0,5%	-0,1 pts	0,1 pts
Honoraires et services ext.	23	23	24	26	-5,2%	-9,3%
% CA	2,8%	2,9%	3,2%	3,4%	-0,4 pts	-0,5 pts
Transports voyages déplacements	38	37	34	35	12,9%	6,0%
% CA	4,7%	4,7%	4,5%	4,7%	0,2 pts	0,0 pts
Autres achats et services extérieurs	20	21	22	18	-8,1%	17,2%
% CA	2,5%	2,7%	2,9%	2,4%	-0,4 pts	0,3 pts

Les charges externes ont augmenté de 7,5%, soit 23,9 millions d'euros, en raison principalement de l'augmentation du poste « Sous-traitance » (+15,3%, soit 0,5 point de chiffre d'affaires et 14,6 millions d'euros) qui représente 61% de cette hausse.

La région Nord, qui représente 87,5% de l'augmentation totale des charges externes du Groupe, voit sa sous-traitance croître de 20,8% pour faire face à la pénurie de main d'œuvre dans certains pays. La France (+46,1% sur la sous-traitance) avec le pôle CIS explique également l'envolée de ce poste, en particulier sur le second semestre.

Les postes « Transports voyages déplacements » (+9,4%) et « Locaux » (+8%) expliquent le reste de l'augmentation des charges externes. Ces postes augmentent dans toutes les zones, à l'exception de la France qui a vu ses charges de locaux baisser de 1,2%, suite à la réorganisation opérée fin 2006.

Il est important de noter l'effort réalisé sur les honoraires, qui baissent de 7,3% soit de 3,6 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond principalement aux produits financiers provenant du placement des disponibilités et des équivalents de trésorerie après déduction des frais financiers.

Ces derniers correspondent principalement aux intérêts sur les sommes empruntées au titre de l'obligation convertible (OCEANE) 2009, des lignes de crédit et de la mobilisation de créances clients.

Le coût de l'endettement financier net a augmenté de 5,9 millions en 2007. Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution des taux d'intérêt court terme.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 18,0 millions d'euros en 2007 contre 15,8 millions d'euros en 2006. Cette augmentation s'explique principalement du fait de l'amélioration de la rentabilité du groupe.

Dans le même temps, le taux d'impôt effectif passe de 45% à 34% du fait d'une meilleure reconnaissance des impôts différés actif relatifs aux déficits fiscaux et à un moindre poids relatif des impôts supplémentaires en Allemagne (« Gewerbesteuer ») et en Italie (« IRAP »).

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 :

en millions d'euros	2007 12m	2006 12m	Variation 2006/2007
Dette financière nette d'ouverture (1er janvier)	(338.7)	(301.5)	(37.2)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	53.5	9.7	43.8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(27.6)	(71.8)	44.1
Flux net de trésorerie avant opération de financement	25.9	(62.0)	87.9
Impact des écarts de change et autres	(1.6)	(0.6)	(1.0)
Impact de l'augmentation de capital (Spring)		25.4	(25.4)
Dette financière nette de clôture (31 décembre)	(314.4)	(338.7)	24.3

Flux net de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité ont augmenté pour s'établir à 53,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette tendance s'explique principalement par :

- l'augmentation de la capacité d'autofinancement (+30 millions d'euros) ;
- l'amélioration du besoin en fonds de roulement (+32 millions d'euros), notamment liée à un meilleur recouvrement du poste Clients ;
- un décaissement accru d'impôts (-13 millions d'euros).

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se sont élevés à 27,6 millions d'euros contre 71,8 millions d'euros pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006. Cette variation trouve son origine :

- dans un moindre décaissement de compléments de prix (-32 millions d'euros), du fait de l'arrivée à échéance de la majorité des contrats d'« earn out » ;
- d'un programme de renouvellement des immobilisations inférieur à celui de 2006, exercice impacté par l'acquisition d'aménagements suite à la réorganisation immobilière du Groupe (-12 millions d'euros).

Endettement net du Groupe

L'endettement financier net correspond à la différence entre le total des passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

en millions d'euros	31.12.06	31.12.07	Variation
Convertible 2009	197.9	197.9	-
Ligne de crédit moyen terme	62.4	30.7	(31.6)
Ligne de crédit court terme	204.7	263.4	58.7
<i>dont affacturage</i>	<i>159.0</i>	<i>196.1</i>	<i>37.1</i>
Dettes financières totales	464.9	492.0	27.0
Trésorerie & équivalent de trésorerie	126.2	177.6	51.4
Dettes financières nettes	338.7	314.4	(24.4)
Participation des salariés	14.1	10.9	(3.2)
Intérêts courus	27.1	34.2	7.2
Dettes nettes	379.9	359.5	(20.4)

Par rapport au 31 décembre 2006, la dette nette du Groupe a diminué de 20,4 millions d'euros pour s'établir à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie atteignent 177,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 126,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Evolution des effectifs

	31/12/2005	30/06/2006	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007
Effectifs totaux fin de période	16 152	16 488	17 057	17 167	17 502

	2005 S2	2006 S1	2006 S2	2007 S1	2007 S2
Effectifs moyens	16 202	16 313	16 808	17 072	17 189

Au 31 décembre 2007, l'effectif total du Groupe était de 17 502 personnes contre 17 057 à fin 2006. Cette augmentation de 445 personnes, dont 75% se situe sur le second semestre, assure ainsi un bon embarqué pour 2008.

Le recrutement des consultants continue sur un rythme élevé et régulier (5 117 recrutements en 2007 contre 4 947 en 2006 hors impact des cessions) afin de faire face à la croissance de l'activité, notamment sur la région Nord, la partie CIS de la France et l'Italie. Ce solde positif de 170 compense l'augmentation de 0,3 point du taux de turnover des consultants (29,3% en 2007 contre 29% en 2006).

Sur la partie France TI, la priorité a été donnée au premier semestre à la réduction du taux d'inter-contrat et à l'amélioration du taux de facturation. Cette politique a permis de diminuer de près de 5 points le taux de turnover (24,8% en 2007 vs 29,6% en 2006) et de maintenir un niveau de ressources comparable à 2006 (4 963 en 2007 vs 4 976 en 2006). Le second semestre a vu une accélération des recrutements sur cette zone (58% des recrutements fait sur S2 2007 vs 53% en S2 2006), expliquant ainsi l'augmentation de l'effectif au second semestre 2007 par rapport au premier semestre 2007.

9.3 Performances sectorielles

Conformément à la norme IAS 14 « Information sectorielle », un premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques et un second niveau correspond aux secteurs d'activité.

Les zones géographiques se définissent ainsi :

- France

- Nord : Allemagne, Autriche, Benelux, Irlande, pays de l'Est, Royaume-Uni, Suède, Suisse
- Sud : Andorre, Brésil, Espagne, Italie, Portugal, Venezuela
- Reste du monde : Amérique du Nord, Asie

Les secteurs d'activité sont :

- Technologies & Innovation
- Consulting & Information Services
- Conseil en Stratégie et Management
- Autres

Chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En millions d'€	2007				2006		
	Total Secteurs	Eliminations intersecteurs	Total Chiffre d'affaires	%CA	Total Chiffre d'affaires	%CA	Var.
France	694	21	673	42,3%	642	42,9%	4,8%
Nord	533	18	515	32,4%	467	31,3%	10,2%
Sud	310	5	305	19,2%	284	19,0%	7,5%
Reste du monde	103	4	99	6,2%	102	6,8%	-3,6%
Total	1 641	-49	1 591	100,0%	1 495	100,0%	6,4%

Le chiffre d'affaires pour 2007 s'établit à 1 591 millions d'euros en progression de 6,4% par rapport à 2006, soit une progression de 96 millions d'euros.

La région Nord, qui est aussi la plus rentable, voit son poids au sein du Groupe augmenter de 1,1 point, notamment aux dépens de la France (-0,6 point) et du Reste du monde (-0,6 point). La région Sud progresse de 0.2 point, conséquence d'une activité soutenue au second semestre 2007.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

Milliers d'€	YTD 2007	% CA	S2 2007	% CA	S1 2007	% CA	YTD 2006	% CA	S2 2006	% CA	S1 2006	% CA	2007 vs 2006
France	672 819	42,3%	340 289	42,4%	332 530	42,1%	641 929	42,9%	315 745	42,2%	326 184	43,7%	4,8%
Allemagne	154 302	9,7%	79 740	9,9%	74 562	9,4%	139 046	9,3%	72 185	9,6%	66 862	9,0%	11,0%
Autriche / Pays de l'Est	7 615	0,5%	4 303	0,5%	3 312	0,4%	6 355	0,4%	3 281	0,4%	3 074	0,4%	19,8%
Grande-Bretagne / Irlande	130 430	8,2%	63 663	7,9%	66 767	8,5%	117 445	7,9%	62 663	8,4%	54 783	7,3%	11,1%
Benelux	153 618	9,7%	75 686	9,4%	77 932	9,9%	131 170	8,8%	69 133	9,2%	62 037	8,3%	17,1%
Suisse	29 482	1,9%	13 714	1,7%	15 768	2,0%	40 620	2,7%	20 591	2,7%	20 029	2,7%	-27,4%
Suède	39 314	2,5%	19 598	2,4%	19 716	2,5%	32 661	2,2%	15 753	2,1%	16 908	2,3%	20,4%
Roumanie	59	0,0%	37	0,0%	21	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
Italie	156 179	9,8%	79 658	9,9%	76 521	9,7%	141 581	9,5%	70 028	9,3%	71 554	9,6%	10,3%
Espagne / Andorre	111 480	7,0%	56 361	7,0%	55 120	7,0%	106 016	7,1%	51 492	6,9%	54 524	7,3%	5,2%
Portugal	18 584	1,2%	9 169	1,1%	9 415	1,2%	19 065	1,3%	9 670	1,3%	9 395	1,3%	-2,5%
Brésil / Venezuela	18 799	1,2%	9 269	1,2%	9 530	1,2%	17 080	1,1%	8 685	1,2%	8 395	1,1%	10,1%
ASIE	26 022	1,6%	16 607	2,1%	9 414	1,2%	16 819	1,1%	7 175	1,0%	9 644	1,3%	54,7%
USA	72 653	4,6%	33 787	4,2%	38 866	4,9%	85 561	5,7%	43 061	5,7%	42 501	5,7%	-15,1%
Total	1 591 356	100,0%	801 881	100,0%	789 475	100,0%	1 495 350	100,0%	749 461	100,0%	745 890	100,0%	6,4%

* Les chiffres 2006 ne sont plus présentés par zones géographiques mais en tenant compte des éliminations intra-pays.

Comme en 2006, la croissance du chiffre d'affaires (+6,4%) au cours de l'exercice 2007 provient des pays d'Europe du Nord, aux premiers desquels on retrouve la Suède (+20,4%), les pays du Benelux (+17,1%), la Grande-Bretagne (+11,1%) et l'Allemagne (+11%).

Cependant, certains pays du Sud affichent également une croissance à deux chiffres entre le deuxième semestre 2007 et le deuxième semestre 2006 ou s'en approchent, à l'image de l'Italie (+10,3%), du Brésil (+10,1%) et de l'Espagne (+9,5%).

La France, et notamment la branche TI, jusqu'ici en décroissance, est parvenue à inverser la tendance et a affiché un taux de croissance de 4,8% entre 2006 et 2007.

La Suisse (-27,4%) et les Etats-Unis (-15,1% ; -9,9% hors variation de périmètre) sont en net retrait par rapport à 2006.

Résultat par zone géographique

Région Nord

En millions d'euros

Nord	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	YTD 2006 *	S2 2006	S1 2006	2007 vs 2006
Chiffre d'affaires Hors-Groupe	533,3	266,9	266,4	485,8	253,7	232,1	9,8%
Total des produits opérationnels	533,9	267,3	266,6	486,1	253,9	232,2	9,8%
Total des charges opérationnelles	-473,0	-237,7	-235,3	-428,0	-222,9	-205,2	10,5%
Résultat opérationnel courant	60,9	29,6	31,3	58,1	31,0	27,1	4,8%
% Résultat opérationnel courant	11,4%	11,1%	11,7%	12,0%	12,2%	11,7%	-0,5 pt
Résultat opérationnel	58,5	27,3	31,2	59,3	33,1	26,2	-1,3%
% Résultat opérationnel	11,0%	10,2%	11,7%	12,2%	13,0%	11,3%	-1,2 pt

* En 2006, le chiffre d'affaires Hors-Groupe (467,3M€) était présenté, contrairement à l'annexe du document de référence, après éliminations inter-secteur.

La région Nord, qui voit son chiffre d'affaires augmenter de 9,8%, représente à elle seule près de 50% de la croissance du Groupe, soit 47,5 millions d'euros.

Concernant les pays de l'Europe de l'Est, un recentrage a débuté sur deux pays stratégiques ayant le potentiel le plus important en termes de business : la Slovaquie et la République Tchèque.

Cette zone très dynamique assure sa croissance grâce à l'augmentation de ses ressources, malgré des recrutements (-3,7% vs 2006) de plus en plus difficiles notamment aux Pays-Bas.

Cependant, la bonne progression du taux de facturation (+0,5 point) ne compense pas la baisse du tarif.

Les charges opérationnelles évoluent plus vite que le chiffre d'affaires (+10,5%), générant ainsi un pincement du taux de marge opérationnelle courante de -0,5 point. En effet, pour assurer la croissance de son activité essentiellement axée sur l'augmentation des ressources, la région Nord a fait largement appel à la sous-traitance, dont le poste explique à lui seul près de la moitié (+48,4%) de la hausse des charges externes.

L'inflation salariale est maîtrisée et renforcée par un pilotage du taux de turnover des consultants (+2,3 points vs 2006) qui permet une augmentation des charges de personnel (+9,3%) inférieure à la croissance du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel est en baisse de 1,3%, en raison d'un produit opérationnel non récurrent de 7 millions d'euros en 2006.

Région Sud

En millions d'euros

Sud	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	YTD 2006 *	S2 2006	S1 2006	2007 vs 2006
Chiffre d'affaires Hors-Groupe	310,3	157,0	153,4	287,9	141,9	146,0	7,8%
Total des produits opérationnels	310,6	157,0	153,7	288,4	142,1	146,4	7,7%
Total des charges opérationnelles	-289,3	-145,9	-143,4	-274,3	-140,2	-134,1	5,4%
Résultat opérationnel courant	21,4	11,1	10,3	14,1	1,9	12,2	51,4%
% Résultat opérationnel courant	6,9%	7,1%	6,7%	4,9%	1,3%	8,4%	2,0 pt
Résultat opérationnel	12,7	7,8	4,8	6,1	-1,2	7,3	106,6%
% Résultat opérationnel	4,1%	5,0%	3,1%	2,1%	-0,8%	5,0%	2,0 pt

* En 2006, le chiffre d'affaires Hors-Groupe (283,7M€) était présenté, contrairement à l'annexe du document de référence, après éliminations inter-secteur.

Le chiffre d'affaires de la région Sud croît de 22,4 millions d'euros soit 7,8% vs 2006, ce qui représente 23% de la croissance du Groupe.

La croissance du Sud provient à 54,5% de la hausse du tarif, notamment en Espagne, et à 31,7% de l'augmentation de ses ressources, notamment en Italie. L'impact du tarif est d'autant plus porteur que le taux de facturation reste stable à -0,2 point vs 2006.

Contrairement au Nord, les charges opérationnelles de la Région Sud évoluent moins vite que le chiffre d'affaires (+5,4%), générant ainsi un taux de marge opérationnelle courante supérieur de 2 points en 2007. La hausse des charges de personnel (+8%) explique 97% de cette augmentation et traduit une inflation salariale importante.

Les charges liées à la sous-traitance, soit 41,2% des charges externes, progressent moins vite que celles du groupe (+6,8% vs +15,3%), notamment grâce à l'Italie qui conserve un bon niveau de recrutement (+10,8% vs 2006) malgré la pression du marché de l'emploi.

Outre la dépréciation des écarts d'acquisition (-3,8 millions d'euros), le résultat opérationnel est impacté à hauteur de -4,9 millions d'euros par des éléments non récurrents.

France

En millions d'euros

France	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	YTD 2006 *	S2 2006	S1 2006	2007 vs 2006
Chiffre d'affaires Hors-Groupe	694,0	351,1	342,9	659,1	324,6	334,6	5,3%
Total des produits opérationnels	694,9	351,8	343,1	661,4	326,5	334,9	5,1%
Total des charges opérationnelles	-674,4	-331,1	-343,3	-658,6	-331,6	-327,0	2,4%
Résultat opérationnel courant	20,6	20,8	-0,2	2,9	-5,1	7,9	615,3%
% Résultat opérationnel courant	3,0%	5,9%	-0,1%	0,4%	-1,6%	2,4%	2,5 pt
Résultat opérationnel	11,1	12,6	-1,5	-16,8	-15,8	-1,0	166,1%
% Résultat opérationnel	1,6%	3,6%	-0,4%	-2,6%	-4,9%	-0,3%	4,2 pt

* En 2006, le chiffre d'affaires Hors-Groupe (641,9M€) était présenté, contrairement à l'annexe du document de référence, après éliminations inter-secteur.

Plus de 36% de la croissance du Groupe, soit 34,9 millions d'euros, provient de la région France, qui voit son chiffre d'affaires en hausse de 5,3%. La France voit son chiffre d'affaires augmenter de +8,2% par rapport au 2^{ème} semestre 2006, contrairement à la tendance constatée l'année dernière (-1,6% en S2 2006 vs. S2 2005). La France retrouve ainsi une dynamique de croissance suite à la réorganisation intervenue fin 2006.

Conformément à un objectif de réduction des inter-contrats, la branche Technologies & Innovation est portée par un taux de facturation qui progresse de +3 points (près de 45% de la hausse du chiffre d'affaires du pays), allié à un bon niveau de recrutement (+10%) et à une baisse de 4,8 points du taux de turnover des consultants.

La croissance du pôle Consulting & Information Services est quant à elle assurée par l'augmentation des ressources (+6,2% ; soit 32,7% de la hausse du chiffre d'affaires). Les difficultés à recruter (-5,4% vs 2006) et la hausse du taux de turnover des consultants (4,1%) ont amené à faire largement appel à la sous-traitance.

De plus, la reprise globalement constatée en France se fait également dans un climat de légère hausse des tarifs.

Avec une augmentation de 2,4%, les charges opérationnelles progressent nettement moins vite que le chiffre d'affaires, entraînant une hausse de 2,5 points du taux de marge opérationnelle courante, contrairement à la tendance constatée au premier semestre. L'importante hausse des charges de sous-traitance du pôle CIS (+46,1% sur le pays, soit 64,1% de l'augmentation des charges opérationnelles) est en partie absorbée par une chute des honoraires (-15,3%) et une baisse des « Autres achats et services extérieurs » (-9,7%).

Il convient de noter que la région France intègre les activités opérationnelles et les activités de la holding Groupe regroupant les organes de direction et les services transverses. Les coûts centraux de la holding Groupe se sont établis à 28,9 millions d'euros en 2007 (19 million d'euros au premier semestre et 9,9 millions d'euros au deuxième semestre) contre 41,8 millions d'euros en 2006, traduisant essentiellement une baisse des charges au second semestre 2007.

La rentabilité opérationnelle (hors coûts centraux) de la France est de 7,1% en 2007 (5,5% au premier semestre, et 8,7% au deuxième semestre) contre 6,7% en 2006. Ce redressement est le reflet direct du redressement de la croissance dans un contexte d'amélioration du taux de facturation et de la maîtrise des frais généraux.

Reste du monde

Millions d'euros

Reste du monde	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	YTD 2006 *	S2 2006	S1 2006	2007 vs 2006
Chiffre d'affaires Hors-Groupe	103,0	52,4	50,6	105,8	52,1	53,7	-2,6%
Total des produits opérationnels	103,3	52,7	50,6	105,6	52,0	53,7	-2,2%
Total des charges opérationnelles	-106,8	-53,5	-53,2	-104,5	-52,5	-52,0	2,1%
Résultat opérationnel courant	-3,5	-0,9	-2,6	1,1	-0,5	1,6	-419,0%
% Résultat opérationnel courant	-3,4%	-1,6%	-5,2%	1,0%	-1,0%	3,0%	-4,4 pt
Résultat opérationnel	-11,7	-1,7	-10,1	-2,8	-2,5	-0,3	-315,4%
% Résultat opérationnel	-11,4%	-3,2%	-19,9%	-2,7%	-4,8%	-0,6%	-8,7 pt

* En 2006, le chiffre d'affaires Hors-Groupe (102,4M€) était présenté, contrairement à l'annexe du document de référence, après éliminations inter-secteur.

Le chiffre d'affaires de cette région (Asie et Etats-Unis) est en baisse de 2,6%, due notamment aux Etats-Unis. En effet, ce pays a connu un net ralentissement sur son activité relative à l'application de la loi Sarbanes-Oxley (SOX) et a rencontré des difficultés dans le secteur de l'énergie. Le taux de facturation des Etats-Unis a ainsi baissé de 9 points à périmètre constant.

Des mesures ont été prises pour enrayer la baisse de la filiale américaine CSI en développant l'activité SOX notamment au Japon.

L'impact de change de cette région, en grande partie lié à la variation du dollar américain, représente plus de 85% de l'impact de change du Groupe.

Les charges opérationnelles augmentent de 2,1%, soit +2,3 millions d'euros, malgré des importantes réductions d'effectifs, notamment chez CSI. Ainsi, les charges de personnel ont baissé de -15,8% entre le 2^{ème} semestre et le 1^{er} semestre de 2007. Les charges externes quant à elles baissent de 3% entre 2007 et 2006.

Le résultat opérationnel est principalement impacté de la dépréciation des écarts d'acquisition à hauteur de 8,7 millions d'euros.

9.4 Activité de la société Altran Technologies S.A. et de ses principales filiales

Le tableau ci-dessous présente les dix principales sociétés du groupe.

CA HORS GROUPE (Millions d'€)	2007	2006	2007 vs 2006
ALTRAN TECHNOLOGIES	458,2	456,4	0,4%
ALTRAN CIS (ITALIE)	73,1	51,4	42,2%
DATACEP	46,6	41,2	13,1%
ARTHUR D. LITTLE (ALLEMAGNE)	43,2	34,8	24,3%
ALTRAN SYSTEMES D'INFORMATION	39,5	42,9	-8,1%
AXIEM	38,3	22,1	73,3%
ALTRAN EUROPE	37,7	29,7	26,7%
CAMBRIDGE CONSULTANTS	35,8	29,8	20,4%
HILSON MORAN PARTNERSHIP	35,2	25,8	36,3%
ASKON CONSULTING GROUP	35,1	39,9	-12,1%
TOTAL DES 10 SOCIETES	842,7	774,0	8,9%
AUTRES	748,6	721,3	3,8%
TOTAL GROUPE	1 591,4	1 495,4	6,4%

ALTRAN TECHNOLOGIES (TI)

En 2006, Altran Technologies a absorbé 26 sociétés du périmètre TI. L'activité est désormais exercée selon une répartition géographique Paris / Province, et par lignes de métier : Automobile, Infrastructures et Transports / Aéronautique, Spatial et Défense / Télécoms, Electroniques et Media / Energie, Industrie et Sciences de la vie / Innovations.

Cette réorganisation, destinée à mieux répondre aux attentes des clients, a porté ses fruits en permettant de retrouver le chemin de la croissance.

ALTRAN CIS (Italie) (CIS)

Altran CIS Italie a fait l'objet au 30 juin 2006 d'apports partiels d'actifs de trois sociétés italiennes. Le comparatif entre 2006 et 2007 n'est ainsi pas pertinent.

Altran CIS Italie regroupe les activités CIS sur les marchés de la banque, de l'assurance, de l'industrie, des médias, de l'énergie, des télécoms et de l'administration publique. Les télécoms et la banque représentent 50% de l'activité CIS, avec un portefeuille de clients concentré sur les grands comptes italiens. La présence géographique est pour l'essentiel concentrée sur Turin, Milan, Rome et Gênes. Un développement récent sur Trieste s'est fait autour des activités d'assurance.

Cette activité sera fusionnée au sein d'Altran Italie au cours de l'année 2008 pour regrouper l'ensemble de la présence d'Altran en Italie au sein d'une seule société. Le management se fera dans le cadre d'une organisation par marché.

DATACEP (CIS)

La société est présente sur Paris et Lille et a confirmé au cours de l'année 2007 une bonne croissance avec un portefeuille clients issu essentiellement de l'industrie, de l'énergie, de la grande distribution et du transport. Ses métiers couvrent l'assistance technique et le domaine des systèmes.

ARTHUR D. LITTLE (Allemagne) (Conseil en stratégie et management)

En 2007, la société implantée en Allemagne est parvenue à entretenir la forte croissance initiée en 2006. Cette croissance est liée, en partie, à la bonne situation économique de l'Allemagne, mais également à l'expansion de l'activité en Europe de l'Est. La collaboration plus étroite entre les bureaux d'Europe Centrale a fourni de solides bases pour le développement du business. Une forte activité dans les domaines de l'automobile, de l'énergie et dans le

secteur des institutions financières alliée à un meilleur taux de facturation permet de rendre rentable cette croissance 2007.

ALTRAN SYSTEMES D'INFORMATION (CIS)

Cette société est particulièrement présente sur des marchés à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Son métier a évolué considérablement depuis le domaine de l'assistance technique des systèmes d'information vers l'assistance métier, en particulier en salle de marchés. Cette réorientation a pénalisé la croissance mais a permis de consolider la marge et d'occuper une position de référence sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée.

AXIEM (CIS)

Axiem a intégré fin 2006 le périmètre systèmes d'information de l'ancienne société Altior et a réorienté ses activités autour de son offre PMO (Project Management Office), ce qui a eu pour effet une amélioration sensible de ses tarifs. Compte tenu de cette intégration, le comparatif entre 2006 et 2007 n'est pas pertinent.

ALTRAN EUROPE (TI)

Implantée en Belgique, Altran Europe a connu une croissance de +26,7% sur 2007. Les projets sont aussi bien situés dans les télécoms que les médias ou l'électronique.

CAMBRIDGE CONSULTANTS (Autres)

Implanté au Royaume-Uni, CCL a connu une croissance de +20,4%. L'activité de CCL est basée sur des projets spécifiques de recherche & développement sur des secteurs divers : appareils médicaux, télécoms et industries. Cambridge Consultants développe une activité importante aux Etats-Unis et abrite également une pépinière d'activités de recherche.

HILSON MORAN PARTNERSHIP – HMP (Autres)

Implantée au Royaume-Uni, HMP a connu une croissance de +36,3% sur 2007. HMP intervient dans le domaine de la construction immobilière.

ASKON CONSULTING GROUP (TI)

Implantée en Allemagne, Askon Consulting Group a un portefeuille clients issu avant tout de l'industrie aéronautique et automobile. En raison des restructurations menées dans ce secteur en 2007, Askon Consulting Group a connu une baisse de son chiffre d'affaires de -12,1% sur 2007.

9.5 Exposition de la société aux risques

9.5.1 Risque de liquidité

Le Groupe a signé le 22 décembre 2004 avec ses trois principales banques (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) la mise en place de lignes de crédit pour 150 millions d'euros. Le solde du crédit non amorti au 31 décembre 2007 est de 59,5 millions d'euros.

Il est à noter que la dette nette du groupe qui s'établissait à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 est en baisse de 20,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Le détail du calcul de la dette nette ainsi que le niveau de la trésorerie consolidée sont intégrés à la page 27 dans le présent document de référence 2007.

Les ratios du groupe au 31 décembre 2007 sont les suivants :

Dette financière nette/fonds propres	0,88
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier)	2,71

Le groupe ne respecte pas au 31 décembre 2007 le ratio de levier financier qui devait être au maximum de 2,5. Altran a demandé aux trois banques du pool bancaire (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) de ne pas exercer la clause de remboursement anticipé de ces lignes.

Par ailleurs, Altran a annoncé le 17 avril la signature de principe d'un accord de refinancement avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

La mise en place de ce crédit permet au groupe Altran de disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses prochaines échéances et notamment le remboursement de son obligation convertible en janvier 2009.

Au terme de cet accord (termsheet) les lignes bancaires actuelles seront réaménagées et le pool bancaire apportera d'ici le 1^{er} janvier 2009 124 millions d'euros de ligne moyen terme additionnelle, donnant ainsi au groupe accès à des lignes, amortissables sur 5 années à partir de la date de 1^{er} tirage, représentant 150 millions d'euros.

Cette ligne bancaire, amortissable par semestre sur 5 ans à partir de la date de 1^{er} tirage est assortie des principales conditions suivantes :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à l'amortissement accéléré du crédit du tiers du cash flow net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché)
- limitation des acquisitions en 2008 et 2009 à 10 millions d'euros par an puis 40 millions d'euros annuel au-delà, si aucune opération de renforcement des fonds propres n'est réalisée
- en cas de réalisation d'une augmentation de capital ou de l'émission d'ORA pour un montant minimal de 100 millions d'euros, possibilité de procéder à des acquisitions pour un montant cumulé annuel de 50 millions d'euros sans accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La mise à disposition de ces lignes dont le coût maximum sera de 155 points de base au dessus de l'Euribor est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dettes financières nettes/ EBITDA	Dettes financières nettes /Fonds propres
31.12.2007	< 2,9	< 1,1
30.06.2008	< 2,9	< 1,0
31.12.2008	< 2,7	< 1,0
30.06.2009	< 2,5	< 1,0
31.12.2009	< 2,3	< 1,0
30.06.2010	< 2,1	< 1,0
31.12.2010	< 1,9	< 1,0
30.06.2011	< 1,7	< 1,0
31.12.2011	< 1,5	< 1,0
30.06.2012	< 1,3	< 1,0
31.12.2012 au 31.12.2013	< 1,0	< 1,0

Les ratios seront calculés selon les normes IFRS et la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

9.5.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2007, la dette nette du Groupe est de 359 millions d'euros constituée principalement d'une obligation convertible de 230 millions d'euros à taux fixe de 3,75 % remboursable le 1^{er} janvier 2009. Une variation des taux a donc un impact négligeable.

Les éléments relatifs à l'échéancier des emprunts et dettes financières figurent dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(296)	(241)	-
Actifs financiers	178	-	-
Position nette avant gestion	(118)	(241)	-
Hors bilan (contrat de couverture de taux)	60	-	-
Position nette après gestion	(58)	(241)	-

Conformément à la convention de crédit signée en décembre 2004, le Groupe a mis en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50% de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Ainsi Altran gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de limiter le coût de sa dette et utilise pour cela des instruments optionnels d'échange de taux d'intérêts (« swaps », « caps » et « floors ») dans le cadre de limites fixées par la Direction et la convention de crédit.

Par ailleurs, le groupe déploie progressivement des financements par affacturages lesquels sont indexés sur l'EURIBOR.

9.5.3 Risque de change

L'essentiel des actifs en devises du Groupe est constitué par ses participations dans les pays hors zone Euro (principalement États-Unis, Brésil, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le montant des dettes financières contractées en devise hors zone Euro est nul au 31 décembre 2007.

En 2007, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 316,2 millions d'euros en dehors de la zone Euro. Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant libellées dans les mêmes devises, aucune politique de couverture du risque de change n'est mise en place au sein du Groupe.

Engagements en devises au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)								
Devise	Actif	Passif	Position nette	Cours au 31/12/2007	Position nette en euro avant gestion	Hors bilan	Position nette en euro après gestion	Sensibilité*
USD	77	2	75	1,4721	51	-	51	0,5
GBP	60	33	27	0,7334	37	-	37	0,4
CHF	72	7	65	1,6547	39	-	39	0,4
SEK	100	-	100	9,4415	11	-	11	0,1
SGD	37	-	37	2,1163	17	-	17	0,1

* Sensibilité à une variation d'1 % de la devise

9.5.4 Risque sur les actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée dans les annexes des comptes consolidés au paragraphe 1.7. « Écarts d'acquisition ».

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élevaient à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit 12,5 millions d'euros au titre du premier semestre 2007 et 1,3 million d'euros au titre du second semestre 2007.

Les pertes de valeur constatées ont porté sur six Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à sept sociétés. La valeur nette comptable au 31 décembre 2007 des écarts d'acquisition avant constatation de la perte de valeur s'élève à 488,6 millions d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2007, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 8,92% (contre 8,38% en 2006), soit un taux d'actualisation avant impôt compris entre 11% et 12%.

Les résultats à un point de sensibilité (soit 9,92%) auraient donné une perte de valeur de 18,3 millions d'euros.

9.5.5 Risque environnement

Altran Technologies est une société de prestation de services intellectuels. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

9.5.6 Risque juridique

Altran Technologies facture principalement ses prestations en fonction du temps passé par ses consultants. Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des actions judiciaires, dans le domaine social ou autres pouvant entraîner des réclamations.

Une description des litiges significatifs du Groupe figure au paragraphe 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés.

À chaque fois que le Groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de la procédure pénale en cours (détaillée dans le paragraphe 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés), à l'encontre d'Altran des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours, et bien qu'Altran ne dispose d'aucune information à ce jour, il ne peut être exclu que d'autres procédures, plaintes et demandes d'indemnisation interviennent à l'encontre du Groupe. À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux qui sont détaillés au paragraphe 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés.

9.5.7 Risque lié à la gestion de la dette obligataire convertible (OCEANE)

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le 9.5.1 « Risque de liquidité », de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

9.5.8 Risque particulier lié à l'activité

Risques liés aux marchés du conseil

Le marché du conseil, en particulier les marchés du conseil en technologies et R&D, en organisation et système d'information, sont soumis à des évolutions rapides, notamment sous l'effet des innovations technologiques, des fluctuations des demandes des clients, de l'internationalisation croissante des clients, de l'évolution des modes de facturation et des engagements contractuels. En conséquence, la performance du Groupe dépend de sa capacité à s'adapter aux changements fréquents du secteur, à maîtriser les outils technologiques et à fournir des services satisfaisants à ses clients.

Par ailleurs, le secteur du conseil en technologies et R&D, principal marché du Groupe, demeure fragmenté aujourd'hui mais tend à se concentrer et les clients tendent à réduire le nombre de fournisseurs de services qu'ils sélectionnent. Certains concurrents du Groupe pourraient disposer de ressources financières, commerciales, humaines et techniques supérieures à celles du Groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent ou souhaite se développer. Une intensification de la concurrence pourrait ainsi affecter les parts de marché, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Les clients du Groupe Altran sont principalement des grands comptes privés ou publics européens. La liste détaillée des clients du Groupe constituant une information stratégique, elle n'est pas communiquée. Cependant la répartition du portefeuille clients du Groupe est très éclatée puisqu'en 2007 aucun client ne représentait plus de 6% du chiffre d'affaires total du groupe ; les cinq premiers clients représentaient 14,4% du chiffre d'affaires total, les dix premiers clients 22,6% et les cinquante premiers clients du Groupe en 2007 représentaient 45,6 %.

Risques de responsabilité éventuelle envers les clients et de résiliation des contrats

Les relations du Groupe avec ses clients, principalement dans le domaine des prestations en régie, peuvent n'être formalisées que par l'émission de commandes à durée limitée. Comme il est d'usage dans cette activité des prestations en régie, ces commandes peuvent être muettes quant aux conditions de renouvellement ou même prévoir une possibilité de résiliation à bref préavis. Ceci peut constituer un facteur d'incertitude susceptible d'affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe Altran facturent la grande majorité de leurs prestations au temps passé sur une base forfaitaire. À ce titre, les sociétés du Groupe ne sont tenues qu'à une obligation de moyens. Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus, la politique comptable de reconnaissance des revenus impose une évaluation du risque à terminaison et ne permet la reconnaissance de la marge que dès lors qu'il existe des éléments permettant de s'assurer que celle-ci n'est pas susceptible d'être remise en cause du fait d'une obligation de résultat.

Risques liés à une pénurie de personnel qualifié et à une augmentation des coûts de personnel

Dans les secteurs du conseil en innovation et technologies et des services informatiques, le personnel est quasi-exclusivement composé d'ingénieurs hautement qualifiés souvent très recherchés sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence respectifs. La capacité du Groupe à croître dépend, pour une large part de sa capacité à attirer, motiver et/ou à retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaire. Le Groupe est en particulier exposé au risque de voir ses clients, à l'issue des missions des consultants du Groupe, ou des concurrents offrir aux employés de la Société des opportunités d'emploi. Le Groupe, dont le taux de rotation des

employés se situe à un niveau élevé (29,4% en 2007), concentre ses efforts sur la réduction de ce taux. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'atteinte de cet objectif et à la capacité du Groupe à fidéliser le personnel qualifié nécessaire à la croissance de ses activités.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter dans ses tarifs, immédiatement ou à terme, les hausses salariales qu'il pourrait être amené à consentir à ses salariés notamment dans le cas d'une modification substantielle des réglementations du travail ou dans un contexte de tensions sur les marchés du travail dans les principaux pays ou secteurs dans lesquels il est présent.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des coûts

Dans le cadre de son plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et de ses perspectives, le Groupe s'est plus particulièrement fixé pour objectif de réduire ses coûts indirects en mettant en place plusieurs dispositifs dont notamment la restructuration juridique du Groupe par la réduction du nombre de filiales.

Les actions engagées par le Groupe impliquent notamment la réalisation de fusions de sociétés filiales, l'extraction de synergies et d'économies d'échelles, la mise en œuvre et/ou l'optimisation de normes, contrôles et procédures et le déploiement de nouveaux outils. La réussite de l'ensemble de ces actions, selon les modalités et dans les délais prévus, ne peut être garantie à ce stade, ce qui pourrait affecter la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la couverture d'assurance des activités du groupe

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurées et finalise également l'extension des polices d'assurance de la Société à l'ensemble de ses filiales, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurances sur le marché.

Sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance, le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance raisonnables, dont le niveau de franchise est cohérent avec les taux de fréquence des sinistres observés. Néanmoins, la Société ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurances ou encore en cas de remboursement importante par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient affecter la situation financière de la Société.

Altran Technologies a mis en place des programmes d'assurance souscrits auprès de compagnies de premier rang en adéquation avec les activités du Groupe et en ligne avec les conditions du marché.

Responsabilité Civile

1- Assurance en responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle : cette police « master », négociée par Altran Technologies a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés du groupe (à l'exception des filiales américaines et canadiennes d'Altran Technologies qui bénéficient de polices locales), et a pour objet de couvrir la responsabilité civile des sociétés assurées dans le cadre de leurs activités pour les dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers ;

2- Assurance en responsabilité civile aéronautique : ce programme couvre Altran Technologies et ses filiales exerçant une activité dans le domaine aéronautique et y ayant expressément adhéré. Il couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue du fait des produits et des prestations intellectuelles dans toutes les sciences de l'ingénieur ou du fait de l'arrêt des vols ;

3- Assurance en responsabilité civile environnement : ce programme à vocation mondiale ne bénéficie qu'aux sociétés du groupe y adhérant expressément. Il a pour objectif de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages matériels, immatériels et/ou corporels résultant d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits dans le cadre de ses activités.

Assurance du parc automobile

Les déplacements professionnels en voiture des salariés sont couverts par des polices groupe conclues aux conditions normales du marché.

Assurance des bureaux

Des polices multirisques bureaux sont souscrites pour couvrir les pertes pouvant résulter de sinistres affectant les biens, mobiliers et immobiliers, des assurés (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de machine, etc).

Assurance Prévoyance, complémentaire santé et assistance

Les salariés d'Altran Technologies bénéficient de couvertures en matière de prévoyance, de complémentaires santé et d'assistance individuelle en cas de mission à l'étranger, en ligne avec les standards du marché.

Enfin, des assurances ponctuelles peuvent être souscrites pour des contrats spécifiques à durée limitée.

9.5.9 Risque sur placements

L'essentiel des liquidités disponibles est investi dans :

- des SICAV Monétaires ;
- des titres de créances négociables ;
- des comptes en devises rémunérés (GBP, USD et CHF).

L'ensemble de ces placements est rémunéré sur la base du taux monétaire au jour le jour ou du Libor pour les devises. La sensibilité de ces placements, pour une variation de l'indice de référence (EONIA ou LIBOR) de 10%, est de 0,40%.

Une procédure est en cours d'élaboration pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans chaque filiale et au niveau central.

L'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de cash sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS affecte prioritairement ces liquidités au remboursement des crédits et/ou utilise des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieurs à 1 % l'an.

Le Groupe détenait au 31 décembre 2007 des valeurs mobilières de placement dont la valeur de marché s'élevait à 97,5 millions d'euros.

Le groupe n'effectue pas de placement à risque.

9.6 Activité en matière de Recherche et Développement

Au niveau du groupe, les dépenses au titre des frais de développement ont été activées à hauteur de 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Chez Altran Technologies S.A., aucun frais de développement n'a été activé.

9.7 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

En 2008, le Groupe aura pour priorités :

- une croissance au moins égale à celle du marché tant en France qu'à l'international
- la poursuite du redressement de la rentabilité grâce notamment aux efforts de baisse du poids des frais généraux
- la maîtrise du cash-flow avec une attention particulière sur le maintien d'un bon niveau d'encours client
- le refinancement à moyen terme du Groupe.

Ces objectifs sont pris en compte dans le nouveau plan stratégique Action 4 qui doit permettre à Altran d'atteindre en 2010 :

- 2 milliards de chiffre d'affaires
- 8% à 10% d'EBIT

9.8 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport

La Direction du Groupe a présenté en fin d'année 2007 un plan de développement stratégique de ses activités de conseil en organisation et systèmes d'information en France.

Ce plan inclut un projet de fusion de sociétés du pôle Altran CIS Paris, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS. La date prévue pour l'opération de fusion est le 30 avril 2008, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008. Dans ce cadre, Altran Technologies a procédé le 5 mars 2008 à des cessions de titres au profit de sa filiale Altran Systèmes d'Information afin que celle-ci détienne directement 100% du capital des sociétés à absorber.

Ce plan de développement s'inscrit dans la volonté de positionner le pôle Altran CIS en acteur incontournable de son marché, et de lui donner les moyens de soutenir sa propre ambition avec :

- un positionnement lisible et différenciant des activités ;
- un modèle économique de croissance durable.

Cette annonce vient compléter un ensemble de mesures prises depuis deux ans pour réorganiser l'ensemble des activités françaises du groupe dont la fusion des vingt six sociétés françaises de Conseil en Technologies et Innovation en une société unique, ainsi que le rapprochement opérationnel des activités de Conseil en Organisation et Systèmes d'Information.

Le 17 avril 2008, la Société Altran Technologies a annoncé avoir décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui devrait être réalisée avant le 31 juillet 2008.

Les Fonds gérés par Apax Partners SA se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission qui serait compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

Cette opération sera soumise, préalablement à son lancement, à la diffusion d'une note d'opération ayant recueilli le visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Fonds Apax ont par ailleurs conclu un accord avec Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, actionnaires et fondateurs d'Altran Technologies, aux termes duquel ces derniers ont accepté sous réserve du lancement de l'augmentation de capital :

- de céder aux Fonds Apax 6 millions d'actions de la Société représentant 5,1% du capital,
- de céder aux Fonds Apax l'intégralité des DPS attachés aux actions conservées par les fondateurs,
- d'apporter en jouissance l'ensemble de leurs droits de vote résiduels à une Société En Participation dont Apax Partners assurera la gérance et leur représentation aux assemblées générales pendant une durée initiale de 6 ans.

Lors de la prochaine assemblée de la Société, il devrait être proposé aux actionnaires la nomination de deux membres supplémentaires du conseil de surveillance représentant les Fonds Apax.

Apax Partners et la Société réfléchissent aux modalités de mise en place d'un mécanisme d'investissement des principaux dirigeants du Groupe dans le cadre de cette opération de recomposition de l'actionnariat d'Altran.

9.9 Présentation des comptes sociaux d'Altran Technologies S.A. et proposition d'affectation des résultats

Altran Technologies S.A. est la société tête de groupe d'Altran. Elle a une activité opérationnelle et assure également des prestations relatives à la direction générale du Groupe.

Le chiffre d'affaires d'Altran Technologies de 2007 s'établit à 494 millions d'euros contre 491 millions d'euros en 2006. Le résultat d'exploitation s'établit à +3,2 millions d'euros contre -7,1 millions d'euros en 2006. Le résultat financier est de +5,8 millions d'euros contre -3,1 millions d'euros en 2006. Le résultat exceptionnel est de -6,6 millions d'euros contre -4,1 millions d'euros en 2006.

Après enregistrement du produit de l'impôt sociétés et des crédits d'impôts pour 7,5 millions d'euros, l'exercice clos le 31 décembre 2007 fait ressortir un bénéfice net comptable de 9 869 014,07 euros qu'il vous est proposé d'affecter en totalité au poste de report à nouveau.

Le montant du report à nouveau s'élèvera désormais à 59 319 824,00 euros.

Il est rappelé les montants suivants :

- montant des charges non fiscalement déductibles : 13 951 031 euros
- dont montant global des dépenses non déductibles au terme de l'article 39.4 du CGI : 740 310 euros et de l'impôt correspondant: 246 770 euros

Conformément à la Loi, nous vous informons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

9.10 Filiales et participations

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice 2007 sur le périmètre sont les suivantes :

Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de sociétés ayant leur siège social sur le territoire français. En revanche, l'acquisition des sociétés étrangères suivantes est intervenue en août 2007:

- 75% d'Arthur D. Little Yuhan Hosea en Corée du Sud ;
- 100% de Hilson Moran Italia en Italie.

Cessions & liquidations

La société espagnole USM Endecar en Espagne a été cédée au début de l'exercice 2007.

La société The Johnsson Group aux Etats Unis été liquidée en 2007 suite à la cession de son activité.

En outre, le Groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions en Belgique, aux Etats-Unis, en France, en Suède et en Suisse.

9.11 Information concernant le capital social, les participations croisées, l'autocontrôle

Les informations relatives à la structure du capital d'Altran sont intégrées dans le présent document de référence dans le chapitre 18 « Principaux Actionnaires ».

9.12 Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (Autocontrôle).

Néant

9.13 Informations relatives aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-15-3 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier qui ont été portées à notre connaissance :

Le 3 août 2007, Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, membre du Conseil de Surveillance, a acquis 1 500 actions de la société pour un montant brut de 9 225 euros, portant sa participation à 2 500 titres de la société. Par ailleurs, son épouse détient 300 titres acquis antérieurement à sa nomination à un cours unitaire de 72,01 euros.

Le 4 décembre 2007, Monsieur Michel Sénamaud, Vice Président du Conseil de Surveillance, a acquis 3 000 actions de la société pour un montant total de 12 570 euros, pour un prix unitaire de 4,19 euros.

Aucun autre membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 acquis ou cédé de titres de la société.

9.14 Acquisition et cession par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires du 29 juin 2007 :

- a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2006 ;
- a entériné, dans le cadre de sa 5^{ème} résolution, la possibilité pour la Société d'intervenir sur le marché sur ses titres à des fins entre autres de régulation de cours. À ce jour cette faculté n'a pas été exercée.

La société n'a acquis aucune obligation convertible 2009 au cours de l'exercice 2007.

9.15 Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social

Néant.

9.16 Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2007, les salariés détenaient 3 109 117 actions, représentant 2,6% du capital et 2,2% des droits de vote de la société, au travers de 3 FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

La participation des salariés au capital d'Altran est essentiellement liée à l'opération d'actionnariat salarié mise en place au 1^{er} semestre 2006.

Il est à noter que cette opération a été mise en place avec des effets de levier qui se sont traduits au 31 décembre 2007 par le prêt de 1 600 000 titres détenus par les FCPE à la banque ayant structuré l'opération à l'origine. Les différents FCPE du groupe ont donc la possibilité d'exercer les droits de vote sur 1 509 117 actions représentant 1,3% du capital et 1,1% des droits de vote de la société.

La banque s'est pour sa part engagée à faire ses meilleurs efforts, si les conditions de marché le permettent, pour rétrocéder les actions au FCPE lors des assemblées générales afin que les FCPE puissent exercer les votes attachés à l'intégralité de leur participation.

9.17 Stocks options

Options de souscription

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 740 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société.

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options						
	Plan 2000 (a)	Plan 2001 (a)	Plan 2003 (a)	Plan 2003 (ab)	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005
Date d'assemblée	26/06/1996	17/06/1999	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/04/2000	10/10/2001	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi dont mandataires sociaux	845 792 67 242	642 880	3948 993 186 785	336 191	2762 000 80 000	340 000 200 000	2630 000 210 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	144 892	85 708	875 218	106 734	510 000	140 000	635 000
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-	-
Options échues au cours de la période							
Date de départ d'exercice des options	01/07/2004	10/10/2005	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009
Date d'attribution définitive des actions gratuites							
Date d'expiration d'exercice des options	11/04/2005	10/10/2006	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites							
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	76,20	39,34	2,97	6,73	9,37	7,24	9,62
Méthode de valorisation utilisée			Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			2233 349	225 119	1859 498	131 000	2096 000
Droits créés en 2007							
Droits perdus en 2007			95 268	13 570	167 250		169 500
Droits exercés en 2007			911 725				
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007			1226 356	211 549	1692 248	131 000	1926 500

- (a) A la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 d'actions nouvelles.
- (b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options	Actions gratuites	
	Plan 2007	Plan 2007	Plan 2007
		France	Hors France
Date d'assemblée	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi dont mandataires sociaux	2589 830 100 000	482 240	336 500
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	340 000	93 240	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-
Options échues au cours de la période			
Date de départ d'exercice des options	21/12/2011		
Date d'attribution définitive des actions gratuites		21/12/2009	21/12/2011
Date d'expiration d'exercice des options	20/12/2015		
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites		20/12/2011	20/12/2011
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	4,29	4,00	4,00
Méthode de valorisation utilisée	Hull&White	Binomiale CNC	Binomiale CNC
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			
Droits créés en 2007	2589 830	482 240	336 500
Droits perdus en 2007		1 000	
Droits exercés en 2007			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	2589 830	481 240	336 500

Ajustements des plans d'options de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 23 décembre 2003 :

<i>(en euros)</i>					
Plan	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options	Nombre ajusté d'option	Coefficient d'ajustement à appliquer au nombre d'options
Plan du 11 mars 2003	3,17	2,97	3 699 845	3 948 993	1,06734
Plan du 24 juin 2003	7,18	6,73	314 980	336 191	1,06734

Synthèse :

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Dilution potentielle à l'émission	Instrument en circulation aux 31.12.2007	% de dilution
Options de souscription d'actions nouvelles	11 mars 2003	2,97	3 948 993	1 226 356	1,04 %
Options de souscription d'actions nouvelles	24 juin 2003	6,73	336 191	211 549	0,18 %
Options de souscription d'actions nouvelles	29 juin 2004	9,37	2 762 000	1 692 248	1,43 %
Options de souscription d'actions nouvelles	15 juin 2005	9,32	340 000	131 000	0,11 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2005	9,67	2 630 000	1 926 500	1,63 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2007	4,29	2 589 830	2 589 830	2,19%
Total des options de souscription d'actions nouvelles			12 607 014	7 777 483	6,58 %
Emission d'actions gratuites	20 décembre 2007	4,29	818 740	817 740	0,69%
OCEANes 1 ^{er} janvier 2009	9 juillet 2004	12,70	18 110 236	18 110 236	15,32 %
Total			31 535 990	26 705 459	22,59 %

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ne s'est vu attribuer de stocks options en 2007.

Le Directoire du 20 décembre 2007 a décidé, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil de Surveillance conformément à l'article 14.1 des statuts et sur les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, d'attribuer 50 000 options de souscription d'actions à chacun des membres du Directoire.

Les caractéristiques du plan du 20 décembre 2007 sont reprises dans les tableaux ci-dessous.

L'ensemble des options attribuées aux dirigeants prennent la forme d'options de souscription d'actions nouvelles. Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Par ailleurs, il a été décidé lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 4 février 2008 que les cessions de titres résultant de l'exercice des options attribuées aux membres du directoire, au titre du plan du 20 décembre 2007, ne pourront se faire avant leur départ de la société.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Yves de Chaisemartin - Président du Directoire

	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice	4,29
Date d'échéance	20 décembre 2015
Options attribuées durant l'exercice	50 000
Options exercées durant l'exercice	-
Options existantes au 31 décembre 2007	50 000

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Éric Albrand - Membre du Directoire

	Plan du 11 mars 2003	Plan du 24 juin 2003	Plan du 29 juin 2004	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice	2,97	6,73	9,37	9,62	4,29
Date d'échéance	11 mars 2011	24 juin 2008	29 juin 2012	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Options attribuées durant l'exercice	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000
Options exercées durant l'exercice	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2007	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000

Nombre de ses propres actions achetées ou vendues au cours de l'exercice dans le cadre de la participation des salariés

Néant.

Risque de variation des cours

Néant.

9.18 Direction Générale – Mandataires sociaux

9.18.1 Composition des organes sociaux

Composition du Conseil de Surveillance

Nom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions principaux dans la Société
Monsieur Dominique de Calan	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance et Président
Monsieur Michel Sénamaud	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance et Vice-Président
Monsieur Roger Alibault	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance
Monsieur Jacques Etienne de T'Serclaes	5/3/2007 Avec prise d'effet au 30/03/2007	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit

Le Conseil de surveillance du 29 septembre 2006 a procédé à la nomination de Monsieur Dominique de Calan à la fonction de Président du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Yves de Chaisemartin, démissionnaire.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 juin 2007 a ratifié la cooptation aux fonctions de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes. Son mandat expirera en conséquence à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2008.

Composition du Directoire

La composition du Directoire est la suivante :

Nom	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale dans la Société
Monsieur Yves de Chaisemartin	24/09/2006	10/01/2009	Président du Directoire
Monsieur Éric Albrand	30/06/2005	10/01/2009	Membre du Directoire

Le Conseil de surveillance du 11 janvier 2007 a pris acte de la démission de Messieurs Yves de Chaisemartin et Eric Albrand de leur mandat de Président du Directoire et membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du même jour a nommé pour une durée de deux années Messieurs Yves de Chaisemartin et Eric Albrand, respectivement Président du Directoire et membre du Directoire.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies, au cours des cinq dernières années

Monsieur Yves de Chaisemartin - Président du Directoire

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
06/10/1994	23/12/2004	Gérant	Journaphone
06/10/1994	29/09/2003		Procorec
06/10/1997	23/12/2004		Promolouvre
06/10/1994	23/12/2004		Promoporte
01/01/2002	23/02/2003		Publicité Annonces
01/01/2002	22/12/2004		SCPI
17/12/1999	26/01/2005	Président Directeur Général	SMRL
10/12/2001	21/12/2004		Soc Invest 1
10/12/2001	21/12/2004		Soc Invest 2
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3
12/12/2002	21/12/2004		Soc Invest 4
01/01/2002	juin-05		Conseil Supérieur Messageries
29/09/2003	31/10/2003	Liquidateur	Procorec
23/06/1999	13/12/2004	Président du Directoire	Société de gestion du Figaro
30/01/2002	08/07/2004		Socpresse
26/02/2002	02/03/2005	Vice-Président du Conseil de surveillance	Figaro Holding
31/03/2003	26/10/2004		Express Expansion Groupe
10/06/2001	26/05/2005	Administrateur unique	G.I.E. du 31 rue des Jeuneurs
27/01/1998	28/04/2005	Administrateur	Cadremploi
25/07/2000	26/10/2004		Delaroché SA
12/06/2001	13/05/2005		Explorimmo
01/01/2002	26/10/2004		Le Bien Public
30/07/1999	23/12/2004		Publiprint
30/06/1997	30/09/2004		Société du Figaro
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3
04/12/2002	17/12/2004		Voix Du Nord Investissement
31/01/2003			Editions Génération
22/06/2000			L'Est Républicain
24/06/2002	15/11/2003	Membre du Conseil de surveillance	Vivolio
02/10/2001	14/02/2005		F.C.N.A
24/07/2002	14/11/2003	Membre du Comité de Direction	Moteurprint
30/06/1993	30/06/2004	Administrateur	Nord Eclair Belge (Belgique)
26/06/2002	27/06/2005	Administrateur Délégué	Rossel et Cie S.A. (Belgique)
01/01/2002	01/10/2004	« Director Board of Directors »	Figaro Magazine YK (Japon)
2004			
06/10/1994	23/12/2004	Gérant	Journaphone
06/10/1994	23/12/2004		Promolouvre
06/10/1994	23/12/2004		Promoporte
01/01/2002	22/12/2004		SCPI

22/06/2004	15/07/2004		TVES	
01/01/2002	juin-05	Président Directeur Général	Conseil Supérieur Messageries	
17/12/1999	26/01/2005		SMRL	
10/12/2001	21/12/2004		Soc Invest 1	
10/12/2001	21/12/2004		Soc Invest 2	
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3	
12/12/2002	21/12/2004		Soc Invest 4	
10/06/2001	26/05/2005		Administrateur unique	G.I.E. du 31 rue des Jeuneurs
17/03/2004	30/06/2007	Administrateur	Réunion des Musées Nationaux (RMN)	
27/01/1998	28/04/2005	Administrateur	Cadremploi	
25/07/2000	26/10/2004		Delaroche SA	
31/01/2003			Editions Génération	
12/06/2001			Explorimmo	
22/06/2000			L'Est Républicain	
01/01/2002	26/10/2004		Le Bien Public	
30/07/1999	23/12/2004		Publiprint	
30/06/1997	30/09/2004		Société du Figaro AGO	
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3	
04/12/2002	17/12/2004		Voix Du Nord Investissement	
23/06/1999	13/12/2004		Président du Directoire	Société de Gestion du Figaro
30/01/2002	08/07/2004			Socpresse
26/02/2002	02/03/2005		Vice-Président du Conseil de surveillance	Figaro Holding
31/03/2003	28/10/2004	Groupe Express Expansion		
02/10/2001	14/02/2005	Membre du Conseil de surveillance	F.C.N.A.	
08/07/2004	30/09/2004	Directeur Général	Socpresse	
30/06/1993	30/06/2004	Administrateur Délégué	Nord Eclair Belge (Belgique)	
26/06/2002	27/06/2005		Rossel et Cie S.A. (Belgique)	
01/01/2002	01/10/2004	« Director Board of Directors »	Figaro Magazine (Japon)	
2005				
07/12/1999	26/01/2005	Président Directeur Général	SMRL	
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3	
01/01/2002	juin-05		Conseil Supérieur Messageries	
10/06/2001	26/05/2005	Administrateur unique	G.I.E. Du 31, rue des Jeuneurs	
27/01/1998	28/04/2005	Administrateur	Cadremploi	
31/01/2003	18/04/2005		Editions Génération	
12/06/2001	13/05/2005		Explorimmo	
22/06/2000			L'Est Républicain	
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3	
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)	
26/02/2002	02/03/2005		Vice-Président du Conseil de surveillance	Figaro Holding
02/10/2001	14/02/2005	Membre du Conseil de surveillance	F.C.N.A.	
sept-05		Directeur Général	Marianne	
juil-05		« enior Advisor »	Carlyle Europe	

26/06/2002	27/06/2005	Administrateur Délégué	Rossel et Cie S.A. (Belgique)
27/06/2005		Administrateur	Rossel et Cie S.A. (Belgique)
2006			
02/10/2006		Président	Fondation pour l'innovation Altran
sept-05		Directeur Général	Marianne
févr-06		Administrateur	Marianne
22/06/2000			L'Est Républicain
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)
juil-05			« Senior Advisor »
27/06/2005		Administrateur	Rossel et Cie (Belgique et Lille)
19/10/2006		« Director »	Cambridge Consultants Ltd (Groupe Altran) (Angleterre)
2007			
02/10/2006		Président	Fondation pour l'innovation Altran
sept-05		Directeur Général	Marianne
févr-06		Administrateur	Marianne
22/06/2000			L'Est Républicain
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)
17/04/2007			Président du Conseil d'administration
juil-05		« Senior Advisor »	Carlyle Europe
27/06/2005		Administrateur	Rossel et Cie (Belgique et Lille)
06/09/2007		Représentant de	Altran Technologies SA dans la société Axiem (Groupe Altran)
19/10/2006		« Director »	Cambridge Consultants Ltd (Groupe Altran) (Angleterre)
26/03/2007		« Director »	Altran Technologies India Ltd (Inde)

Monsieur Eric Albrand - Membre du Directoire

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
10/11/2003		Administrateur/« Director »	Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003			Altran Belgium S.A.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.
03/06/2003			Altran Technologies, Inc.
28/04/2003			Altran USA, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little North America, Inc. (Groupe Altran)
28/04/2003			Arthur D. Little, Inc. (Groupe Altran)
	29/04/2003		FCI Microconnections

	01/03/2003		FCI Connectors UK Ltd	
			Slivarente	
20/10/2003		Gérant/« Director »/« Geschäftsführer »	Altran Austria GmbH	
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH	
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd	
11/06/2003			Altran International B.V.	
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.	
16/05/2003			Altran Italia, S.R.L.	
11/06/2003			Altran Netherlands B.V.	
21/05/2003			Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.	
23/04/2003			Altran UK Ltd.	
12/06/2003			International Business Development Ltd. (Groupe Altran)	
23/04/2003			« Company secretary »	Altran Ireland Ltd
23/04/2003				Altran UK Ltd.
28/04/2003			« Treasurer and secretary »	Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003		Altran Consulting Systems, Inc.		
28/04/2003		Altran USA, Inc.		
28/04/2003		« Manager »	ACS Holdings, L.L.C. (Groupe Altran)	
17/09/2003		« Apoderado »	Ubica Solutions, S.L. (Groupe Altran)	
2004				
10/11/2003		Administrateur/« Director »	Altran (Switzerland) S.A.	
24/04/2003			Altran Belgium S.A.	
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.	
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.	
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.	
03/06/2003			Altran Technologies, Inc.	
28/04/2003			Altran USA, Inc.	
09/11/2004			Altran USA Holdings, Inc.	
28/04/2003			Arthur D. Little North America, Inc. (Groupe Altran)	
28/04/2003			Arthur D. Little, Inc. (Groupe Altran)	
				Slivarente
20/10/2003			Gérant/« Director »/« Geschäftsführer »	Altran Austria GmbH
13/05/2003				Altran Deutschland GmbH
23/04/2003		Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd		
11/06/2003		Altran International B.V.		
23/04/2003		Altran Ireland Ltd.		
16/05/2003		Altran Italia, S.R.L.		
11/06/2003		Altran Netherlands B.V.		
21/05/2003		Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.		
23/04/2003		Altran UK Ltd.		
12/06/2003		International Business Development Ltd. (Groupe Altran)		
23/04/2003		« Company secretary »		Altran Ireland Ltd

23/04/2003			Altran UK Ltd.
28/04/2003		« Treasurer and secretary »	Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
05/01/2004			Altran Corporation
28/04/2003			Altran USA, Inc.
28/04/2003		« Manager »	ACS Holdings, L.L.C. (Groupe Altran)
17/09/2003		« Apoderado »	Ubica Solutions, S.L. (Groupe Altran)
03/03/2004			Strategy Consultors C.P.O.E., S.L. (Groupe Altran)
2005			
10/11/2003		Administrateur/« Director »	Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003			Altran Belgium S.A.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.
01/10/2005			Altran Technologies, Inc.
28/04/2003			Altran USA, Inc.
09/11/2004			Altran USA Holdings, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little North America, Inc. (Groupe Altran)
28/04/2003			Arthur D. Little, Inc. (Groupe Altran)
20/10/2003		Gérant/« Director »/« Geschäftsführer »/« Consejero delegado »	Altran Austria GmbH
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, S.L.
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd
11/06/2003			Altran International B.V.
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.
16/05/2003			Altran Italia, S.R.L.
11/06/2003			Altran Netherlands B.V.
21/05/2003			Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
06/07/2005			CGS Executive Search S.A.R.L. (Groupe Altran)
06/07/2005			Ethnos S.A.R.L. (Groupe Altran)
12/06/2003			International Business Development Ltd. (Groupe Altran)
30/05/2005			Représentant de
31/05/2005		Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A.	
23/04/2003		« Company secretary »	Altran Ireland Ltd
23/04/2003			Altran UK Ltd.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions
28/04/2003		« Treasurer and secretary »	Altran Consulting Systems, Inc.
05/01/2004			Altran Corporation

28/04/2003			Altran USA, Inc.	
28/04/2003		« Manager »	ACS Holdings, L.L.C. (Groupe Altran)	
17/09/2003		« Apoderado »	Ubica Solutions, S.L. (Groupe Altran)	
03/03/2004			Strategy Consultors C.P.O.E., S.L. (Groupe Altran)	
2006				
10/11/2003		Administrateur/« Director »	Altran (Switzerland) S.A.	
24/04/2003			Altran Belgium S.A.	
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.	
09/11/2004			Altran Usa Holdings, Inc.	
20/10/2003		Gérant/« Director »/« Geschäftsführer »/« Consejero delegado »	Altran Austria GmbH	
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH	
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, S.L.	
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd	
11/06/2003			Altran International B.V.	
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.	
16/05/2003			Altran Italia, S.R.L.	
11/06/2003			Altran Netherlands B.V.	
21/05/2003			Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.	
23/04/2003			Altran UK Ltd.	
06/07/2005	29/12/2006			CGS Executive Search S.A.R.L. (Groupe Altran)
06/07/2005				Ethnos S.A.R.L. (Groupe Altran)
12/06/2003				International Business Development Ltd. (Groupe Altran)
30/05/2005		Représentant de	Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A. (Groupe Altran)	
31/05/2005			Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A.	
23/04/2003		« Company secretary »	Altran Ireland Ltd	
23/04/2003			Altran UK Ltd.	
03/03/2004		« Apoderado »	Altran D.S.D., S.L.	
2007				
10/11/2003		Administrateur/« Director »	Altran (Switzerland) S.A.	
24/04/2003			Altran Belgium S.A.	
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.	
09/11/2004			Altran USA Holdings, Inc.	
20/10/2003		Gérant/« Director »/« Geschäftsführer »/ « Consejero delegado »/ «Amministratore delegato del consiglio"/Consejo delegado	Altran Austria GmbH	
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH	
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, S.L.	
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd	
11/06/2003			Altran International B.V.	
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.	
16/05/2003			Altran Italia, S.R.L.	
11/06/2003			Altran Netherlands B.V.	

21/05/2003			Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
06/07/2005	21/12/2007		Ethnos (Groupe Altran)
12/06/2003			International Business Development Ltd. (Groupe Altran)
26/03/2007			Altran Technologies India Ltd
28/04/2003			Altran Consulting Systems Inc.
30/05/2005		Représentant de	Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A. (Groupe Altran)
31/05/2005			Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A
23/04/2003		« Company secretary »	Altran Ireland Ltd
23/04/2003			Altran UK Ltd.
03/03/2004		« Apoderado »	Altran D.S.D., S.L.
05/09/2007			Soluciones y plataformas orientadas al conocimiento (Groupe Altran)
03/10/2007			Strategy and innovation Advisors SL (Groupe Altran)
05/09/2007			S2 Solutions serveis Informaticas (Groupe Altran)
09/02/2007	21/12/2007	Président	AFEM (Groupe Altran)
14/05/2007	21/12/2007		DCE Consultants (Groupe Altran)
10/08/2007	10/10/2007		MAP (Groupe Altran)
26/09/2007			Aphrodite Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Apopis Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Dionysos Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Hélène Technologies (Groupe Altran) devenue Altran Prototypes Automobiles le 06/02/08
26/09/2007			Loki Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Olivia Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Sylvie Technologies (Groupe Altran)
26/09/2007			Valérie Technologies (Groupe Altran)
19/10/2006		Director (Angleterre)	Cambridge Consultants Ltd (Groupe Altran)

Monsieur Dominique de Calan - Président du Conseil de Surveillance

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
		Administrateur	Giat Industries
		Administrateur	ADEPT
28/03/2003 (renouvelé)		Censeur	Brittany Ferries
		Administrateur	AGIRC
		Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Président	AREAT
mai-03		Membre du Conseil de surveillance	Bretagne Développement
		Administrateur	Sabemen
		Administrateur	SDR de Bretagne
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Président	OPCAIM
		Délégué général adjoint	UIMM
		Vice-Président	ETHIC
2004			
		Administrateur	Giat Industries
		Administrateur	ADEPT
		Censeur	Brittany Ferries
29/01/2004		Président	AGIRC
22/06/2004		Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
09/12/2004		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
	30/06/2004 fin	Membre du Conseil de surveillance	Bretagne Développement
	2004 fin	Administrateur	Sabemen
	27/05/2004 fin	Président	OPCAIM
		Administrateur	SDR de Bretagne
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Délégué général adjoint	UIMM
		Vice-Président	ETHIC
2005			
28/07/2005 Renouvelé		Administrateur	Giat Industries
		Administrateur	ADEPT
		Censeur	Brittany Ferries
		Président	AGIRC

		Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	OPCAIM
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Délégué général adjoint	UIMM
		Administrateur	CTIP
26/01/2005		Vice-Président	ETHIC
2006			
		Administrateur	NEXTER (ex Giat Industries)
		Administrateur	ADEPT
		Administrateur	CTIP
		Censeur	Britanny Ferries
10/03/2006		Vice-Président	AGIRC
28/06/2006		Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Vice-Président	ETHIC
		Vice-Président	OPCAIM
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
		Délégué général adjoint	UIMM
2007			
		Administrateur	NEXTER (ex Giat Industries)
		Administrateur	ADEPT
avr-07		Trésorier	Association de soutien à la Cité Nationale de l'Histoire et de l'Immigration
		Administrateur	CTIP
21/03/2007		Administrateur	Groupe Malakoff
		Vice-Président	AGIRC
		Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Vice-Président	ETHIC
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
01/01/2007		Président	OPCAIM
		Délégué général adjoint	UIMM

Monsieur Michel Senamaud - Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
		Président	SAS Franpresse
			SAS Sodinform
		Administrateur	SA Cadremploi
			SA Editions Génération
			SA Explorimmo
			SA Presse Nord
			SA Publiprint
			SA Société du Figaro
			SA Salt
			SASP Football Club de Nantes
			SA Figaro Holding
			Membre du Conseil de surveillance
		Membre du Directoire	SA Socpresse
			SA Société de gestion du Figaro
2004			
		Président	SAS Franpresse
			SAS Sodinform
		Administrateur	SA Cadremploi
			SA Editions Génération
			SA Explorimmo
			SA Presse Nord
			SA Publiprint
			SASP Football Club de Nantes
			SA Salt
			SA Société du Figaro
		Directeur Général	SA Société du Figaro
		Membre du Conseil de surveillance	SA Figaro Holding
			SA Groupe Express Expansion
		Membre du Directoire	SA Socpresse
			SA Société de Gestion du Figaro
2005			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies.	
2006			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société	

		Altran Technologies	
2007			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies	

Monsieur Roger Alibault - Membre du Conseil de Surveillance

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
2004			
		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
2005			
		Président-Directeur Général Gérant	Apex – GAEC S.A. Apex Provence Apex Fidus Hyères
2006			
		Président-Directeur Général Gérant	Apex – GAEC S.A. Apex Provence Apex Fidus Hyères
2007			
		Président-Directeur Général Gérant	Apex – GAEC S.A. Apex Provence Apex Fidus Hyères

Monsieur, Jacques-Etienne de T'Serclaes – Membre du Conseil de Surveillance

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
01/01/2001	12/07/2005	Membre et Président du Conseil de surveillance	PWC Audit
2004	mai-07	Administrateur	Euro-India Center
2005			
01/01/2001	12/07/2005	Membre et Président du Conseil de surveillance	PWC Audit
2004	mai-07	Administrateur	Euro-India Center
2005			Gift In Kind International
2006			
2004	mai-07	Administrateur	Euro-India Center
2005			Gift In Kind International
27/07/2006	2010		Rémy Cointreau

2006		Operating Partner	Advent International Private Equity
2007			
2004	mai-07	Administrateur	Euro-India Center
2005			Gift In Kind International
27/07/2006	2010		Rémy Cointreau
2006			Operating Partner

Madame, Guylaine Saucier - Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 15 février 2007

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2003			
1991		Administrateur	Petro - Canada
1997	2005		Nortel Networks
1987			Axa Canada
1992			Banque de Montréal
1991	2005		Tembec Inc.
2004			
1991		Administrateur	Petro - Canada
1997	2005		Nortel Networks
1987			Axa Canada
1992			Banque de Montreal
1991	2005		Tembec Inc.
2005			
1991		Administrateur	Petro - Canada
1997	2005		Nortel Networks
1987			Axa Canada
1992			Banque de Montréal
1991	2005		Tembec Inc.
2005			CHC Helicopter
2006			
1991		Administrateur	Petro-Canada
1987			Axa Canada
1992			Banque de Montréal
2005			CHC Helicopter
2006			Groupe Areva
2007			
1991		Administrateur	Petro-Canada
1987			Axa Canada
1992			Banque de Montréal
2005			CHC Helicopter
2006			Groupe Areva

Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

A la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par le tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Monsieur Yves de Chaisemartin a fait l'objet d'une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Paris pour abus de biens sociaux au titre des fonctions d'administrateur qu'il exerçait en 1989 dans la Société Presse Alliance, société éditrice de France Soir. Monsieur Yves de Chaisemartin a fait appel de cette ordonnance et cet appel a été déclaré recevable.

Conflits d'intérêt éventuels concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

A la connaissance d'Altran Technologies :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire entre les devoirs à l'égard d'Altran Technologies et leurs intérêts privés et/ou autres obligations ;
- il n'a jamais existé de lien de parenté entre eux.

9.18.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature versés en 2007 aux mandataires sociaux par la société, ainsi que par les sociétés filles et petites filles se sont élevés à 1 413 750 euros :

- Rémunération au titre du mandat social : 1 062 500 euros
- Rémunération au titre du contrat de travail : Néant
- Jetons de présence : 351 250 euros
- Avantages en nature : Néant

Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Dominique de Calan – Président du Conseil de Surveillance

	2006	2007
Rémunération brute versée par la Société au titre de son mandat social	32 500,33 €	130 000,00 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de son mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la Société au titre de son mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre et de Président du Conseil de surveillance	80 000,00 €	80 000,00 €

Monsieur Michel Sénamaud – Vice-Président du Conseil de Surveillance

	2006	2007
Rémunération brute versée par la Société au titre de son mandat social	90 000,00 €	Néant
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de son mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la Société au titre de son mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre et de Vice-Président du Conseil de surveillance	70 000,00 €	70 000,00 €

Monsieur Roger Alibault – Membre du Conseil de Surveillance

	2006	2007
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance	70 000,00 €	70 000,00 €

Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes – Membre du Conseil de Surveillance depuis le 5 mars 2007 (avec effet au 30 mars 2007)

	2006	2007
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance	Néant	37 500,00 €

Madame Guylaine Saucier – Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 15 février 2007

	2006	2007
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance	150 000,00 €	93 750,00 €

Membres du Directoire**Monsieur Yves de Chaisemartin – Président du Directoire**

Au titre de son mandat social de Président du Conseil de surveillance du 1^{er} janvier 2006 au 24 septembre 2006

Rémunération brute exceptionnelle versée par la Société :	94 791,65 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée :	Néant
Avantages en nature accordés par la Société :	Néant
Jetons de présence versés par la Société au titre de son mandat de membre et de Président du Conseil de surveillance :	52 500,00 €

Au titre de son mandat social de Président du Directoire :

	2006	2007
Rémunération fixe brute versée durant l'exercice par la Société au titre de son mandat social	53 889,00 €	360 000,00 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée :	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la Société :	Néant	Néant
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2006 et versée en avril 2007		62 500,00 €

La rémunération variable est déterminée par décision du Conseil de Surveillance, par référence à une rémunération à objectifs atteints de 340 000 euros bruts. Les critères pris en compte sont notamment les suivants :

- l'EBIT ;
- le développement du Chiffre d'affaires ;
- la stratégie ;
- la réussite des fusions en France.

Aucune rémunération variable n'a été versée en 2007 au titre de l'exercice 2007. La décision sur celle-ci sera fixée lors d'un Conseil de Surveillance de 2008.

Monsieur Éric Albrand – Membre du Directoire

	2006	2007
Rémunération fixe brute versée durant l'exercice par la Société au titre de son mandat social	360 000,00 €	360 000,00 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée :	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la Société :	Néant	Néant
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2005 et versée en début 2006	260 000,00 €	
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2006 et versée en avril 2007		150 000,00 €

La rémunération variable est déterminée par décision du Conseil de Surveillance, par référence à une rémunération à objectifs atteints de 300 000 euros bruts. Les critères pris en compte sont notamment les suivants :

- l'EBIT ;
- le développement du Chiffre d'affaires ;
- la stratégie ;
- la situation de trésorerie.

Aucune rémunération variable n'a été versée en 2007 au titre de l'exercice 2007. La décision sur celle-ci sera fixée lors d'un Conseil de Surveillance de 2008.

Monsieur Éric Albrand, dont le contrat de travail a été suspendu lors de la prise d'effet de son mandat social, bénéficiera en cas de rupture de son contrat de travail lorsque ce dernier sera à nouveau en vigueur à l'issue de son mandat social, d'une indemnité équivalente à 24 mois de rémunération totale.

Monsieur Christophe Aulnette – Président du Directoire du 30 juin 2005 au 24 septembre 2006

L'accord transactionnel signé entre Monsieur Christophe Aulnette et la Société prévoit la rémunération d'une clause de non concurrence pour un montant brut mensuel de 45 333,33 euros, et ce jusqu'à fin octobre 2007. A ce titre la Société lui a versé au cours de l'exercice 2007 la somme de 441 244,41 euros. Il lui a été versé également 41 555,55 euros au titre des indemnités de préavis et 23 534,84 euros au titre des indemnités compensatrices de congés payés. Le montant versé en 2006 au titre de la clause de non concurrence s'est élevé à 102 755,55 euros.

Monsieur François-Xavier Floren – Membre du Directoire du 8 juin 2006 au 20 novembre 2006

Il n'a été versé aucune indemnité transactionnelle suite à cette démission. Monsieur François-Xavier Floren a saisi le Conseil des Prud'hommes de Paris le 8 mars 2007 afin d'obtenir le versement de l'indemnité contractuelle auquel il prétend avoir droit. L'audience de jugement est prévue pour le mois de septembre 2008.

9.19 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Directoire correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil de Surveillance n'a ni autorisé, ni visé à ce jour de convention règlementée au titre de l'article L.225-86 du code de commerce.

9.20 Informations diverses

Injonctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence

Aucune injonction mentionnée en date d'établissement du rapport.

10 Trésorerie et Capitaux

10.1 / 10.2 Informations sur les capitaux de l'emprunteur

L'ensemble des informations relatives aux capitaux de l'emprunteur sont disponibles au chapitre 18 : «Principaux actionnaires».

10.3 Conditions d'emprunts

L'ensemble des conditions d'emprunt sont détaillées dans les chapitres 9.5.1 « Risque de liquidité » et 9.5.2 «Risque de taux» du présent document de référence.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est rappelé que tel que défini dans le 9.5.1 « Risque de liquidité » du présent document de référence, les principales restrictions à l'usage de lignes bancaires relatives au nouvel accord de refinancement des crédits bancaires en date du 16 avril 2008, applicables à partir de la date de 1^{er} tirage et pendant toute la durée de ladite convention de crédit, sont :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à l'amortissement accéléré du crédit du tiers du cash flow net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché)
- limitation des acquisitions en 2008 et 2009 à 10 millions d'euros par an puis 40 millions d'euros annuel au-delà, si aucune opération de renforcement des fonds propres n'est réalisée
- en cas de réalisation d'une augmentation de capital ou de l'émission d'ORA pour un montant minimal de 100 millions d'euros, possibilité de procéder à des acquisitions pour un montant cumulé annuel de 50 millions d'euros sans accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

10.5 Financement de l'activité

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le 9.5.1 « Risque de liquidité » du présent document de référence, de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, tel que détaillé au point 9.8 « Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport » du présent document de référence, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

11 Recherche et développement

Au niveau du Groupe, les dépenses au titre des frais de développement ont été activées à hauteur de 657 milliers d'euros au cours de l'exercice 2007, la valeur brute cumulée des frais de développement au 31 décembre 2007 est de 4,8 millions d'euros.

Chez Altran Technologies, aucun frais de développement n'a été activé.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances

En 2008, le Groupe aura pour priorités :

- une croissance au moins égale à celle du marché tant en France qu'à l'International
- la poursuite du redressement de la rentabilité grâce notamment aux efforts de baisse du poids des frais généraux
- la maîtrise du cash-flow avec une attention particulière sur le maintien d'un bon niveau d'encours client
- le refinancement à moyen terme du Groupe.

Ces objectifs sont pris en compte dans le nouveau plan stratégique Action 4 qui doit permettre à Altran d'atteindre en 2010 :

- 2 milliards de chiffre d'affaires
- 8% à 10% d'EBIT

12.2 Événements post clôture

La Direction du Groupe a présenté en fin d'année 2007 un plan de développement stratégique de ses activités de conseil en organisation et systèmes d'information en France.

Ce plan inclut un projet de fusion de sociétés du pôle Altran CIS Paris, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS. La date prévue pour l'opération de fusion est le 30 avril 2008, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008. Dans ce cadre, Altran Technologies a procédé le 5 mars 2008 à des cessions de titres au profit de sa filiale Altran Systèmes d'Information afin que celle-ci détienne directement 100% du capital des sociétés à absorber.

Ce plan de développement s'inscrit dans la volonté de positionner le pôle Altran CIS en acteur incontournable de son marché, et de lui donner les moyens de soutenir sa propre ambition avec :

- un positionnement lisible et différenciant des activités ;
- un modèle économique de croissance durable.

Cette annonce vient compléter un ensemble de mesures prises depuis deux ans pour réorganiser l'ensemble des activités françaises du groupe dont la fusion des vingt six sociétés françaises de Conseil en Technologies et Innovation en une société unique, ainsi que le rapprochement opérationnel des activités de Conseil en Organisation et Systèmes d'Information.

La société a également annoncé le 17 avril 2008, la conclusion d'un plan de refinancement bancaire ainsi que le renforcement de sa structure financière. Les textes de ces communiqués sont intégrés au chapitre 20.6 « Informations financières intermédiaires et autres » du présent document de référence.

13 Prévisions

Les différents marchés sur lesquels le Groupe opère (conseil en management et stratégie, conseil en technologie et R&D, conseil en organisation et systèmes d'information) devraient continuer à croître en 2008. Ceci constituera une assise permettant de consolider les actions entreprises et de continuer la réorganisation nécessaire des activités du Groupe. Le Groupe Altran ne fournit pas de prévisions chiffrées sur son chiffre d'affaires ou ses résultats.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Composition des organes sociaux

14.1.1 Composition du Conseil de surveillance

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions principaux dans la Société
Monsieur Dominique de Calan	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance et Président
Monsieur Michel Sénamaud	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance et Vice-Président
Monsieur Roger Alibault	29/06/2005	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance
Monsieur Jacques Etienne de T'SERCLAES	05/03/2007 avec prise d'effet au 30/03/2007	AG statuant sur l'exercice clos le 31/12/2008	Membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 juin 2007 a ratifié la cooptation aux fonctions de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes. Son mandat expirera en conséquence à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2008.

14.1.2 Composition du Directoire

La composition du Directoire est la suivante :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale dans la Société
Monsieur Yves de Chaisemartin	24/09/2006	10/01/2009	Président du Directoire
Monsieur Éric Albrand	30/06/2005	10/01/2009	Membre du Directoire

Le Conseil de surveillance du 11 janvier 2007 a pris acte de la démission de Messieurs Yves de CHAISEMARTIN et Eric ALBRAND de leur mandat de Président du Directoire et membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du même jour a nommé pour une durée de deux années Messieurs Yves de CHAISEMARTIN et Eric ALBRAND, respectivement Président du Directoire et membre du Directoire

14.1.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies, au cours des cinq dernières années

L'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes les autres sociétés que la société Altran Technologies au cours des cinq derniers exercices est détaillé dans le chapitre 9.18.1 « mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies au cours des cinq dernières années du présent document de référence.

14.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

À la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire ou du Conseil de surveillance au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire ou du Conseil de surveillance, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par le tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Monsieur Yves de Chaisemartin a fait l'objet d'une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Paris pour abus de biens sociaux au titre des fonctions d'administrateur qu'il exerçait en 1989 dans la Société Presse Alliance, société éditrice de France Soir. Monsieur Yves de Chaisemartin a fait appel de cette ordonnance et cet appel a été déclaré recevable.

14.3 Conflits d'intérêt éventuels concernant les membres du Conseil de surveillance et du Directoire

À la connaissance d'Altran Technologies :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt des membres du Conseil de surveillance et du Directoire entre les devoirs à l'égard d'Altran Technologies et leurs intérêts privés et/ou autres obligations ;
- il n'a jamais existé de lien de parenté entre eux.

15 Rémunération et avantages

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le chapitre 9.18.2 « Rémunération des mandataires sociaux » intégré pages 58 à 60 du présent document de référence.

15.2 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, hormis les éléments définis au chapitre 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » du présent document de référence.

Le conseil de surveillance n'a ni autorisé, ni visé à ce jour de convention règlementée au titre de l'article L.225-86 du code de commerce.

15.3 Tableau synthétique des stock-options consenties aux mandataires sociaux

Aucun des membres du Conseil de surveillance ne s'est vu attribuer de stocks options en 2007.

Le Directoire du 20 décembre 2007 a décidé, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil de Surveillance conformément à l'article 14.1 des statuts et sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, d'attribuer à chacun des membres du Directoire 50 000 options de souscription d'actions.

Les caractéristiques du plan du 20 décembre 2007 sont reprises dans les tableaux ci-dessous.

L'ensemble des options attribuées aux dirigeants prennent la forme d'options de souscription d'actions nouvelles. Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Par ailleurs, il a été décidé lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 4 février 2008 que les cessions de titres résultant de l'exercice des options attribuées aux membres du directoire, au titre du plan du 20 décembre 2007, ne pourra se faire avant leur départ de la société.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Yves de CHAISEMARTIN, membre du Directoire

	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice	4,29
Date d'échéance	20 décembre 2015
Options attribuées durant l'exercice	50 000
Options exercées durant l'exercice	-
Options existantes au 31 décembre 2007	50 000

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Éric Albrand, membre du Directoire

	Plan du 11 mars 2003	Plan du 24 juin 2003	Plan du 29 juin 2004	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice	2,97	6,73	9,37	9,62	4,29
Date d'échéance	11 mars 2011	24 juin 2008	29 juin 2012	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Options attribuées durant l'exercice	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000
Options exercées durant l'exercice	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2007	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000

16 Fonctionnement des organes de surveillance et de direction

Les informations relatives au fonctionnement des organes de surveillance et de direction sont mentionnées dans le « Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôle interne » figurant en annexe 1 du présent document de référence .

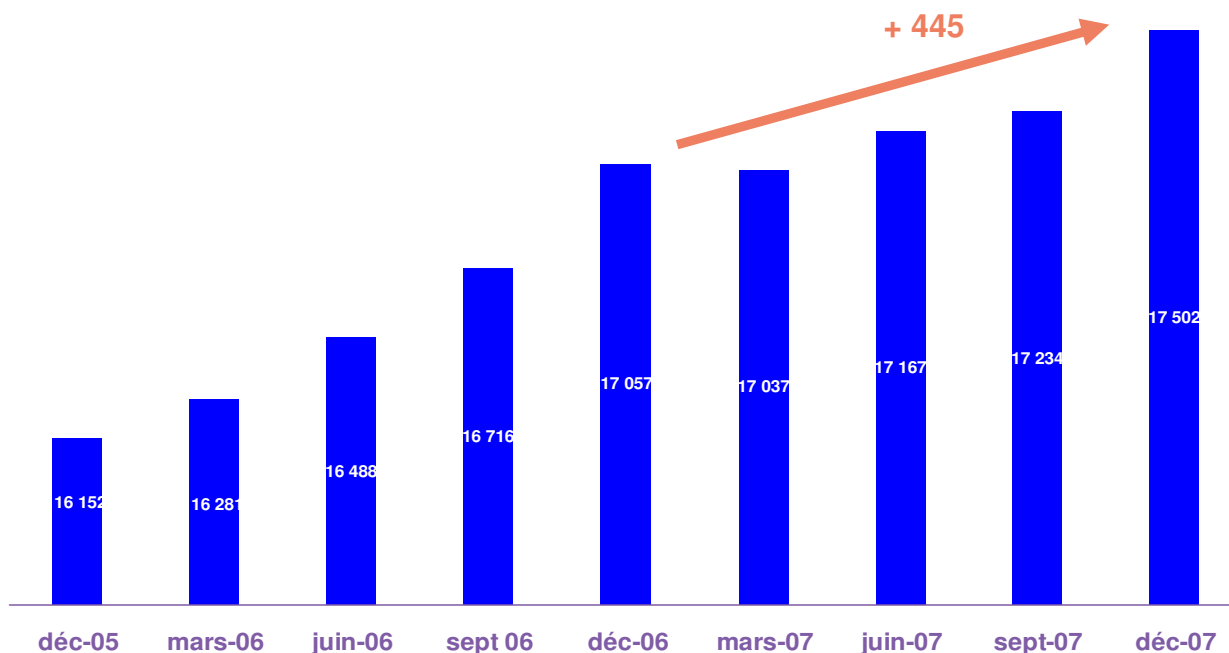
Une convention courante a été conclue entre Altran Technologies et Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit, avant son entrée en fonction. Cette convention est relative à des prestations de conseil demandées par Altran Technologies, pour le développement de l'activité du Groupe en Asie, pour lesquelles les honoraires versés en 2007 s'établissent à 69 000 euros.

17 Salariés

17.1 Données sur les salariés

17.1.1 Évolution du nombre de salariés

Le nombre total de salariés était au 31 décembre 2007 de 17 502 personnes tel que détaillé ci-après. Sur l'année l'effectif est en hausse de 445 personnes.



17.1.2 Taux de facturation

On peut considérer aujourd'hui que le taux publié reflète la réalité des activités économiques du Groupe, mais son niveau peut encore faire l'objet d'un ajustement. Le taux de facturation, qui est calculé avec une méthodologie constante depuis 2004, représente le ratio du nombre d'ETP facturés (ETP = équivalent Temps Plein) calculés à partir du nombre de jours facturés/ nombre de jours ouvrés sur le nombre d'ETP potentiel égal à l'indicateur suivant (Nbre de jours ressources – congés)/ Nombre de jours ouvrés.

Par ailleurs, il est à noter qu'il n'existe pas dans l'industrie de définition standardisée du taux de facturation rendant ainsi toute comparaison avec des concurrents difficile.

Le taux de facturation qui s'établit en moyenne à 84,6% en 2007 est en amélioration par rapport au 2006 traduisant, entre autres, le retour des activités françaises à de meilleures performances. Ci-après l'évolution détaillée du taux de facturation :

	Moyenne 2006	T1 2007 moyenne	T2 2007 moyenne	S1 2007 moyenne	T3 2007 moyenne	T4 2007 moyenne	S2 2007 moyenne	Moyenne 2007
Taux de facturation	84,1%	83,5%	85,2%	84,3%	85,1%	84,6%	84,8%	84,6%

17.1.3 Taux de turnover

Le taux de turnover est publié annuellement et est défini comme le rapport entre le nombre total de départs des salariés du groupe pour quelque raison que ce soit (démission, interruption de la période d'essai...) et le nombre total de salariés du groupe. Pour 2007, il s'établissait à 29,4 % contre 29,0 % en 2006. Le Groupe considère que ce niveau est trop élevé et concentre ses efforts pour réduire ce taux.

17.2 Participations et stocks options

17.2.1 Stock options

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 740 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société. Ce plan s'inscrit dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2005 (résolutions 10 et 11) autorisant la société à émettre jusqu'à 6% de son capital.

Le détail des différents plans d'options de souscription est intégré dans le présent document de référence, à la section « 21.1 Capital social dans la section relative aux options de souscription d'actions et actions gratuites » pages 171 et 172 du présent du document de référence.

Le plan de mars 2003 est exerçable depuis le 12 mars 2007 à 2,97 euros. Au 31 décembre 2007, 911 725 options avaient été exercées.

17.2.2 Contrats d'intéressement et de participation

Le montant de la participation versée, au titre de la participation aux résultats, aux salariés au cours des derniers exercices et figurant dans le compte de résultat est de :

Année	Montant (en milliers d'euros)
1999	8 074
2000	9 669
2001	15 578
2002	2 793
2003	6 209
2004	8 191
2005	7 723
2006	7 971
2007	2 590

17.2.3 Options de souscriptions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Les options de souscriptions et actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux se sont élevées à 433 240 dans le cadre du plan émis par le directoire en date du 20 décembre 2007.

18 Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires et droits de vote

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Identité des personnes physiques ou morales possédant plus du 20^e, du 10^e, des 3/20^e, du 5^e, du 1/4, du 1/3, de la 1/2, des 18/20^e ou des 19/20^e du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales

	31 décembre 2005				31 décembre 2006				31 décembre 2007			
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Alexis Kniazeff	10 570 593	9,24 %	20 239 966	15,12 %	10 570 593	9,01 %	20 239 966	14,72 %	9 976 285	8,44%	19 731 586	14,26%
Hubert Martigny	10 573 296	9,24 %	20 242 648	15,13 %	10 573 296	9,01 %	20 242 648	14,72 %	9 978 989	8,44%	19 734 341	14,26%
Altran Directors Funds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flottant	93 298 325	80,82 %	93 348 324	69,75 %	96 172 348	81,98 %	96 989 499	70,56 %	98 272 687	83,12%	98 902 260	71,48%
Total	114 442 214	100 %	133 830 938	100 %	117 316 237	100 %	137 472 113	100 %	118 227 961	100%	138 368 187	100%
Nombre total d'actions composant le capital	114 442 214		114 442 214		117 316 237				118 227 961		138 368 187	
Nombre total d'actions donnant accès au droits de vote double	26 361 023		20 241 307		20 155 876				20 140 226			

Par courrier, en date du 27 octobre 2006, la société Matignon Développement 3, dont le portefeuille est géré par Axa Investment Managers Private Equity Europe a franchi à la hausse le seuil de détention de 5 % du capital. Matignon Développement 3 détenait à ce jour 6 217 830 actions représentant 5,3 % du capital et 4,55 % de droits de vote (sur la base du capital composé de 117 912 266 actions et 138 068 142 droits de vote). La société n'a pas reçu à ce jour de nouvelles informations indiquant une modification de la participation dans le Groupe de la société Matignon Développement 3.

Par courrier en date du 20 juin 2007, la Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a successivement franchi à la hausse les seuils de 5,5%, 6%, 6,5%, 7%, 7,5%, 8%, et 8,5% du capital social.

La Financière de l'Echiquier détient en conséquence, pour le compte desdits fonds 10 423 500 actions soit 8,84% du capital social et 7,55% des droits de vote (sur la base du capital composé de 117 912 266 actions et 138 068 142 droits de vote). La société n'a pas reçu à ce jour de nouvelles informations indiquant une modification de la participation dans le Groupe de la société Financière de l'Echiquier.

Par courrier en date du 8 février 2008, la Caisse des dépôts et consignations a franchi le seuil statutaire de 2% du capital social. La Caisse des dépôts et Consignations détient désormais 2 664 847 actions et autant de droits de vote ce qui représente 2,25% du capital social et 1,92% des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote

Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (Autocontrôle)

Néant.

Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2007, les salariés détenaient 3 109 117 actions, représentant 2,6% du capital et 2,2% des droits de vote de la société, au travers de 3 FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

La participation des salariés au capital d'Altran est essentiellement liée à l'opération d'actionnariat salarié mise en place au 1^{er} semestre 2006.

Il est à noter que cette opération a été mise en place avec des effets de levier qui se sont traduits au 31 décembre 2007 par le prêt de 1 600 000 titres détenus par les FCPE à la banque ayant structuré l'opération à l'origine. Les différents FCPE du groupe ont donc la possibilité d'exercer les droits de vote sur 1 509 117 actions représentant 1,3% du capital et 1,1% des droits de vote de la société.

La banque s'est pour sa part engagée à faire ses meilleurs efforts, si les conditions de marché le permettent, pour rétrocéder les actions au FCPE lors des assemblées générales afin que les FCPE puissent exercer les votes attachés à l'intégralité de leur participation.

18.2 État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé

Le 3 août 2007, Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, membre du Conseil de Surveillance, a acquis 1500 actions de la société pour un montant brut de 9 225 euros, portant sa participation à 2500 titres de la société. Par ailleurs, son épouse détient 300 titres acquis antérieurement à sa nomination à un cours unitaire de 72,01 euros.

Le 4 décembre 2007, Monsieur Michel SENAMAUD, Vice Président du Conseil de Surveillance, a acquis 3 000 actions de la société pour un montant total de 12 570 euros, pour un prix unitaire de 4,19 euros.

Aucun autre membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 acquis ou cédé de titres de la société.

18.3 Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires du 29 juin 2007 :

- a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006 ;
- a entériné, dans le cadre de sa 5^e résolution, la possibilité pour la Société d'intervenir sur le marché sur ses titres à des fins entre autres de régulation de cours. À ce jour cette faculté n'a pas été exercée.

La société n'a acquis aucune obligations convertible 2009 au cours de l'exercice 2007.

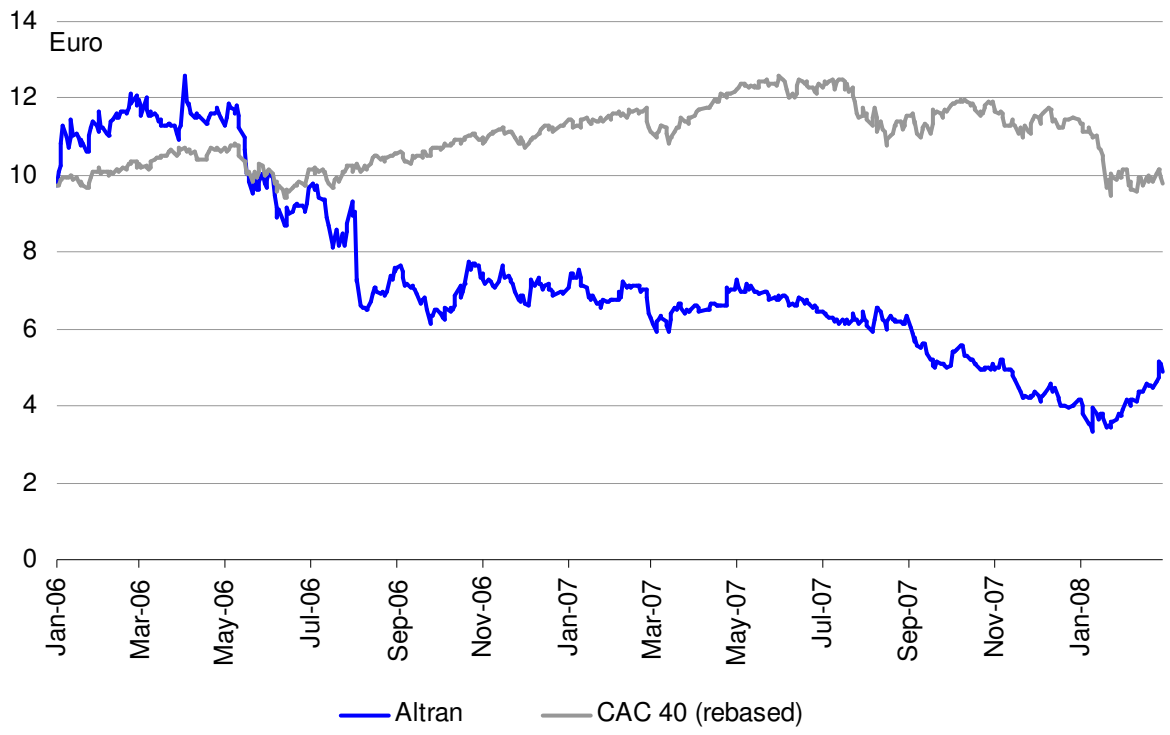
18.4 Marché des instruments financiers d'Altran Technologies

18.4.1 L'action Altran Technologies

	Volume moyen par séance	Cours moyen <i>(en euros)</i>	Plus haut <i>(en euros)</i>	Plus bas <i>(en euros)</i>	Capitalisation <i>(en millions d'euros)</i>
Janvier 2006	796 039	10,82	11,43	9,48	1 279
Février 2006	578 635	11,54	12,14	11,01	1 364
Mars 2006	553 596	11,46	12,00	10,95	1 355
Avril 2006	845 290	11,65	12,60	11,34	1 377
Mai 2006	943 513	10,68	11,85	9,55	1 262
Juin 2006	669 382	9,24	10,04	8,67	1 092
Juil 2006	610 267	8,90	9,78	8,11	1 052
Août 2006	1 708 696	7,15	9,03	6,51	845
Sept. 2006	1 411 243	6,90	7,63	6,13	816
Oct. 2006	2 115 318	6,99	7,75	6,27	826
Nov. 2006	1 008 659	7,20	7,64	6,73	851
Déc. 2006	933 143	7,02	7,34	6,62	830
Janvier 2007	1 420 626	6,99	7,53	6,58	826
Février 2007	1 233 635	6,96	7,22	6,38	823
Mars 2007	1 054 390	6,35	6,68	5,94	751
Avril 2007	965 740	6,68	7,07	6,46	790
Mai 2007	559 945	6,97	7,30	6,78	824
Juin 2007	663 227	6,67	6,87	6,43	788
Juil 2007	532 369	6,27	6,47	6,12	741
Août 2007	571 408	6,22	6,57	5,91	735
Sept. 2007	745 598	5,38	6,02	4,99	636
Oct. 2007	571 052	5,20	5,57	4,93	615
Nov. 2007	592 093	4,66	5,23	4,20	551
Déc. 2007	450 905	4,22	4,56	3,97	499
Janvier 2008	978 810	3,68	4,14	3,32	435
Février 2008	963 022	4,44	5,14	3,91	525
Moyenne	902 946	7,32	7,91	6,82	

Source : Bloomberg

La capitalisation est calculée avec 118 227 961 actions.

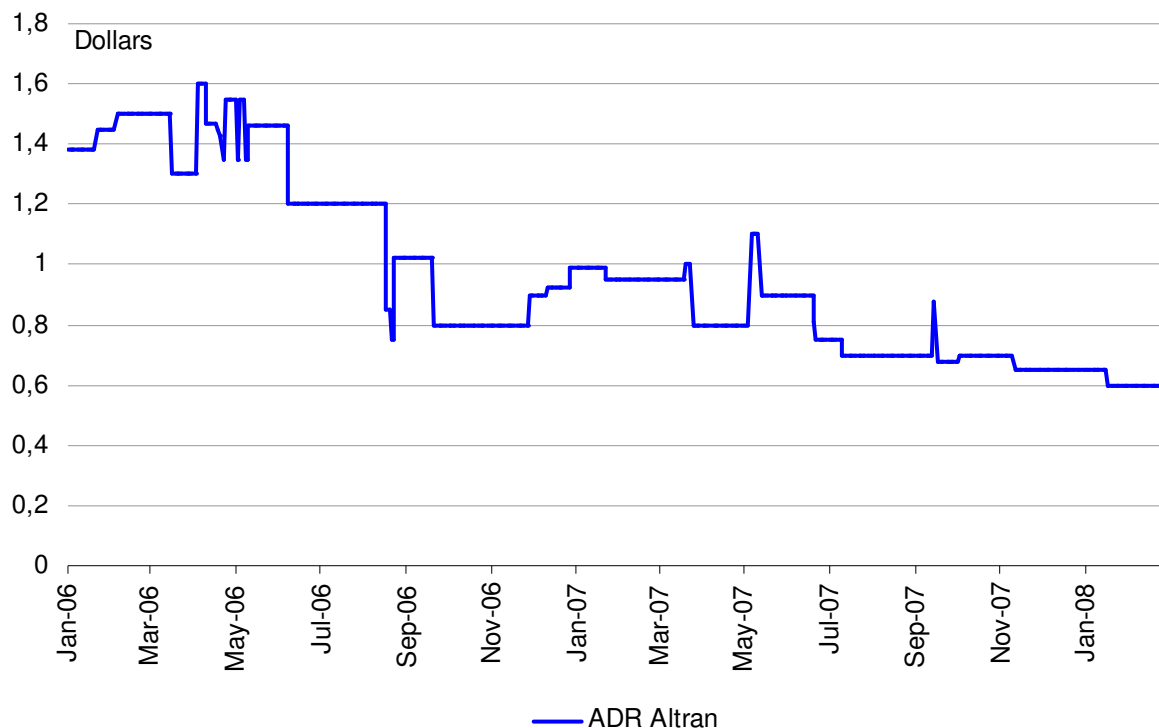


18.4.2 Évolution de l'ADR (American Depositary Receipt) Altran Technologies depuis le 1^{er} janvier 2006

Altran Technologies est également cotée au États-Unis en dollars au travers d'une ADR (American Depositary Receipt) de niveau 1 dont le code est 02209U108.

	Volume moyen	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Volume moyen échangé
	par séance	<i>(en dollars)</i>	<i>(en dollars)</i>	<i>(en dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
Janvier 2006	660	1,43	1,45	1,38	942
Février 2006	605	1,48	1,50	1,45	892
Mars 2006	3 696	1,30	1,30	1,30	4 805
Avril 2006	723	1,48	1,60	1,35	1 066
Mai 2006	3 953	1,45	1,55	1,35	5 740
Juin 2006	3 000	1,20	1,20	1,20	3 600
Juil 2006	-	-	-	-	-
Août 2006	482	0,87	1,02	0,75	421
Sept. 2006	9 026	0,80	0,80	0,80	7 221
Oct. 2006	-	-	-	-	-
Nov. 2006	960	0,90	0,90	0,90	864
Déc. 2006	209	0,96	0,99	0,92	200
Janvier 2007	4 000	0,95	0,95	0,95	3 800
Février 2007	-	-	-	-	-
Mars 2007	976	0,90	1,00	0,80	878
Avril 2007	-	-	-	-	-
Mai 2007	252	1,03	1,10	0,90	260
Juin 2007	1 154	0,78	0,81	0,75	900
Juil 2007	203	0,70	0,70	0,70	142
Août 2007	-	-	-	-	-
Sept. 2007	2 078	0,78	0,88	0,68	1 621
Oct. 2007	1 835	0,70	0,70	0,70	1 285
Nov. 2007	1 000	0,65	0,65	0,65	650
Déc. 2007	-	-	-	-	-
Janvier 2008	4 608	0,60	0,60	0,60	2 742
Février 2008	-	-	-	-	-
Moyenne	2 075	1,00	1,04	0,95	

Source : Bloomberg



18.4.3 Évolution de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009 depuis le 1^{er} janvier 2006



18.5 Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social

Néant.

19 Opérations avec des apparentés

Néant.

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

L'ensemble des informations financières historiques du Groupe relatives à son patrimoine, sa situation financière et ses résultats est inclus dans les documents de référence des années précédentes dont les références sont :

- document de référence 2002 R03-224 visé par la COB le 31 octobre 2003 ;
- document de référence 2003 R04-106 visé par l'AMF le 7 juin 2004 ;
- document de référence 2004 R05-091 visé par l'AMF le 14 juin 2005 ;
- document de référence 2005 D06-0488 déposé auprès de l'AMF le 29 mai 2006 ;
- document de référence 2006 D07-0561 déposé auprès de l'AMF le 7 juin 2007.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site Internet de la Société www.altran.com .

20.2 Informations pro forma

Néant.

20.3 États financiers**COMPTES CONSOLIDÉS**

Bilan - Actif

en milliers d'euros	Notes	déc-07		déc-06	déc-05	
		Valeurs	Amort.	Valeurs	Valeurs	
		brutes	Prov.	Nettes	Nettes	
Ecart d'acquisition nets	4.1	684 094	(209 316)	474 778	491 945	500 090
Immobilisations incorporelles	4.2	63 506	(22 772)	40 734	41 385	39 881
Terrains		383	-	383	533	533
Constructions		14 177	(6 052)	8 125	9 799	10 241
Autres immobilisations corporelles		95 325	(62 391)	32 934	32 656	27 680
Immobilisations corporelles	4.3	109 885	(68 443)	41 442	42 988	38 454
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		-	-	-	(242)	(457)
Actifs financiers non courants	4.4	27 755	(2 031)	25 724	29 967	25 600
Impôts différés actif	5.9	87 768	(26 446)	61 322	59 496	58 468
Actifs d'impôts exigibles non courants	5.9	3		3	120	854
Autres actifs non courants	4.5	14 426	(10 348)	4 078	1 943	2 182
TOTAL ACTIF NON-COURANT		987 437	(339 356)	648 081	667 602	665 072
Stocks et en-cours	4.6	1 338	(55)	1 283	1 137	1 998
Avances et acomptes versés sur commandes		3 156	-	3 156	1 028	906
Clients et comptes rattachés	4.7	513 877	(8 957)	504 920	511 189	433 072
Autres créances	4.8	78 251	(1 960)	76 291	68 110	74 938
Clients et autres débiteurs		595 284	(10 917)	584 367	580 327	508 916
				-	0	
Actifs financiers courants	4.9	948	(197)	751	874	552
Equivalents de trésorerie	4.11	97 517	-	97 517	54 700	61 069
Trésorerie	4.11	80 082	-	80 082	71 526	102 043
TOTAL ACTIF COURANT		775 169	(11 169)	764 000	708 564	674 578
TOTAL ACTIF		1 762 606	(350 525)	1 412 081	1 376 166	1 339 650

Bilan -Passif

en milliers d'euros	Notes	déc-07	déc-06	déc-05
Capital	4.10	59 101	58 658	57 221
Primes liées au capital		220 510	214 881	162 790
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère		106 554	100 604	118 707
Ecart de conversion		(10 368)	4 870	8 287
Résultat de l'exercice / de la période		21 594	3 787	231
Intérêts minoritaires		92	125	312
Capitaux propres	III & 4.10	397 483	382 925	347 548
Emprunts obligataires convertibles (+1an)		222 059	214 487	207 515
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)		28 347	59 565	72 293
Autres passifs financiers non courants		13 839	12 781	17 251
Passifs financiers non courants	4.11	264 245	286 833	297 059
Provisions pour risques et charges long terme	4.12	16 004	11 519	14 121
Avantages du personnel long terme	4.13	30 552	27 469	23 374
Impôts différés passif	5.9	11 730	11 300	8 265
Autres passifs long terme	4.14	771	203	2 557
Autres passifs non courants		59 057	50 491	48 317
Total passif non-courant		323 302	337 324	345 376
Fournisseurs et comptes rattachés	4.15	72 910	74 022	53 258
Dettes fiscales exigibles		108 709	90 641	99 144
Avantages du personnel courants	4.13	162 910	184 012	170 176
Dettes sur immobilisations		546	1 085	1 150
Autres dettes courantes	4.16	39 307	39 331	29 656
Fournisseurs et autres créditeurs courants		384 382	389 091	353 384
Provisions pour risques et charges court terme	4.12	31 069	39 793	49 905
Dettes sur titres court terme	4.17	2 995	7 777	40 440
Passifs financiers courants	4.11	272 850	219 256	202 997
Total passif courant		691 296	655 917	646 726
TOTAL PASSIF		1 412 081	1 376 166	1 339 650

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	déc-07	déc-06	déc-05
		12m	12m	12m
Chiffre d'affaires	5.1 & 5.2	1 591 356	1 495 350	1 434 473
Autres produits de l'activité		2 110	2 901	3 457
Produits des activités ordinaires		1 593 466	1 498 251	1 437 930
Achats consommés		(14 323)	(15 517)	(13 121)
Variation des travaux en-cours		414	(847)	(414)
Charges externes	5.3	(343 833)	(319 925)	(309 516)
Charges de personnel	5.4	(1 092 983)	(1 035 366)	(987 330)
Charges de personnel - paiement en actions	5.4	(3 443)	(6 333)	(4 139)
Impôts et taxes		(12 352)	(10 783)	(12 425)
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.5	(16 939)	(22 130)	(9 216)
Autres produits et charges opérationnels		(10 588)	(11 365)	(8 519)
Résultat opérationnel courant		99 419	75 985	93 250
Autres produits opérationnels non récurrents		25 562	40 718	45 699
Autres charges opérationnelles non récurrentes		(40 462)	(55 374)	(83 662)
<i>Autres produits et charges opérationnels non récurrents</i>	5.6	(14 900)	(14 656)	(37 963)
Dépreciation des écarts d'acquisition	4.1	(13 870)	(15 880)	(26 463)
Résultat opérationnel		70 649	45 449	28 824
<i>dont Dépreciation des écarts d'acquisition</i>		(13 870)	(15 880)	(26 463)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		2 211	2 916	2 249
Coût de l'endettement financier brut		(31 169)	(26 010)	(24 209)
Coût de l'endettement financier net	5.7	(28 958)	(23 094)	(21 960)
Autres produits financiers	5.8	6 283	4 761	17 943
Autres charges financières	5.8	(8 517)	(7 766)	(18 034)
Charge d'impôt	5.9	(18 000)	(15 805)	(6 166)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		90	110	(393)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		21 547	3 655	214
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				-
Résultat net		21 547	3 655	214
Intérêts minoritaires		47	132	17
Résultat net groupe		21 594	3 787	231
Résultat par action		0,18	0,03	0,00
Résultat dilué par action		0,18	0,03	0,00

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Variations justes valeurs et autres	Différences de conversion	Résultat net	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2005	114 442 214	57 221	162 790	101 794	16 913	8 287	231	347 236	312	347 548
Pépinière Cambridge Consultants					1 743			1 743		1 743
Océane 2009					145			145		145
Prêts efforts construction					-			-		-
Ecart de conversion						(3 764)		(3 764)		(3 764)
Variation de valeurs reconnue directement en capitaux propres		-	-	-	1 888	(3 764)	-	(1 876)	-	(1 876)
Augmentation de capital - Spring	2 872 255	1 436	24 578					26 014		26 014
Paiements en actions			5 733					5 733		5 733
Résultat net de l'exercice							3 787	3 787	(132)	3 655
Affectation de l'exercice				231			(231)	-		-
Autres mouvements	1 768	1	21 780	(20 222)		347		1 906	(55)	1 851
31 décembre 2006	117 316 237	58 658	214 881	81 803	18 801	4 870	3 787	382 800	125	382 925
Pépinière Cambridge Consultants					(2 314)			(2 314)		(2 314)
Océane 2009								-		-
Prêts efforts construction								-		-
Ecart de conversion						(16 123)		(16 123)		(16 123)
Variation de valeurs reconnue directement en capitaux propres		-	-	-	(2 314)	(16 123)	-	(18 437)	-	(18 437)
Augmentation de capital - Spring	885 063	443	2 186					2 629		2 629
Paiements en actions			3 443					3 443		3 443
Résultat net de l'exercice							21 594	21 594	(48)	21 546
Affectation de l'exercice				3 787			(3 787)	-		-
Autres mouvements				4 477		885		5 362	15	5 377
31 décembre 2007	118 201 300	59 101	220 510	90 067	16 487	(10 368)	21 594	397 391	92	397 483

Tableau des flux de trésorerie

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie brute apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau ci-dessus s'établit de la façon suivante :

	31-déc-07	31-déc-06
Equivalents de trésorerie	97 517	54 700
Trésorerie	80 082	71 526
Découverts bancaires		-
Trésorerie nette	177 599	126 226

en milliers d'euros	2007(12 mois)	2006(12 mois)
Résultat opérationnel	70 649	45 449
Dépréciation des écarts d'acquisition	13 870	15 881
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition	84 519	61 330
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation nettes	15 756	3 590
Charges et produits liés aux stock options	3 443	6 333
Plus ou moins value de cession	3 512	6 718
Autres produits et charges calculés	(963)	(2 596)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	106 268	75 375
Variation des stocks et en cours	(389)	871
Variation des clients et autres débiteurs	(15 266)	(94 696)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	3 156	49 218
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(12 499)	(44 607)
Flux net de trésorerie d'exploitation	93 769	30 768
Intérêts versés	(23 990)	(19 365)
Intérêts encaissés	1 125	2 213
Impôts payés	(17 405)	(4 613)
Impact cash autres produits et charges financières	34	729
Flux net de trésorerie généré par l'activité	53 533	9 732
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(19 687)	(39 892)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	3 235	11 589
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(99)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1 532	907
Décaissements liés aux earn-out	(9 441)	(41 710)
Incidence des variations de périmètre	(2 925)	(554)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	-	-
Variation des prêts et avances consentis	(3 121)	(5 615)
Subventions d'investissement reçues	24	323
Autres flux liés aux opérations d'investissement	2 842	3 195
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(27 649)	(71 757)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	2 629	25 415
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 923	42 432
Remboursements d'emprunts	(38 103)	(30 515)
Autres flux liés aux opérations de financement	57 284	(11 627)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	25 720	25 705
Incidence des variations des cours des devises	(905)	(566)
Incidence changements de principe comptables	670	
Variations de la Trésorerie nette	51 371	(36 886)
Trésorerie d'ouverture	126 226	163 112
Trésorerie de clôture	177 599	126 226
Variation de la trésorerie nette	51 372	(36 886)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Altran Technologies est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

1.1. Bases de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Altran Technologies (« Altran ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et aux interprétations de l'IFRIC. En outre, ils ne présentent pas de différence avec les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les nouvelles normes et interprétations mises en application par le groupe depuis le 1^{er} janvier 2007 sont :

- les amendements à la norme IAS1 : Présentation des états financiers
- la norme IFRS 7 : Informations à fournir sur les instruments financiers

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2007

Les normes, amendements et interprétations suivants ne seront appliqués dans les comptes consolidés qu'ultérieurement :

- IFRS 8 – Information sectorielle (application au 01/01/2009)
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts (application au 01/01/09)
- IFRIC 11 – IFRS2 Actions propres et transactions intra-groupe (applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/03/07)
- IFRIC 14 – IAS19 Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction (application au 01/01/08)
- IAS1 révisée - Présentation des états financiers (application au 01/01/09)

Le groupe étudie actuellement les impacts éventuels sur les notes aux états financiers de ces nouvelles normes.

1.2. Modalités de première application des IFRS

Altran a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées, à l'exception des options retenues décrites ci-dessous.

➤ Options liées au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 :

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le traitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS. Les principales options retenues par le Groupe à ce titre sont les suivantes :

- **Regroupements d'entreprise** : Altran a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3.
- **Immobilisations corporelles et incorporelles** : Altran a choisi de maintenir la valeur historique comme base de valorisation pour les immobilisations corporelles et incorporelles et de ne pas les évaluer à leur juste valeur à la date de transition.

- **Engagements de retraite** : les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.
- **Écarts de conversion liés à une entité étrangère** : Altran a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Ces écarts de conversion ne seront pas repris ultérieurement en résultat lors de la sortie du périmètre de consolidation des entités étrangères concernées.
- **Paiements sur la base d'actions (stock options)** : Altran a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués, ni comptabilisés.
- **Instruments financiers** : Altran a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005. Le référentiel français reste en vigueur pour la comptabilisation des instruments financiers dans le bilan au 1^{er} janvier 2004, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

1.3. Consolidation

Les filiales sur lesquelles Altran exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par Altran mais sur lesquelles Altran exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Elles concernent principalement les provisions (47,1 millions d'euros), les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation des tests de valeur sur les actifs incorporels (515,5 millions d'euros), la reconnaissance d'impôts différés actifs (61,3 millions d'euros) et l'estimation des engagements, non inscrits au passif, au titre des compléments de prix sur résultats futurs (moins de 1 million d'euros sur la base de l'hypothèse de 5% de croissance annuelle des résultats nets à partir de 2008).

1.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en Euros.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Le groupe a transféré en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004 après prise en compte des autres retraitements IFRS à cette date (cf. § 8).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Les écarts de change correspondant sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales,
- en résultat financier pour les transactions de nature financière.

1.6. Présentation des états financiers

Présentation du bilan consolidé

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs au cycle d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants.

Les impôts différés actifs et passifs sont des éléments non courants.

Les intérêts minoritaires sont classés dans les capitaux propres au bilan consolidé.

Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et / ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe.

Il s'agit en particulier de produits nets de cession des titres de participation minoritaires détenus par Cambridge Consultants Limited, de charges de restructuration, de charges ou produits relatifs à des litiges ou de tout autre élément non courant venant affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont présentées en résultat opérationnel non courant.

1.7. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part du groupe dans leur actif net retraité à la date des prises de participation.

Le prix d'acquisition des titres de participation est constitué d'une partie fixe réglée lors de l'acquisition et, dans la majorité des cas, de compléments de prix annuels et variables, calculés en fonction de l'évolution des résultats futurs des sociétés acquises.

S'il s'agit de compléments de prix, ceux-ci viennent augmenter l'écart d'acquisition initial.

Les compléments de prix à payer au titre des résultats de l'exercice écoulé sont inscrits à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations. Les montants estimés des compléments de prix au titre des résultats futurs sont portés en engagements hors bilan en retenant plusieurs hypothèses de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant des flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie - UGT) et porte sur la valeur d'entreprise de chaque entité contribuant aux postes d'actifs incorporels et corporels.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le groupe a procédé par le passé à de nombreuses acquisitions de sociétés dans plusieurs pays et la plupart de ces sociétés ont conservé leur périmètre d'activité et une relative autonomie de gestion. Pour ces sociétés, il est considéré qu'une UGT correspond aux entités acquises (générant des flux de trésorerie autonomes).

En cas de regroupement des activités dans un même pôle opérationnel métier, l'UGT est constituée au niveau d'un pays ou d'un secteur géographique.

Ainsi, les UGT identifiés dans le groupe sont les entités juridiques ou une unité opérationnelle, à l'exception des cas suivants :

- lorsque dans un pays donné, il existe une société mère qui détient une filiale opérationnelle, l'ensemble constitue une UGT
- lorsque les entités juridiques possèdent un management commun et un business plan unifié, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités en une UGT

Un suivi des changements des périmètres opérationnels est assuré chaque année.

Il résulte de cette situation qu'une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs géographiques tels que retenus par Altran comme secteur primaire.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Altran correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés des UGT identifiées. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation, et sont étendus sur une période explicite de cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 3%) du dernier flux de la période explicite;
- le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt.

Les valeurs recouvrables, essentiellement basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables pour la détermination des dépréciations des écarts d'acquisition.

1.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences, les logiciels ainsi que les frais de développement. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques identifiables, reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises et bénéficiant de protection juridique sont qualifiées d'actifs incorporels. Ayant une durée d'utilité indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet de test de dépréciation au 31 décembre de chaque année et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les marques sont testées au niveau de l'ensemble des UGT qui les exploitent.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas 5 ans.

Brevets

Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Toutes les dépenses qui répondent à la totalité des critères définissant les frais de développement, selon la norme IAS 38, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie du projet.

Les autres dépenses sont considérées comme des frais de recherche et sont comptabilisées en charges.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucun coût d'emprunt n'est intégré dans la valeur des immobilisations corporelles.. L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Le mode linéaire s'applique sur les durées suivantes :

- Agencements installations	10 ans
- Matériels informatiques et de bureau	4 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

Les actifs immobiliers ont été valorisés selon l'approche par composant à la date de transition et de façon rétrospective. Les amortissements de chaque composant sont évalués en fonction de leur durée d'utilité, comme suit :

- Structure	20 à 50 ans
- Agencements et installations	10 à 30 ans

1.10. Stocks et en-cours de production de services

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation.

Une valorisation de la production de services en cours est effectuée à la clôture en valeur de prix de revient dès lors que toutes les conditions formelles réunies pour constater la production à l'avancement ne sont pas totalement remplies (cf. 1.19).

1.11. Actifs financiers à compter du 1^{er} janvier 2005

Les actifs financiers sont constitués d'immobilisations financières, de prêts et créances à long terme, de créances d'exploitation, de créances diverses et de placements à court terme.

Immobilisations financières, prêts et créances à long terme

Altran détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations s'inscrivent dans une stratégie de « pépinière » visant à investir dans des sociétés ayant pour vocation le développement de produits innovants de haute technologie. Les titres de participation dans ces sociétés non consolidées, que la Direction a l'intention de conserver à long terme, sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc évalués à leur juste valeur à chaque clôture. La juste valeur correspond au dernier cours de bourse connu pour les participations cotées et la valeur de marché pour les participations non cotées. Les variations de juste valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère ». En cas d'indication objective d'une perte de valeur durable et significative des immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée en « Charges non récurrentes ».

Les actifs financiers non courants comprennent également des actifs de fonds de pension, des prêts « effort construction » et des dépôts et cautionnements. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les « prêts effort construction » ne portent pas intérêt et sont évalués à leur juste valeur déterminée à partir d'un taux d'actualisation de marché pour un instrument similaire.

Créances d'exploitation et créances diverses

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'échéance est inférieure à 12 mois et / ou inférieures à un cycle d'exploitation sont classées en « Actif Courant ». Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Placements à court terme

Les placements à court terme ou équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Il s'agit essentiellement de bons monétaires et de certificats de dépôt. Les gains et les pertes de valeur, latents ou réalisés, sont constatés en compte de résultat en rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie ».

1.12. Passifs financiers à compter du 1^{er} janvier 2005

Les passifs financiers comprennent un emprunt obligataire convertible, des emprunts auprès d'établissements de crédit, des concours bancaires et d'autres passifs courants et non courants.

Emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions (« OCEANE »)

Cet instrument financier dit « hybride » contient à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

La part à moins d'un an de l'emprunt obligataire est classée dans le poste « Emprunt obligataire courant ».

Emprunts auprès d'établissements de crédit

Les emprunts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Concours bancaires

Les concours bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Autres passifs financiers courants et non courants

Ces postes comprennent essentiellement la participation des salariés.

1.13. Instruments dérivés à compter du 1^{er} janvier 2005

Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant généralement réalisées dans un même pays, sont par conséquent libellées dans la même devise, aucune politique de couverture du risque de change n'est mise en place à ce titre.

Pour gérer ses risques de taux et de change, Altran utilise des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Ces instruments utilisés concernent les opérations de financement et de gestion de trésorerie du Groupe.

Evaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. A chaque arrêté, leur juste valeur est réévaluée en fonction des conditions de marché.

Comptabilisation des dérivés de couverture

Lorsque les dérivés sont qualifiés d'opérations de couverture selon les critères définis par la norme IAS 39, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants,
- de couverture de flux de trésorerie futurs.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert à la mise en place de l'instrument. Il documente de manière formelle la relation de couverture, permettant ainsi de démontrer et suivre son efficacité durant la période concernée.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en compte de résultat corrélativement l'élément couvert au bilan est réévalué avec une contrepartie au compte de résultat. L'éventuel écart entre ces deux réévaluations représente l'inefficacité de la relation de couverture.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en compte de résultat. Les montants comptabilisés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

1.14. Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

1.15. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêt, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Altran est amené à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés,
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date d'arrêt.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information au § 6.

1.16. Avantages du personnel

Altran est engagé dans différents régimes de retraites à prestations définies et autres avantages accordés aux salariés, indemnités de fin de contrat et de fin de carrière. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables dans les pays concernés.

Les principaux régimes de retraites à prestations définies concernent l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas.

Les indemnités de fin de contrat et de fin de carrière sont, en règle générale, des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ. Les principaux régimes de cette nature concernent les salariés des entités françaises et italiennes du Groupe.

Conformément à la norme IAS 19, les cotisations versées dans le cadre des régimes à contributions définies sont comptabilisées en charges de la période et l'ensemble des avantages au personnel est évalué chaque année en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays dont certains sont mentionnés au §4.13 : mortalité, rotation des effectifs, évolution des salaires, taux d'actualisation et taux de rentabilité attendus des fonds investis en garantie des plans de retraite.

Ces engagements sont couverts soit par des fonds de retraite auxquels Altran contribue, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. L'engagement net est comptabilisé en « Avantages du personnel non courant ».

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

Altran a choisi d'enregistrer les écarts actuariels au compte de résultat constatés à partir du 1^{er} janvier 2004 selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêté. Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue immédiatement en résultat, la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Les gratifications d'ancienneté relatives aux médailles du travail ont fait l'objet d'une première comptabilisation au 1^{er} janvier 2004.

1.17. Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés sont évaluées à la date d'octroi.

Options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options)

Altran a mis en place plusieurs plans de rémunération en actions consentis à certains membres du personnel.

Les options font l'objet d'une évaluation à la juste valeur à leur date d'octroi. La juste valeur correspond à la valeur de l'avantage accordé au salarié. Elle est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée selon le modèle de « Black & Scholes » ou « Hull & White », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action à la date d'octroi, la volatilité implicite du cours de l'action, les hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiaire et le taux d'intérêt sans risque. Les paramètres retenus à la date d'arrêté sont mentionnés au §5.4.

Offres réservées au personnel

Lors du 1^{er} semestre 2006, Altran Technologies a mis en place une offre d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code du commerce et de l'article L.443-5 du code du travail.

Cette offre d'actions a été proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche.

Le groupe a offert à ses employés la possibilité de devenir actionnaire grâce à une émission spéciale qui leur est réservée. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement ont été proposées : le plan d'actionnariat classique (souscription d'actions avec décote de 20%) et le plan avec effet de levier (attribution de BSA pour un montant équivalent).

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié classique, le groupe valorise l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur des actions octroyées à cette date, en tenant compte du coût de l'incessibilité des titres postérieurement à leur acquisition. La décote d'incessibilité a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de couverture associant la vente à terme des actions incessibles et l'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, en utilisant un modèle de valorisation sur la base de paramètres de marché. La charge à enregistrer est égale à la décote moins le coût de blocage reconstitué par l'acquisition de titres vendus à terme.

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié avec effet de levier, le groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en modélisant le scénario suivant :

- emprunt par le salarié d'un montant équivalent au prix d'une action au cours décoté et paiement par ce dernier du coût de l'endettement
- vente de ses options (calls) à une banque

La charge à enregistrer est égale à la différence entre le prix de cession des options et le coût de l'endettement.

La charge a été enregistrée en « charges de personnel » immédiatement compte tenu de l'absence de période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en « capitaux propres »

Les paramètres retenus sont présentés en note 5.4.

Actions gratuites

Au cours du second semestre 2007, Altran a mis en place un plan d'actions gratuites à destination des consultants du Groupe.

Le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en modélisant « l'approche du CNC » :

- emprunt par le salarié d'un montant équivalent au prix d'une action au cours défini et paiement par ce dernier du coût de l'endettement
- vente à terme de ses options (calls) à une banque

La charge à enregistrer est égale à la différence entre le prix de cession et le coût de l'endettement.

La charge a été reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

1.18. Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que des déficits reportables, ils sont évalués selon la méthode du report variable.

Altran compense par entité fiscale les actifs et passifs d'impôts différés. Les actifs et les passifs d'impôts ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, Altran prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées dans les plans d'affaires utilisées pour les tests d'impairment.
- les déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales.

Des impôts différés relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisés (marques...).

1.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations. Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts associés sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement sur la base du temps passé par rapport aux temps totaux figurant au contrat.

Prestations au forfait

Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

Les services exécutés ne répondant pas aux conditions citées précédemment sont enregistrés au prix de revient en « Travaux en cours ».

En application d'IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les refacturations des frais de consultant sans marge liés à des prestations commerciales sont comptabilisées en réduction des charges externes.

1.20. Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change réalisés et latents résultant des activités opérationnelles sont constatés en « Autres produits de l'activité » ou « Autres produits et charges opérationnels ». Ceux résultant des opérations de financement ou de couverture des activités d'investissement et de financement sont présentés en « Coût de l'endettement financier brut » et en « Autres produits et charges financières ».

1.21. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Altran Technologies sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Altran Technologies et de ses filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

		Cloture				Ouverture				Variation	
		Méthode	Taux Intégration	Taux Clôture	Taux d'Intérêt	Méthode	Taux Intégration	Taux Clôture	Taux d'Intérêt		
Zone Nord	Allemagne	ALTRAN DEUTSCHLAND (ex BETEILIGUNGS)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		EUROSPACE	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		BERATA (DEU)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		CHS DATA SYSTEMS	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		ARTHUR D. LITTLE (DEU)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		BERATA SERVICE GMBH	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		ALTRAN CIS (DEUTSCHLAND)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		SUTHERLAND CONSULTING (DEU)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		ASKON CONSULTING GROUP GMBH	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
		DE SIMONE ET OSSWALD BERLIN	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
	Autriche	GT CONSULTING GMBH	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
		ALTRAN AUSTRIA GMBH	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
		ARTHUR D. LITTLE AUSTRIA	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
	Roumanie	ALTRAN ENGINEERING ROMANIA SRL	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	
	Belgique	ALTRAN EUROPE	IG	100.00	100.00	99.99	IG	100.00	100.00	99.99	Fusionnée Fusionnée
		ALTRAN CIS (BELGIUM)	IG	100.00	100.00	94.06	IG	100.00	100.00	94.06	
		DE VALCK CONSULTANTS	IG	100.00	100.00	94.10	IG	100.00	100.00	94.10	
		ALTRAN BELGIUM	IG	100.00	99.00	94.05	IG	100.00	99.00	94.05	
		NETARCHITECTS EUROPE	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	94.90	
		ADVVENTEC	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	94.05	
		DCE CONSULTANTS (BEL)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
	ARTHUR D. LITTLE BELGIUM	IG	100.00	100.00	94.05	IG	100.00	100.00	94.05		
	Luxembourg	ALTRAN LUXEMBOURG	IG	100.00	99.90	94.91	IG	100.00	99.90	94.91	
		ALTRAN CIS (Luxembourg)	IG	100.00	100.00	94.91	IG	100.00	100.00	94.91	
		DCE CONSULTANTS (LUX)	IG	100.00	99.90	94.81	IG	100.00	99.90	94.81	
	Pays-Bas	ALTRAN INTERNATIONAL	IG	100.00	95.00	95.00	IG	100.00	95.00	95.00	
		ALTRAN TECHNOLOGIES NETHERLANDS	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
		FAGRO CONSULTANCY	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
		ALTRAN CIS B.V.	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
		ALTRAN NETHERLANDS	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
ARTHUR D. LITTLE NETHERLANDS		IG	100.00	100.00	94.05	IG	100.00	100.00	94.05		
DCE HOLDING (NLD)		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
DCE CONSULTANTS BV (NLD)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00			
Suède	ALTRAN SCANDINAVIA	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	Fusionnée	
	ALTRAN TECHNOLOGIES SWEDEN AB	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CONSIGNIT AB SWEDEN	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	LILLA BOMEN - SWEDEN HOLDING	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ARTHUR D. LITTLE (SWE)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
Danemark	CONSIGNIT DENMARK	IG	100.00	100.00	100.00	NI	0.00	0.00	0.00	Création	
Suisse	ALTRAN SWITZERLAND	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Fusionnée Création	
	BERATA (CHE)	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	INNOVATICA	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	INFOLearn	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	DE SIMONE & OSSWALD HOLDING	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CONSULTRAN (CHF)	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ARTHUR D. LITTLE SCHWEIZ	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ALTRAN AG (CHE)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ALTRAN AG	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CSI SCHWEIZ	IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00		
Royaume Uni	ALTRAN UK	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	Liquidée Liquidée Liquidée Liquidée Liquidée	
	HIGH INTEGRITY SYSTEMS	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ALTRAN TECHNOLOGIES UK	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	PRAXIS HIGH INTEGRITY SYSTEMS LTD	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ALTRAN CRITICAL SYSTEMS	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	I.B.D.	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
	ASPECT ASSESSMENT	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	GRESHAM BELL	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	95.00	95.00		
	CYGNITE	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	HILSON MORAN PARTNERSHIP	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CCL ACQUISITION	NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CAMBRIDGE CONSULTANTS	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	ARTHUR D. LITTLE (GBR)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	DCE CONSULTANTS (GBR)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	SYNECTICS (UK)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
	SUTHERLAND CONSULTING (UK)	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
	CONSIGNIT LIMITED UK	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
Irlande	ALTRAN IRELAND	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
	ALTRAN TECHNOLOGIES IRELAND	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		

Zone Sud		Brésil				Vénézuéla				Espagne				Italie				Portugal				Andorre										
		ALTRAN DO BRASIL TECNOLOGIA E CONSULTORIA BRASILEIRA (TCBR)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		TDA DESENHO E ARTES ALTRAN CONSULTORIA EM TECNOLOGIA (A.C.T) ARTHUR D. LITTLE (BRESIL)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
ARTHUR D. LITTLE DE VENEZUELA CONSULTORES	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00				
ALTRAN E.S.P. SOFTWARE DE BASE STE CONSULTING ALTRAN CIS SPAIN INTELLIGENT ADVISORS ALTRAN DSD CSI SPAIN CONSULTRANS (ESP) ADVANCED GLOBAL SOLUTIONS TRANSPORTES E INFORMATICA SERTEC SOLUTIONES INFORMATICAS S2 SOLUCIONS SERVEIS INFORMATICA MEDIA CONSULTORES DE INGENIERIA BARNAZ HOLDING ARTHUR D. LITTLE S.L. (ESP) I.C.E.A. C.S.A. U.S.M. ENDECAR COBLENZA HISPANA DE SISTEMAS AGENCIA DE CERTIFICACION INNOVATION STRATEGY AND INNOVATION ADVISORS	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00
ALTRAN ITALIA CEC CONCURRENT ENGINEERING CONSULTING INGENIERIA DEI SISTEMI LOGISTICI ALTRAN CIS (ITALY) CEDATI TQM CONSULT ATHENA (ex OTBA ITALIA) ARTHUR D. LITTLE (ITA) C-QUENTIAL (ITA) HOLDING ALTRAN SERVIZZI RSI TECHNOLOGIES CSI Italie HILSON MORAN ITALY	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00
ALTRAN PORTUGAL SGPS ALTRAN CIS Portugal ALTJOR CONSULTORIA E ENGENHARIA ALTRANTEC CONSULTORIA E ENGENHARIA TECNOLÓGICA	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00
SERTEC INTERNATIONAL	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00

France																																				
		ALTRAN TECHNOLOGIES ALTRAN SYSTEMES D'INFORMATION ARENDI CONSULTING AXIEM DP CONSULTING ALTRAN INVOICING T. MIS CONSULTANTS DATACEP TRININFOR ACTISYS (GROUPE DATACEP) CADIX ETHNOS EDIFIS DCE CONSULTANTS FRANCE MAP EXCELLIA NESS CONSULTING DIOREM IMNET FRANCE S.S.C.E. CERRI CONSULTING FRANCE ALGOPLUS ALGONORM ADL SERVICES ARTHUR D. LITTLE (FRA) ALTIAM GMTS ALTRAN FRANCE EXECUTIVE MANAGEMENT LOGIQUAL SO APHRODITE TECHNOLOGIES SAS APOPIE TECHNOLOGIES SAS DIONYSOS TECHNOLOGIES HELENE TECHNOLOGIES SAS CSI France LORKI TECHNOLOGIES SAS OLIVIA TECHNOLOGIES SAS SYLVIE TECHNOLOGIES SAS VALERIE TECHNOLOGIES NESS OBJECTCT NESS WARE	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00		
			IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00	100.00	100.00	IG	100.00

Reste du monde	EMIRATS ARABES UNIS	ADL MIDDLE EAST	IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00	Création
	Hong Kong	ARTHUR D. LITTLE HOLDING (JAPAN) ARTHUR D. LITTLE HONG KONG (HKG) ALTRAN CHINA CONTROL SOLUTIONS INTERNATIONAL - ASIA	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
	Inde	ALTRAN TECHNOLOGIES INDIA	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
	Japon	ARTHUR D. LITTLE JAPAN ALTRAN JAPAN KK CSI JAPAN	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00	Création
	Corée	ADL YUHAN HOESA ARTHUR D. LITTLE YUHAN HOESA ALTRAN TECHNOLOGIES KOREA YUHAN	IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00	Passage en IG
			NI	0.00	0.00	0.00	ME	25.00	25.00	23.75	Acquisition 75%
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
	Malaisie	ARTHUR D. LITTLE (MALAYSIA)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
	Singapour	ALTRAN HOLDINGS (SINGAPORE) ALTRAN TECHNOLOGIES SINGAPORE ARTHUR D. LITTLE SINGAPORE DCE CONSULTANTS (SGP)	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
			IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00	
NI			0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Liquidée	
Canada	ALTRAN CANADA CSI CANADA SYNECTICS CANADA	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
USA	ALTRAN USA HOLDINGS ALTRAN SOLUTIONS CORP ALTRAN USA INC THE JOHNSON GROUP ALTRAN CONSULTING SOLUTIONS CONTROL SOLUTIONS INTERNATIONAL ALTRAN CONSULTING SYSTEMS ALTRAN SOLUTION INC IMAGITEK ARTHUR D. LITTLE NORTH AMERICA ARTHUR D. LITTLE (USA) CAMBRIDGE CONSULTANTS, INC SYNECTICS CORP SYNECTICS INC	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Fusionnée	
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Cédée	
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Fusionnée	
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Fusionnée	
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Fusionnée	
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		NI	0.00	0.00	0.00	IG	100.00	100.00	95.00	Fusionnée	
		IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
Chine	ARTHUR D. LITTLE CHINA ALTRAN SHANGAI CSI CHINA	IG	100.00	100.00	95.00	IG	100.00	100.00	95.00		
		IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00	Création	
		IG	100.00	100.00	95.00	NI	0.00	0.00	0.00	Création	

3. EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

3.1 Gouvernance d'entreprise

Le Directoire est composé de deux membres :

- Monsieur Yves de Chaisemartin, Président du Directoire
- et Monsieur Eric Albrand, Membre du Directoire.

Ils ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 11 janvier 2007, pour une durée de deux années, conformément aux statuts d'Altran Technologies.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé des membres suivants :

- Monsieur Dominique de Calan, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Michel Sénamaud, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Roger Alibault, Membre du Conseil de Surveillance
- Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit, coopté le 5 mars avec date d'effet du 30 mars 2007

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2008.

Madame Guylaine Saucier a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 15 février 2007.

3.2 Décision de la Commission des Sanctions de l'AMF

Le Groupe Altran a pris connaissance le 31 mai 2007 de la décision de la Commission des Sanctions de l'AMF relative aux comptes 2001 et du premier semestre 2002, prononçant à son encontre une sanction administrative de 1,5 million d'euros. La Commission a décidé de sanctionner la société du fait des agissements reprochés à ses anciens dirigeants, qui ont par ailleurs tous quitté le Groupe. Cette décision ne reprend pas les conclusions du Rapporteur de la Commission qui recommandait une sanction beaucoup plus modérée. Elle pénalise ainsi l'ensemble des actionnaires actuels d'Altran pour des faits anciens. La société Altran a fait appel de cette décision. Néanmoins, le paiement a été effectué de l'intégralité de la sanction administrative.

3.3 Plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, Altran a annoncé le lancement du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 visant à améliorer la performance du Groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects.

L'objectif est de réduire les coûts indirects de trois points au moins du chiffre d'affaires d'ici 2009 afin de les ramener à 25% du chiffre d'affaires. A moyen terme, l'objectif du Groupe est de tendre vers 20% de coûts indirects en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui correspond à la moyenne du secteur.

Les premières décisions prises en collaboration avec un cabinet extérieur ont porté sur les thèmes suivants :

- Efficacité commerciale : revue de l'organisation commerciale du Groupe tant en termes de coût que d'efficacité
- Achats : revue des actions engagées pour la mise en place d'une politique d'achats Groupe
- B.F.R. : revue de la performance en termes de gestion du besoin en fonds de roulement
- Fonctions support France : analyse de l'organisation et de la performance de toutes les fonctions support France
- Fonctions support International : analyse de l'organisation et de la performance de toutes les fonctions support à l'International

Ce plan s'appuie également sur des actions initiées dans le cadre du précédent plan de performance présenté en 2005 :

- l'impact positif des investissements déjà engagés (informatique, immobilier, achats)
- la simplification progressive de la structure du Groupe commencée en 2006 avec la réduction du nombre de sociétés d'un tiers
- la refonte du processus budgétaire permettant de n'engager des dépenses supplémentaires qu'en fonction de la croissance constatée
- un engagement fort demandé aux Responsables de pays et de sociétés dans l'exécution du plan

3.4 Rapprochement opérationnel à Paris des pôles Altran Consulting & Information Services (CIS) et Altran Télécoms, Electronique & Media (TEM)

Au cours des derniers mois, le Groupe a constaté que les secteurs des Systèmes d'Information et des Télécommunications étaient en croissance forte en France et que la frontière entre ces deux grands marchés devenait de plus en plus mince.

Aussi il a été décidé de rapprocher ces deux pôles d'activité du Groupe à Paris, afin d'ouvrir des perspectives pour :

- proposer une offre nouvelle et inégalée en matière de Télécommunication à nos clients CIS, principalement dans le secteur Banque/Assurance dont nous sommes un acteur majeur,
- offrir une palette d'offres élargie en Systèmes d'Information à nos clients TEM.

Le Groupe a également mis en place un nouveau management afin d'accélérer la création et le partage d'offres entre ces deux pôles d'activité.

Par la compétence et la taille des équipes d'Altran CIS Paris et Altran TEM, ce nouveau pôle prendra un rôle moteur dans la constitution de l'offre à haute valeur ajoutée du Groupe.

3.5 Emission d'un nouveau plan de stock options et d'actions gratuites au profit des salariés

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 740 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société.

3.6 Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2007 le Groupe a procédé à différentes opérations modifiant son périmètre de consolidation tel que précisé ci-après :

Acquisitions

Hilson Moran Italia a généré depuis son entrée dans le groupe le 1^{er} août 2007 un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros.

L'option d'achat détenue sur 75% des titres de la filiale coréenne Arthur D. Little Yuhan Hosea a été exercée en août 2007. La contribution de cette société au chiffre d'affaires du second semestre 2007 est de 2,8 millions d'euros.

Cessions

L'activité de la société américaine The Johnsson Group a été cédée le 2 juillet 2007 préalablement à sa liquidation. Le chiffre d'affaires 2006 s'élevait à 12,6 millions d'euros. Les conséquences de cette cession ont été prises en compte dans les résultats semestriels 2007, notamment avec la dépréciation partielle du goodwill en considération des modalités de cession de l'activité, soit un impact négatif de 7 millions d'euros.

USM Endecar en Espagne a été cédée le 5 février 2007. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2006. Cette cession a généré un impact négatif net de 1,9 million d'euros sur le 1^{er} semestre 2007 (dont - 2,4 millions de moins-value de déconsolidation, -0,2 million d'honoraires liés à l'opération et +0,8 million de reprise de provisions).

Fusions & liquidations

Le Groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions et liquidations, notamment en Suisse, France, Etats-Unis, Belgique et Royaume-Uni.

Créations

Il a été créé 6 nouvelles filiales en 2007, notamment pour accompagner la diversification géographique de l'activité de la filiale américaine C.S.I.

L'impact sur le résultat consolidé de la cession ou liquidation de ces sociétés est de (1823) milliers d'euros.

en milliers d'euros			
Actif non-courant	3 035	Capitaux Propres	2 704
Actif courant	(295)	Résultat de cession ou liquidation	(1 823)
		Passif non-courant	487
Trésorerie	(340)	Passif Courant	1 032
	2 400		2 400

3.7 Refinancement

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le 9.5.1 « Risque de liquidité », de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

4.1. Ecarts d'acquisition nets

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

VALEUR NETTE	
Solde au 31 décembre 2006	491 945
Compléments de prix	5 179
Pertes de valeur	(13 870)
Variation de périmètre	1 743
Variation de change	(10 401)
Autres mouvements	182
Solde au 31 décembre 2007	474 778

L'augmentation des écarts d'acquisition correspond essentiellement aux compléments de prix à payer sur les acquisitions des années antérieures à hauteur de 6 140 milliers d'euros et à des réajustements d'estimations de compléments de prix relatifs à l'exercice 2006, versés en 2007, soit (961) milliers d'euros

Le poste variation de périmètre comprend : un écart d'acquisition de 3 135 constaté lors de l'acquisition des 75% d'ADL Yuhan Hoesa et une diminution résultant de la cession de la société « The Johnsson Group » pour un montant de (1 521) milliers d'euros.

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élevèrent à 13 870 milliers d'euros en 2007, soit 12 535 milliers d'euros au titre du premier semestre 2007 et 1 335 milliers d'euros au titre du second semestre 2007.

Les pertes de valeur constatées ont porté sur 6 Unités Génératrices de Trésorerie. La valeur nette comptable avant perte de valeur constatée en 2007 des écarts d'acquisition s'élève à 488 649 milliers d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2007, ayant amené à constater les pertes de valeur ci-dessus, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 8.92 %, soit un taux d'actualisation avant impôt variant entre 11% et 12%.

Les résultats à un point de sensibilité du WACC (soit 9.92%) auraient donné une perte de valeur globale de 18 314 milliers d'euros.

4.2. Immobilisations incorporelles

	Marques	Frais de Développement	Logiciels	Autres	TOTAL
Au 31 décembre 2006					
Valeur brute à l'ouverture	34 398	4 719	22 109	1 097	62 323
Amortissements et provisions	(1 922)	(2 712)	(15 656)	(648)	(20 938)
Valeur nette à l'ouverture	32 476	2 007	6 453	449	41 385
Mouvements sur la période :					
Acquisitions	63	657	3 659	291	4 670
Cessions			(61)	(11)	(72)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(66)	(899)	(3 606)	(52)	(4 623)
Variation de périmètre	(13)	(137)	(41)		(191)
Variation de change	1	(95)	(202)	(9)	(305)
Autres mouvements	14	-	(46)	(98)	(130)
TOTAL MOUVEMENTS (valeur nette) :	(1)	(474)	(297)	121	(651)
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute à la clôture	34 399	4 760	23 290	1 057	63 506
Amortissements et provisions	(1 924)	(3 227)	(17 134)	(487)	(22 772)
Valeur nette à la clôture	32 475	1 533	6 156	570	40 734

La marque Arthur D. Little s'élève à 31 968 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2007, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles s'élevèrent à 4 623 milliers d'euros et sont incluses dans les dotations aux amortissements et provisions nettes.

4.3. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations générales, agencements et aménagement	Matériel de bureau et informatique et mobilier	Autres	Total
Au 31 décembre 2006						
Valeur brute à l'ouverture	533	17 341	25 727	63 252	3 021	109 874
Amortissements et provisions		(7 542)	(14 293)	(43 288)	(1 763)	(66 886)
Valeur nette à l'ouverture	533	9 799	11 434	19 964	1 258	42 988
Mouvements sur la période :						
Réévaluations comptabilisées en Capitaux Propres						-
Pertes de valeur comptabilisées en Capitaux Propres						-
Acquisitions		224	4 419	9 318	311	14 272
Cessions	(150)	(594)	(1 319)	(315)	(79)	(2 457)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(493)	(2 892)	(8 274)	(357)	(12 016)
Variation de périmètre		(16)	54	(3)	(3)	32
Variation de change		(726)	(177)	(498)	(56)	(1 457)
Autres mouvements		(69)	202	172	(225)	80
Total mouvements de la période	(150)	(1 674)	287	400	(409)	(1 546)
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute à la clôture	383	14 177	27 834	64 913	2 578	109 885
Amortissements et provisions		(6 052)	(16 113)	(44 549)	(1 729)	(68 443)
Valeur nette à la clôture	383	8 125	11 721	20 364	849	41 442

Le Groupe détient en propre des immeubles en France, en Italie, au Royaume Uni et au Venezuela pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Il n'y a pas d'immobilisation corporelle entièrement amortie mais encore utilisée pour des montants significatifs.

Pour l'exercice 2007, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles s'élèvent à 12 016 milliers d'euros, dont 12 235 milliers d'euros inclus dans les dotations nettes aux amortissements et provisions et une reprise nette de 219 milliers d'euros incluse dans le résultat opérationnel non récurrent.

4.4. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

	31/12/07	31/12/06
Disponibles à la vente		
Pépinière Cambridge Consultants	4 145	8 760
Prêts et créances générés par le Groupe		
Actifs de fonds de pension	8 990	8 944
Prêts efforts construction	4 096	3 472
Dépôts et cautionnements	8 493	8 791
	21 579	21 207
Total	25 724	29 967

4.4.1. Actifs classés en « disponibles à la vente »

Au cours de l'exercice 2007, la variation de (4 615) milliers d'euros s'explique notamment par la dévaluation des titres Vectura et Elumin « Pelikon », appartenant à CCL au titre de son activité de pépinière d'entreprises.

4.4.2. Prêts et créances

Les prêts « effort construction » s'élevaient à 4 096 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 472 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Par rapport à fin 2006, la variation de 624 milliers d'euros s'explique notamment :

- par l'impact de la juste valeur des prêts « effort construction » soit (462) milliers d'euros, comptabilisés au compte de résultat
- et les versements au titre de l'exercice 2007 pour un montant de 1 086 milliers d'euros.

Les autres prêts et créances sont constitués par des dépôts et cautionnements.

4.5. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont essentiellement constitués :

- par la créance sur la cession de l'activité de Fagro Belgique pour un montant de 625 milliers d'euros
- par des fonds sous séquestre au Brésil pour un montant de 574 milliers d'euros
- des clients douteux nets de provision pour un montant de 891 milliers d'euros
- des créances sur organismes sociaux dont l'échéance est supérieure à un an pour un montant de 760 milliers d'euros

4.6. Stocks

Les stocks et en cours de production se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Matières premières	45	61
En cours de prestation de services	1 243	1 056
Produits finis	50	84
Provisions sur stocks	(55)	(64)
Total	1 283	1 137

Le montant constaté en charge relatif aux stocks et à leur dépréciation s'élève au titre de l'exercice 2007 à (15) milliers d'euros contre (39) milliers d'euros en 2006.

Une provision pour dépréciation de stock a été constatée pour 23 milliers d'euros au titre de l'exercice.

La reprise de provision pour dépréciation des stocks de prestation de services en cours constatée en résultat au titre de l'exercice 2007 s'élève à 8 milliers d'euros contre 11 milliers d'euros en 2006.

Les provisions pour dépréciation sur stocks de prestations de services en cours s'élevaient à 32 milliers d'euros contre 64 milliers d'euros en 2006.

4.7. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont à échéance d'un an au plus.

	2007			2006		
	Total	Echues	Non échues	Total	Echues	Non échues
Clients et comptes rattachés nets	504 920	108 788	396 132	511 189	165 959	345 230

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ».

Leur comptabilisation a impacté les comptes de la manière suivante (en milliers d'euros) :

	Actif		Passif	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	239 585	180 100	Passifs financiers courants	196 109
Annulation du dépôt de garantie	(43 476)	(21 085)		159 015
	196 109	159 015	196 109	159 015

A ce jour, le groupe dispose de 260 millions d'euros de ligne d'affacturage ouverte et ce sans limitation de durée.

A ce titre, au 31 décembre 2007, le groupe a bénéficié d'un financement de 196,1 millions d'euros.

4.8. Autres créances

Ce poste comprend notamment les créances fiscales et les autres créances d'exploitation.

4.9. Actifs financiers courants

Ce poste comprend des dépôts et cautionnements dont l'échéance est inférieure à un an.

4.10. Capitaux propres et résultat par action

Au 31 décembre 2007, le capital social d'Altran s'élève à 59 100 650 euros, divisé en 118 201 300 actions ordinaires soit une augmentation de 885 063 actions liée essentiellement à la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié groupe (cf. 3.). Au cours de la période close le 31 décembre 2007, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 117 656 139 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 118 312 087 actions.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	117 316 237	0,50 €
Augmentation du capital social dans le cadre du plan d'actionnariat salarié	885 063	0,50 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	118 201 300	0,50 €

	31/12/07	31/12/06
Résultat net revenant à Altran Technologies (en milliers d'eur)	21 594	3 787
Impact des paiements en actions ayant un effet dilutif	2 827	1 138
Actions ordinaires	117 656 139	116 367 581
Options attribuées avec effet dilutif	655 948	2 826 657
Résultat par action (euro)	0,18	0,03
Résultat dilué par action (euro)	0,18	0,03

Les options attribuées avec effet dilutif estimé à ce jour concernent les plans de souscription d'actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen 2007 de l'action à savoir :

- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en mars 2003 portant respectivement sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 226 356 ;
- plans d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites mis en place en décembre 2007 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites de 2 589 830 et 817 740.

L'exercice de ces plans donnerait lieu à l'émission de 655 948 actions nouvelles.

Les instruments suivants dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen 2007 pourraient éventuellement diluer le résultat de base par action dans le futur mais ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action ci-dessus :

- l'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2004 portant sur un maximum de 18 110 236 actions à raison d'une action de la Société pour une Obligation, soit 15,8% des actions ordinaires en circulation (cf. 4.11) ;
- les plans d'options de souscriptions d'actions ayant un effet non dilutif estimé à ce jour ;
- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2003 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 211 549
- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2004 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 692 248
- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2005 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 131 000
- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en décembre 2005 portant respectivement sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 926 500

Les caractéristiques des plans d'options de souscriptions sont présentées en 5.4

4.11. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond à la différence entre le total des passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

	31/12/07	31/12/06
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 599	126 226
Trésorerie Passive	-	-
Trésorerie Nette	177 599	126 226
Emprunts obligataires convertibles (+1an)	222 059	214 487
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)	28 347	59 565
Autres passifs financiers non courants	13 839	12 781
Emprunts obligataires courants	8 625	8 625
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit courants	31 458	30 884
Concours bancaires	231 960	173 894
Autres dettes financières courantes	807	5 853
Endettement Financier Brut	537 095	506 089
Endettement Financier Net	359 496	379 863

Par rapport au 31 décembre 2006, la dette nette du Groupe a diminué de 20 .367 milliers d'euros pour s'établir à 359 496 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Equivalents de trésorerie

La valeur de marché des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2007 s'élève à d'euros et se décompose comme suit :

97 517 milliers

	31/12/06	Acquisitions	Cessions	31/12/07
Certificats de dépôts	-	-	-	-
Bons du trésor et actions	-	-	-	-
Sicav et FCP	53 548	607 291	(563 361)	97 478
Obligations et BMTN	-	-	-	-
Autres	1 161	30	(1 152)	39
Total	54 709	607 321	(564 513)	97 517

Echéancier de l'endettement financier brut

Le tableau ci-après présente une répartition y compris intérêts courus et après prise en compte des effets des instruments de couverture de l'endettement financier brut par catégories et par échéances annuelles contractuelles :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au delà
Emprunts obligataires convertibles (+1an)		222 059	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)		28 347	-	-	-	-
Autres passifs financiers non courants		2 662	2 980	3 204	4 175	818
Passifs financiers long terme	-	253 068	2 980	3 204	4 175	818
Emprunts obligataires courants	8 625					
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit courants	31 458					
Concours bancaires	231 960					
Autres dettes financières courantes	807					
Passifs financiers court terme	272 850	-	-	-	-	-
	272 850	253 068	2 980	3 204	4 175	818

L'échéancier des dettes financières se résume comme suit au 31 décembre 2007 :

- à moins d'un an 50,80%
- de 1 à 5 ans 49,05%
- à plus de 5 ans 0,15%

Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire convertible à 3,75% émis en juillet 2004 s'élève au 31 décembre 2007 à 230 millions d'Euros composé de 18 110 236 obligations au nominal de 12,70 euros pour une durée de 4 ans et 176 jours.

L'amortissement anticipé est possible mais au seul gré du Groupe :

- pour tout ou partie des obligations, à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques ;
- pour la totalité des obligations restant en circulation, à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, sous réserve d'un préavis minimum d'un mois :
 - à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif (le "Prix de Remboursement Anticipé") ;
 - si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action a été cotée, et choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée, précédant la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations soit 16,51 euros.
- pour la totalité des Obligations restant en circulation, à tout moment, si moins de 10% des Obligations émises restent en circulation, par remboursement au Prix de Remboursement Anticipé.

L'application d'IAS 32 au 1^{er} janvier 2005 (date de 1^{ère} application des normes 32/39 pour le Groupe) à l'Océane 2009 a engendré un impact positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 de 24,2 millions d'euros. Les dettes financières du Groupe ont été diminuées en contrepartie du même montant.

Le taux de marché retenu et la ventilation entre la partie dette et la partie capitaux propres à l'origine sont indiqués ci-après :

- taux d'actualisation retenu pour le calcul de la dette 6,15%
- taux d'intérêt effectif 7,55%
- juste valeur de la dette à l'émission 202 657 milliers d'euros

Le montant des intérêts courus en 2007, payables à terme échu le 1^{er} janvier 2008 est de 8 625 milliers d'euros.

La charge financière relative à l'exercice 2007 s'élève à 16 197 milliers d'euros (cf. note 5.7).

L'écart entre le coût nominal de l'Océane au taux de 3,75% et la charge financière IFRS calculée avec la méthode du taux d'intérêt effectif en application des normes IAS 32/39 au 1^{er} janvier 2005 amène une charge complémentaire impactant le compte de résultat de l'exercice 2007 pour un montant de 7 572 milliers d'euros.

Principales évolutions des lignes de crédit

Altran a un accord avec ses banquiers assurant un accès complet à des lignes de crédit représentant 59,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et dont la maturité s'étend jusqu'en 2009.

	Déc. 04	Juin 05	Déc. 05	Juin 06	Déc. 06	Juin 07	Déc. 07	Juin 08	Déc. 08	Juin 09	Déc. 09
CADIF taux fixe	20 631	18 592	16 493	14 334	12 112	9 826	7 473	5 053	2 562	-	-
Cadif Taux variable	50 000	45 000	40 000	35 000	30 000	25 000	20 000	15 000	10 000	5 000	-
Total CADIF	70 631	63 592	56 493	49 334	42 112	34 826	27 473	20 053	12 562	5 000	-
BNP Paribas Taux variable	40 000	36 000	32 000	28 000	24 000	20 000	16 000	12 000	8 000	4 000	-
SG Taux Variable	40 000	36 000	32 000	28 000	24 000	20 000	16 000	12 000	8 000	4 000	-
Total	150 631	135 592	120 493	105 334	90 112	74 826	59 473	44 053	28 562	13 000	-

Au 31 décembre 2007 l'intégralité des lignes de crédit était mobilisée soit 59,5 millions d'euros.

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA.

L'ensemble de ces lignes de crédit deviendrait exigible si la Société venait à ne pas respecter les ratios financiers maximum, déterminés à partir des états financiers présentés selon les normes françaises et figurant dans le tableau ci-après :

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Dettes nettes / fonds propres	1,15	1,0	1,0	1,0	1,0
Dettes nettes / Ebitda	3,5	3	2,5	2	2

Etant donné que l'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation.

Le groupe, en accord avec ses trois banques, a aménagé la méthode de calcul des ratios financiers afin de tenir compte de la modification des règles comptables applicables à l'emprunteur à la suite de la mise en place des normes comptable IFRS /IAS à compter du 1^{er} janvier 2005. Les ratios financiers maximum présentés ci-dessus demeurent inchangés.

Au 31 décembre 2007 le groupe ne respectait pas le ratio de levier financier précédemment défini :

Dettes financières nettes / fonds propres	1,0 maximum
Dettes financières nettes / Ebitda avant participation	2,5 maximum

Les ratios financiers du Groupe, hors participation et intérêts courus et après retraitement des impacts issus de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur l'OCEANE 2009 émise le 7 juillet 2004 sont :

Dettes financières nettes / fonds propres	0,88
Dettes financières nettes / Ebitda avant participation	2,71

Altran a demandé aux trois banques du pool bancaire (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) de ne pas exercer la clause de remboursement anticipé de ces lignes.

Conformément à la convention de crédit signée en décembre 2004, le Groupe a mis en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50% de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Ainsi Altran gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de limiter le coût de sa dette et utilise pour cela des instruments optionnels d'échange de taux d'intérêts (« swaps », « caps » et « floors ») dans le cadre de limites fixées par la Direction et la convention de crédit.

Au 31 décembre 2007, les principales caractéristiques de ce contrat de couverture sont les suivantes (cf. 5.8).

	Date échéance	Deal	Type	Taux initial	Nominal initial	Taux variable	Devise	
SG127	01/04/08	A	Cap	4,11%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG56	01/04/08	A	Cap	3,89%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP	01/04/08	A	Cap	3,89%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
CA	01/04/08	A	Cap	3,79%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG128	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG062	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
CA	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP&CA&SG	01/04/08		Swap IRS		60 000 000	EIB Euribor 3M	EUR	(A)

La juste valeur de ce dérivé s'élève à 216 milliers d'euros et sa variation est comptabilisée au compte de résultat en gain sur dérivés de trading

4.12. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme sur la période s'analyse comme suit :

	31/12/06	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations de change	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/07
Provision litiges sociaux	2 723	1 180	(629)	(496)	120		1 921	4 819
Provision autres litiges	5 190	655	(1 703)				(75)	4 067
Provision litiges et pénalités fiscales	161	177		(177)	5		67	233
Provision autres risques > 1 an	1 155	4 002	(27)	(2)	18		14	5 160
Provision pour restructuration	1 361	328	(1 027)				(153)	509
Autres provisions pour charges	929	535	(207)		50		(91)	1 216
Total Provisions pour risques et charges long terme	11 519	6 877	(3 593)	(675)	193	-	1 683	16 004
Provision litiges sociaux	9 555	3 602	(2 993)	(872)		189	(1 606)	7 875
Provision autres litiges	1 063	223	(785)				(429)	72
Provision litiges et pénalités fiscales	33	4	(22)		(1)			14
Provision sur pertes à terminaison	474	853	(735)		10		(52)	550
Provision autres risques	5 189	972	(792)		(27)	(88)	(728)	4 526
Provision pour restructuration	12 978	7 499	(12 145)		(50)		152	8 434
Provision autres charges	10 501	127	(1 231)	(33)	(10)		244	9 598
Total provisions pour risques et charges court terme	39 793	13 280	(18 703)	(905)	(78)	101	(2 419)	31 069

Les autres variations correspondent essentiellement aux reclassements entre « non courant » et « courant » suivant la revue des échéances prévisionnelles de sorties des ressources.

Pour l'exercice 2007, les reprises nettes aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 719 milliers d'euros, soit (1 420) milliers d'euros de dotations aux amortissements et provisions nettes incluses dans le résultat opérationnel et une reprise nette de 5 139 milliers d'euros incluse dans le résultat opérationnel non récurrent .

Provision pour restructuration

L'évolution des provisions pour restructuration s'analyse comme suit :

	2006	Dotations	Reprises	Ecart de change	2007
Coûts salariaux	(10 417)	(5 528)	10 707		(5 238)
Projet immobilier	(2 786)	(2 299)	2 298	50	(2 738)
Autres	(1 136)		168		(968)
TOTAL	(14 339)	(7 827)	13 172	50	(8 944)

4.13. Avantages du personnel

Les dettes relatives aux avantages du personnel courants et non courants se présentent comme suit :

	2 007	2 006	Var
Personnel et organismes sociaux	162 904	183 979	(21 075)
Autres avantages postérieurs à l'emploi courant	6	33	(27)
	162 910	184 012	(21 102)
	-	-	-
Avantages du personnel non courants	29 278	26 393	2 885
Autres avantages postérieurs à l'emploi non courants	1 274	1 076	198
	30 552	27 469	3 083
	-	-	-
Total	193 462	211 481	(18 019)

La variation du poste « Personnel et organismes sociaux » s'explique notamment par les versements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre de la liquidation du fonds de pension de Cambridge Consultants Limited. La dette de 24 783 milliers d'euros au 31 décembre 2006 ayant été intégralement acquittée.

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraites et des avantages postérieurs à l'emploi, comptabilisés en « avantages du personnel non courants », porte essentiellement sur la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon et les Pays-Bas et s'analyse comme suit :

	2007				2006			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux
Variation de la provision								
Passif net à l'ouverture	26 421	10 042	9 282	7 097	23 368	8 057	8 932	6 379
Charges de l'exercice	8 322	1 889	3 595	2 838	8 213	2 200	3 484	2 529
Prestations nettes payées par l'employeur	(5 403)	(89)	(3 124)	(2 190)	(5 256)	(76)	(3 507)	(1 673)
Ecart de conversion	(58)	-	-	(58)	(120)	-	-	(120)
Variation périmètre	-	-	-	-	216	(139)	373	(18)
Passif net à la clôture	29 282	11 842	9 753	7 687	26 421	10 042	9 282	7 097

Evaluation des engagements et provisions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007

Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés

	2007				2006			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de l'exercice	45 593	10 961	11 014	23 617	44 804	10 318	14 066	20 420
Droits accumulés durant l'année	4 187	1 504	181	2 502	6 781	1 636	2 802	2 343
Coût financier	2 057	395	557	1 105	1 773	391	499	883
Réduction des droits futurs	3 564	3 564	-	-	(322)	-	-	(322)
Liquidation d'engagements / Curtailment	(962)	(19)	(943)	-	(533)	-	-	(533)
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations employés	466	-	-	466	418	-	-	418
Prestations payées	(3 613)	(89)	(3 124)	(400)	(3 911)	(76)	(3 507)	(328)
Gains et pertes actuarielles	(4 753)	(4 667)	2 046	(2 132)	(3 553)	(1 258)	(3 222)	927
Création / Acquisition	-	-	-	-	327	(50)	377	-
Ecart de conversion et autres	(91)	-	-	(91)	(200)	-	-	(200)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de l'exercice	46 448	11 650	9 731	25 068	45 584	10 961	11 015	23 608

Variation de la juste valeur des actifs de couverture

	2007				2006			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux
Juste valeur des actifs de couverture au début de l'exercice	15 143	-	-	15 143	13 244	-	-	13 244
Rendements attendus des actifs	272	-	-	272	745	-	-	745
Réduction des droits futurs	-	-	-	-	(533)	-	-	(533)
Liquidation d'engagements	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations employés	466	-	-	466	418	-	-	418
Cotisations employeurs	5 403	89	3 124	2 190	5 256	76	3 507	1 673
Prestations payées par les actifs de couverture	(3 613)	(89)	(3 124)	(400)	(3 911)	(76)	(3 507)	(328)
Création / Acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	(29)	-	-	(29)	(74)	-	-	(74)
Juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice	17 642	-	-	17 642	15 145	-	-	15 145

Engagements au bilan

	2007				2006			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux
Insuffisance des actifs sur les droits accumulés	28 836	11 679	9 731	7 426	30 449	10 961	11 014	8 474
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	3 827	3 757	22	48	(4 231)	(920)	(1 711)	(1 600)
Coût des services passés non reconnus	(3 351)	(3 564)	-	213	222	-	-	222
Ecrêtement de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision nette comptabilisée au bilan	29 312	11 872	9 753	7 687	26 440	10 041	9 303	7 096

Les actifs de couverture sont essentiellement localisés en Allemagne, aux Pays-Bas et au Japon. Ils sont essentiellement composés des fonds de communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou actions.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des avantages du personnel long terme sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	Taux d'inflation	Rendement attendu des actifs	Taux d'augmentation des salaires	Taux d'inflation	Rendement attendu des actifs	Taux d'augmentation des salaires
Zone Euro	2,00%	5,00%	2,5% - 5%	2,00%	4,30%	2,5% - 3,5%
Japon	1,00%	2,00%		1,00%	2,00%	
Pays-Bas	2,00%	5,00%	3,00%	2,00%	4,30%	3,00%
Etats-Unis	2,00%	6,00%		2,00%	5,50%	

L'impact sur le résultat opérationnel courant et consolidé s'analyse comme suit :

	2007				2006			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres sociaux
Charge au compte de résultat								
Coûts des services rendus de l'exercice	4 187	1 504	181	2 502	6 863	1 709	2 778	2 376
Charges d'intérêts	2 057	395	557	1 105	1 773	391	499	883
Rendement escompté des actifs de couverture	(778)	-	-	(778)	(714)	-	-	(714)
Pertes et gains actuariels comptabilisés	41	4	18	19	306	100	208	(2)
Coût des services passés	(9)	-	-	(9)	9	-	-	9
Effet d'une réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	(91)	-	-	(91)
Curtailment	2 825	(14)	2 839	-	(86)	-	-	(86)
	8 322	1 889	3 595	2 838	8 060	2 200	3 485	2 375

4.14. Autres passifs long terme

Les autres passifs à long terme correspondent aux passifs dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

4.15. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes auprès des fournisseurs s'élèvent à 72 910 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 74 022 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

4.16. Autres dettes courantes

Ce poste comprend essentiellement la part facturée d'avance des produits et services concourants au chiffre d'affaires.

4.17. Dettes sur titres court terme

Les dettes sur immobilisations incluent principalement les dettes sur titres pour un total de 2 995 milliers d'euros, principalement composé de compléments de prix dont 2 153 milliers d'euros au titre de l'exercice 2007, contre 7 778 milliers d'euros en 2006 dont 6 264 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006.

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Information sectorielle au 31 décembre 2007

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle », le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle par secteur géographique et par secteur d'activité et de déterminer selon les critères de l'IAS 14, lequel de ces deux axes (géographique ou activité) constitue le premier niveau d'information sectorielle. Après analyse, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques et le second niveau aux secteurs d'activité.

Altran distingue :

- 4 zones géographiques au sein de la découpe sectorielle primaire :

France

Nord : Allemagne, Autriche, Benelux, Suède, Suisse, Royaume Uni, Irlande

Sud : Brésil, Espagne, Italie, Portugal, Andorre, Venezuela

Reste du monde : Asie, Amérique du nord, Chine

Les prestations réalisées par Altran Technologies ou les holdings pays au profit des filiales opérationnelles font l'objet d'une refacturation selon des critères d'activité (chiffre d'affaires et masse salariale), dans le cadre de dispositions légales et fiscales adaptées à chaque pays.

- 4 secteurs d'activité au sein de la découpe sectorielle :

Conseil en technologies et innovation

Conseil en organisation et systèmes d'information

Conseil en stratégie et management

Autres

Information sectorielle par zone géographique (en millions d'euros)

Au 31/12/07

	France	Nord	Sud	Reste du monde	Eliminations inter-secteur	Total Altran
Chiffre d'affaires						
Externe	672,8	514,8	305,0	98,7		1 591,4
Intersecteurs	21,2	18,5	5,3	4,4	(49,3)	(0,0)
Total chiffre d'affaires	694,0	533,3	310,3	103,0	(49,3)	1 591,4
Total produits d'exploitation	694,9	533,9	310,6	103,3	(49,2)	1 593,5
Total charges d'exploitation	(674,4)	(473,0)	(289,3)	(106,8)	49,3	(1 494,0)
Résultat opérationnel courant						
Résultat opérationnel courant par zone	20,6	60,9	21,4	(3,5)	-	99,4
% Résultat opérationnel courant	3,0%	11,4%	6,9%	-3,4%	-	6,2%
<i>Charges non allouées</i>						
Résultat opérationnel	11,1	58,5	12,7	(11,7)	0,1	70,6
% Résultat opérationnel	1,6%	11,0%	4,1%	-11,4%	-0,2%	4,4%
Coûts de l'endettement brut	(35,9)	(15,2)	(10,5)	(3,9)	34,3	(31,2)
dont charge d'intérêt relative à l'océane 2009	(16,2)					(16,2)
Produits des équivalents de trésorerie	28,7	7,0	0,6	0,2	(34,3)	2,2
<i>Coûts de l'endettement net</i>	<i>(7,2)</i>	<i>(8,2)</i>	<i>(9,9)</i>	<i>(3,7)</i>	<i>(0)</i>	<i>(29,0)</i>
Autres produits financiers	5,2	0,5	0,3	0,2	0,2	6,3
Autres charges financières	(6,6)	(0,8)	(0,3)	(0,7)	(0,2)	(8,5)
Charges d'impôt	(2,5)	(19,1)	(1,8)	5,4	-	(18,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	0,1	-	0,1
Intérêts minoritaires	(0,0)	(0,5)	0,0	0,5	-	0,0
Résultat net - Part groupe	(0,0)	30,4	1,1	(9,9)	0,0	21,6
Autres informations						
Actifs par zone	1 236,0	573,3	255,1	73,1	(725,4)	1 412,1
Actifs non alloués	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total actif	1 236,0	573,3	255,1	73,1	(725,4)	1 412,1
Charges d'amortissement et de dépréciation par zone	(7,9)	(5,6)	(2,4)	(1,0)		(16,9)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						-
en résultat	(1,4)	-	(3,8)	(8,7)	-	(13,9)
directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						-
en résultat	-	-	-	-	-	-
directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-

Au 31/12/06

	France	Nord	Sud	Reste du monde	Eliminations inter-secteur	Total Altran
Chiffre d'affaires						
Externe	641,9	467,3	283,7	102,4		1 495,3
Intersecteurs	17,2	18,5	4,2	3,4	(43,3)	-
Total chiffre d'affaires	659,1	485,8	287,9	105,8	(43,3)	1 495,3
Total produits d'exploitation	661,3	486,2	288,4	105,7	(43,3)	1 498,2
Total charges d'exploitation	(658,6)	(428,0)	(274,3)	(104,5)	43,2	(1 422,2)
Résultat opérationnel courant						
Résultat opérationnel courant par zone	2,7	58,2	14,0	1,1	-	76,0
% Résultat opérationnel courant	0,4%	12,0%	4,9%	1,1%	-	5,1%
<i>Charges non allouées</i>						
Résultat opérationnel	(16,8)	59,2	6,1	(2,8)	(0,3)	45,4
% Résultat opérationnel	-2,5%	12,2%	2,1%	-2,6%	0,7%	3,0%
Coûts de l'endettement brut	(28,9)	(12,6)	(7,4)	(3,8)	26,8	(25,9)
dont charge d'intérêt relative à l'océane 2009	(15,7)					(15,7)
Produits des équivalents de trésorerie	22,6	6,0	0,6	0,5	(26,7)	3,0
<i>Coûts de l'endettement net</i>	<i>(6,4)</i>	<i>(6,6)</i>	<i>(6,8)</i>	<i>(3,3)</i>	<i>,0</i>	<i>(23,1)</i>
Autres produits financiers	2,3	1,8	0,6	-	-	4,7
Autres charges financières	(5,2)	(1,9)	(0,1)	(0,4)	-	(7,6)
Charges d'impôt	4,9	(11,7)	(7,7)	(1,3)	-	(15,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	0,1	-	0,1
Intérêts minoritaires	0,1	(0,6)	0,2	0,4		0,1
Résultat net - Part groupe	(21,1)	40,2	(7,7)	(7,3)	(0,3)	3,8
Autres informations						
Actifs par zone	1 219,0	607,6	263,2	80,1	(793,5)	1 376,4
Actifs non alloués	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)
Total actif	1 219,0	607,6	263,2	79,9	(793,5)	1 376,2
Charges d'amortissement et de dépréciation par zone	(7,6)	(5,7)	(8,5)	(0,3)		(22,1)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						
en résultat	-	(5,9)	(6,6)	(3,4)	-	(15,9)
directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						
en résultat	-	-	-	-	-	-
directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-

La France intègre les filiales opérationnelles et le siège social du Groupe regroupant les organes de direction et les services transverses.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'établit à 1 591 356 milliers d'euros en croissance de 6,42%.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, correspondant au mode d'organisation interne du groupe, s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

En millions d'€	2007				2006		
	Total Secteurs	Eliminations intersecteurs	Total Chiffre d'affaires	%CA	Total Chiffre d'affaires	%CA	Var.
France	694	21	673	42,3%	642	42,9%	4,8%
Nord	533	18	515	32,4%	467	31,3%	10,2%
Sud	310	5	305	19,2%	284	19,0%	7,5%
Reste du monde	103	4	99	6,2%	102	6,8%	-3,6%
Total	1 641	-49	1 591	100,0%	1 495	100,0%	6,4%

Ce tableau présente les éliminations inter-secteur sur les quatre secteurs définis.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

Milliers d'€	YTD 2007	% CA	S2 2007	% CA	S1 2007	% CA	YTD 2006	% CA	S2 2006	% CA	S1 2006	% CA	2007 vs 2006
France	672 819	42,3%	340 289	42,4%	332 530	42,1%	641 929	42,9%	315 745	42,2%	326 184	43,7%	4,8%
Allemagne	154 302	9,7%	79 740	9,9%	74 562	9,4%	139 046	9,3%	72 185	9,6%	66 862	9,0%	11,0%
Autriche / Pays de l'Est	7 615	0,5%	4 303	0,5%	3 312	0,4%	6 355	0,4%	3 281	0,4%	3 074	0,4%	19,8%
Grande-Bretagne / Irlande	130 430	8,2%	63 663	7,9%	66 767	8,5%	117 445	7,9%	62 663	8,4%	54 783	7,3%	11,1%
Benelux	153 618	9,7%	75 686	9,4%	77 932	9,9%	131 170	8,8%	69 133	9,2%	62 037	8,3%	17,1%
Suisse	29 482	1,9%	13 714	1,7%	15 768	2,0%	40 620	2,7%	20 591	2,7%	20 029	2,7%	-27,4%
Suède	39 314	2,5%	19 598	2,4%	19 716	2,5%	32 661	2,2%	15 753	2,1%	16 908	2,3%	20,4%
Roumanie	59	0,0%	37	0,0%	21	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
Italie	156 179	9,8%	79 658	9,9%	76 521	9,7%	141 581	9,5%	70 028	9,3%	71 554	9,6%	10,3%
Espagne / Andorre	111 480	7,0%	56 361	7,0%	55 120	7,0%	106 016	7,1%	51 492	6,9%	54 524	7,3%	5,2%
Portugal	18 584	1,2%	9 169	1,1%	9 415	1,2%	19 065	1,3%	9 670	1,3%	9 395	1,3%	-2,5%
Bésil / Vénézuéla	18 799	1,2%	9 269	1,2%	9 530	1,2%	17 080	1,1%	8 685	1,2%	8 395	1,1%	10,1%
ASIE	26 022	1,6%	16 607	2,1%	9 414	1,2%	16 819	1,1%	7 175	1,0%	9 644	1,3%	54,7%
USA	72 653	4,6%	33 787	4,2%	38 866	4,9%	85 561	5,7%	43 061	5,7%	42 501	5,7%	-15,1%
Total	1 591 356	100,0%	801 881	100,0%	789 475	100,0%	1 495 350	100,0%	749 461	100,0%	745 890	100,0%	6,4%

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31/12/07 (en milliers d'euros)

	Conseil en Technologie et Innovation	Conseil en organisation et système d'information	Conseil en stratégie et management	Autres	Groupe
Chiffre d'affaires	756 398	519 781	222 395	92 782	1 591 356
Total Actif	242 422	98 220	135 057	936 458	1 412 157
Investissements corporels et incorporels	2 314	476	(2 318)	5 358	5 831
Chiffre d'affaires	47,53%	32,66%	13,98%	5,83%	100,00%
Total Actif	17,17%	6,96%	9,56%	66,31%	100,00%
Investissements corporels et incorporels	39,68%	8,17%	-39,75%	91,90%	100,00%

Au 31/12/06 (en milliers d'euros)

	Conseil en Technologie et Innovation	Conseil en organisation et système d'information	Conseil en stratégie et management	Autres	Groupe
Chiffre d'affaires	643 984	444 192	288 653	118 522	1 495 350
Total Actif	421 195	185 603	97 311	672 056	1 376 166
Investissements corporels et incorporels	(9 225)	(3 705)	382	6 880	(5 668)
Chiffre d'affaires	43,07%	29,70%	19,30%	7,93%	100,00%
Total Actif	30,61%	13,49%	7,07%	48,84%	100,00%
Investissements corporels et incorporels	162,74%	65,37%	-6,74%	-121,37%	100,00%

5.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	2 007	2 006	Var
Ventes de biens	8 669	5 915	46,6%
Prestations de services	1 580 563	1 487 861	6,2%
Redevances	2 124	1 574	34,9%
Total	1 591 356	1 495 350	6,42%

Pour 2007, le chiffre d'affaires relatif aux contrats au forfait s'élève à 359 559 milliers d'euros (2006 :292 160 milliers d'euros).

5.3. Charges externes

Au 31 décembre 2007, les charges externes se décomposent comme suit :

	2 007	2 006	Variation
Sous-traitance	110 633	95 988	15,26%
Locations simples et charges annexes	57 999	53 724	7,96%
Formation	9 883	9 316	6,09%
Honoraires et services externes	45 821	49 419	-7,28%
Transports, voyages, déplacements	74 668	68 246	9,41%
Autres achats et services extérieurs	44 829	43 232	3,69%
Total	343 833	319 925	

Les charges externes ont augmenté de 7,5% essentiellement en raison de la sous-traitance et des voyages et déplacements.

Le montant de charges de location simple au titre de l'exercice 2007 s'élève à 57 999 milliers d'euros (2006 : 53 724 milliers d'euros). Le Groupe est engagé dans des contrats de locations simples (essentiellement des baux immobiliers). Aucun engagement de location simple ne prévoit de loyers conditionnels d'options de renouvellement ou de dispositions imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

L'analyse par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2007 sur les locations non résiliables est présentée en section 7.

5.4. Charges de personnel

Au 31 décembre 2007, les charges de personnel se décomposent comme suit :

	2007	2006	Variation	Note
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	1 085 018	1 019 296	65 722	
Participation des salariés	2 590	7 971	-5 381	
	1 087 608	1 027 267	60 341	
Charges relatives à des paiements en actions	3 443	6 333	-2 890	a
Avantages du personnel long terme	5 375	8 099	-2 724	
Total	1 096 426	1 041 699	54 727	

Les charges de personnel sont en ligne avec l'évolution des effectifs et incluent la participation légale des salariés pour un montant de 2 590 milliers d'euros.

a) Paiements en actions

Le coût total de la rémunération en actions est de 3.443 milliers d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2007 et se décompose comme suit :

- 3 440 milliers d'euros au titre d'options de souscription d'actions
- 3 milliers d'euros au titre du plan d'actions gratuites en place lors du 2nd semestre 2007

Options de souscription d'actions

Le Directoire du 21 décembre 2007 a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 juin 2005 pour un nombre total respectif de titres de 2 589 830 et 818 740.

Au 31 décembre 2007, les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options						
	Plan 2000 (a)	Plan 2001 (a)	Plan 2003 (a)	Plan 2003 (ab)	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005
Date d'assemblée	26/06/1996	17/06/1999	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/04/2000	10/10/2001	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi <i>dont mandataires sociaux</i>	845 792 67 242	642 880	3948 993 186 785	336 191	2762 000 80 000	340 000 200 000	2630 000 210 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	144 892	85 708	875 218	106 734	510 000	140 000	635 000
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-	-
Options échues au cours de la période							
Date de départ d'exercice des options	01/07/2004	10/10/2005	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009
Date d'attribution définitive des actions gratuites							
Date d'expiration d'exercice des options	11/04/2005	10/10/2006	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites							
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	76,20	39,34	2,97	6,73	9,37	7,24	9,62
Méthode de valorisation utilisée			Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			2233 349	225 119	1859 498	131 000	2096 000
Droits créés en 2007							
Droits perdus en 2007			95 268	13 570	167 250		169 500
Droits exercés en 2007			911 725				
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007			1226 356	211 549	1692 248	131 000	1926 500

(a) A la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plan d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 d'actions nouvelles.

(b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a dans sa neuvième résolution modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options	Actions gratuites	
	Plan 2007	Plan 2007	Plan 2007
		France	Hors France
Date d'assemblée	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi <i>dont mandataires sociaux</i>	2589 830 100 000	482 240	336 500
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	340 000	93 240	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-
Options échues au cours de la période			
Date de départ d'exercice des options	21/12/2011		
Date d'attribution définitive des actions gratuites		21/12/2009	21/12/2011
Date d'expiration d'exercice des options	20/12/2015		
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites		20/12/2011	20/12/2011
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	4,29	4,00	4,00
Méthode de valorisation utilisée	Hull&White	Binomiale CNC	Binomiale CNC
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			
Droits créés en 2007	2589 830	482 240	336 500
Droits perdus en 2007		1 000	
Droits exercés en 2007			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	2589 830	481 240	336 500

La charge au titre de l'exercice s'élève à 3 443 milliers d'euros (3 133 milliers d'euros pour l'exercice 2006).

Options de souscription ou d'achat d'actions (stocks-options)

Les options (2003-2004-2005) ont été évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle d'évaluation d'option de type Black-Scholes sur la base d'une volatilité implicite de 35%. La volatilité implicite correspond à la volatilité attendue de l'Océane 2009, émise en juillet 2004.

Les autres paramètres retenus pour le calcul de cette charge sont :

- taux de distribution du résultat : 0,0%
- taux de placement sans risque : 2,9%
- la durée d'exercice moyenne : 4 ans

Les options 2007 ont été évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle d'évaluation de type Hull et White sur la base d'une volatilité implicite de 40%. La volatilité implicite de l'Océane émise en 2004 à échéance 01/01/09 n'ayant pas été retenue du fait de sa qualité de « quasi-obligataire ».

Les autres paramètres retenus pour le calcul de cette charge sont :

- taux de distribution du résultat : 0,0%
- taux de placement sans risque : 4,44%
- la durée d'acquisition moyenne : 4 ans

Plan d'actionnariat salarié *SPRING*

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Altran a offert à ses salariés la possibilité de se porter acquéreurs d'actions Altran Technologies à un cours décoté de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Altran précédant le 11 mai 2006.

A la clôture de l'opération le 24 mai 2006, 2 872 255 nouvelles actions (soit 2,5% du capital) ont été souscrites pour un montant de 26,9 millions d'euros par 2 500 collaborateurs.

Plan d'actionnariat classique

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, et déterminés en date d'attribution, sont les suivants :

- cours comptant de l'action Altran : 11,55 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 3,9%
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,0%

Au titre du plan d'actionnariat classique, aucune charge n'a été comptabilisée.

Plan d'actionnariat avec effet de levier

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser la décote, et déterminés en date d'attribution, sont les suivants :

- cours comptant de l'action Altran : 11,55 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 3,9%
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,0%
- prix de rachat du call par une banque : 30% par option
- commission de montage : 4,0%

Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits exprimé en % du cours spot à la date d'octroi est de 26,6%.

Au titre du plan d'actionnariat salarié avec effet de levier, la charge comptabilisée s'élève à 3 200 milliers d'euros.

Plan d'actions gratuites

Les actions gratuites ont été évaluées à la date d'octroi selon un modèle reprenant les recommandations du CNC.

Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, et déterminés en date d'attribution, sont les suivants :

- cours comptant de l'action Altran au 20/12/07 : 4,00 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 5,9%
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 4,0%
- période d'acquisition des droits : 2 ans pour les salariés ayant un contrat de travail français assortie d'un engagement de conservation de 2 années supplémentaires, 4 ans pour les salariés hors de France

Le coût notionnel d'incessibilité des titres souscrits exprimé en % du cours spot à la date d'octroi est de 22,5%.

b) Avantages du personnel long terme (cf. 4.13)**5.5. Dotations aux amortissements et provisions nettes**

	2 007	2 006
	12m	12m
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(16 858)	(15 535)
Provisions sur actif circulant	1 339	(1 957)
Provisions pour risques et charges	(1 420)	(4 638)
	(16 939)	(22 130)

5.6. Autres produits et charges opérationnels non récurrents

	2007 12m	2006 12m
Résultat de cession de la pépinière Cambridge Consultants Ltd	(228)	
Résultat de cession des immobilisations corporelles & incorporelles	1 443	(316)
Résultat de cession & liquidation des titres consolidés	(1 823)	(908)
Provisions pour impôts divers	(2 044)	5 072
Indemnités diverses perçues	1 269	1 045
Produits sur annulation de dettes		3 027
Indemnités de départ dirigeants		(2 175)
Plan de pensions	(2 857)	3 065
Autres	19	(54)
Gains de change sur cession immeuble ADL Venezuela	(785)	
Charges relatives à la fusion des activités T&I		(1 381)
Charges de restructuration	(15 458)	(39 238)
Provisions restructuration	5 564	17 208
Total	(14 900)	(14 655)

Litige avec les anciens vendeurs d'une filiale espagnole

La holding espagnole du Groupe était en en contentieux avec d'anciens dirigeants d'une de ses filiales sur le montant de l'« earn-out » qui leur a été payé. Il leur est également reproché un détournement d'activité vers des sociétés satellites qu'ils contrôlent et le débauchage de salariés du Groupe par ces mêmes sociétés satellites.

Un jugement positif en faveur de la holding espagnole du Groupe a été rendu..

Suite à la transaction intervenue en 2007, un produit non récurrent a été comptabilisé pour un montant de 1 069 milliers d'euros.

Un changement de réglementation en Italie sur le mode de valorisation des avantages au personnel à long terme (TFR), a conduit à reconnaître en résultat de l'exercice, conformément aux règles de place, le cumul non amorti des écarts actuariels.

Résultat de cession et de liquidation des titres consolidés (cf. 3.6)

Coûts de restructuration

	31/12/07	31/12/06
	12m	12m
Charges de restructuration		
Plan albatros 2005		
Mises au rebuts des agencements	(1,4)	(6,3)
Coûts salariaux	(8,8)	(21,3)
Projet immobilier		(7,8)
Autres	(1,2)	(3,9)
	(11,4)	(39,3)
Plan de performance 2007		
Mises au rebuts des agencements		
Coûts salariaux	(1,7)	
Projet immobilier	(2,3)	
Autres		
	(4,0)	
	(15,4)	(39,3)
Provisions de restructuration		
Plan albatros 2005		
Mises au rebus des agencements	0,2	2,1
Coûts salariaux	0,8	8,3
Projet immobilier	-	6,2
Autres	0,2	0,7
	1,2	17,2
Plan de performance 2007		
Mises au rebus des agencements		
Coûts salariaux	4,3	
Projet immobilier	0,2	
Autres		
	4,4	
	5,6	17,2
Coûts Archimède (fusion des activités T&I)	-	(1,4)

5.7. Coût de l'endettement financier net

	2 007	2 006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 124	2 213
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	1 087	703
	2 211	2 916
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires	(16 197)	(15 665)
Charges d'intérêts sur autres opérations de financement	(14 972)	(10 345)
	(31 169)	(26 010)
Coût de l'endettement financier net	(28 958)	(23 094)

Le coût de l'endettement financier net de 28 958 milliers d'euros inclut principalement les intérêts sur l'emprunt obligataire pour 16 197 milliers d'euros et des intérêts sur découverts et crédits moyen terme pour 14 972 milliers d'euros.

5.8. Autres produits et charges financières

	2 007	2 006
Produits financiers		
Profit sur cession des autres immobilisations financières		173
Produits financiers d'actualisation	208	124
Profit sur dérivés de trading		-
Gain de change	5 397	3 884
Résultat des couvertures de taux et change		
Reprise Prov Dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants	164	-
Gains sur dérivés de trading	273	
Autres produits financiers	241	580
	6 283	4 761
Charges financières		
Perte sur cession des autres immobilisations financières	(5)	
Dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants	(92)	(41)
Perte de change	(7 197)	(6 657)
Charges financières d'actualisation	(672)	(614)
Perte sur dérivés de trading		(158)
Autres charges financières	(551)	(296)
	(8 517)	(7 766)

5.9. Charge d'impôts**Impôts différés**

La variation nette des impôts différés au bilan est la suivante (en milliers d'euros) :

	2006	IMPACT P&L	AUTRES VARIAT.	IMPACT CAPITALS PROPRES	VARIATIONS DE PERIMETRE	ECARTS DE CONV	2007
I.D.A.	59 496	5 330	-16 095	1 045	12 832	-1 286	61 322
I.D.P.	11 300	7 572	-19 917	0	13 044	-269	11 730
Total	48 196	-2 242	+3 822	1 045	-212	-1 017	49 592
Produits d'impôts différés	-1 889						-2 242

Les impôts différés enregistrés en capitaux propres durant l'exercice sont les suivants (en milliers d'euros) :

Réserve de juste valeur des normes IAS 32 / 39 appliquées

1 045

Au 1^{er} janvier 2005

Total **1 045**

Les déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéficiaires futurs est probable s'élèvent à 138 364 milliers d'euros. Leur activation représente une économie d'impôts de 43 444 milliers d'euros.

Les déficits fiscaux ayant donné lieu à comptabilisation d'actifs d'impôts différés, provisionnés au 31 décembre 2007 en raison du caractère incertain de leur récupération, se montent à 91 230 milliers d'euros:

Pertes fiscales

- dont expirant à moins de 1 an	9 147
- dont expirant entre 1 à 5 ans	7 011
- dont expirant à plus de 5 ans	1 989
- sans échéance	73 083

Total **91 230**

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice est le suivant (en milliers d'euros) :

	2007	2006
Impôts différés actifs par nature de différence temporelle		
Avantages au personnel	9 644	14 678
Autres actifs et passifs	12 504	20 165
Autres	3 253	9 467
Déficits fiscaux récupérables	43 444	40 607
	68 845	84 917
Impôts différés passifs par nature de différence temporelle		
Immobilisations	-18 001	-32 597
Provisions pour risques et charges	-1 252	-4 139
	-19 253	-36 736
Actifs nets	49 592	48 181

Analyse de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2007	2006
Impôts courants :		
- au titre de l'exercice	-16 896	-13 637
- ajustement sur impôt courant au titre des exercices antérieurs	-220	1 154
- Impact contrôle fiscal hollandais	0	8 058

- autres impôts exigibles sur le résultat	-8 607	-9 580
- Impact du non assujettissement à l'impôt courant	0	0
- Carry back	9 909	0
Impôts différés :		
- Impôts différés liés aux variations de bases	-11 757	869
- Impôts différés liés aux variations de taux	-3 289	-5 350
- Impact d'impôts au titre d'exercices antérieurs	-1 153	6 997
- Impact contrôle fiscal hollandais		-8 215
- Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	13 957	3 810
Crédits d'impôt famille et mécénat	54	89
Total	-18 000	-15 805

Les impôts différés liées aux variations de base sont essentiellement imputables à l'utilisation de déficits par des sociétés redevenues bénéficiaires (Allemagne, Espagne, Hollande, Japon, Suisse) ou à leur perte définitive du fait de dissolutions (Angleterre, France)

Les différences entre l'impôt sur les sociétés pris en charge et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition français sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	2007	2006
Résultat net du Groupe	21 595	3 787
Quote-part des sociétés mises en équivalence	91	110
Intérêts des minoritaires	48	132
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	53 327	35 230
Charge d'impôt théorique au taux de la maison mère (33,33%)	- 17 774	-11 743
- Autres impôts exigibles sur le résultat	-8 607	-9 580
- Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	13 957	3 810
- Différentiel de taux des pays étrangers	- 605	-2 213
- Autres différences permanentes	-4 972	3 921
Impôt effectif constaté	-18 000	-15 805
Taux d'impôt effectif	34%	45%

Les autres impôts exigibles sur le résultat correspondent principalement à des impôts secondaires acquittés en Italie (4,4 millions d'euros) et en Allemagne (3,5 millions d'euros).

Le produit d'impôt différé s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

	2007	2006
Décalages temporaires	223	-6 695
Déficits fiscaux	1 760	3 810
Retraitements de consolidation	-4 225	996
Total	-2 242	-1 889

6. SUIVI DES LITIGES SIGNIFICATIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Un litige oppose trois sociétés du Groupe à Ilyad Value. Le Groupe réclame à Ilyad Value le solde des paiements dus (3,5 millions d'euros), relatifs aux études et modules de formation cédés à Ilyad en 2001. La créance détenue par le Groupe sur Ilyad Value a été provisionnée à 100 %. Ilyad Value, quant à elle, réclame le remboursement des montants qu'elle a payés au Groupe, majorés des intérêts de retard. Le Groupe estime, sur avis de ses conseils, que la réclamation d'Ilyad Value est sans fondement. Il semblerait qu'Ilyad Value ait déposé en mars 2003 une plainte avec constitution de partie civile visant la société Altran Technologies et relative à des contrats de prestation de services conclus entre les sociétés Altran Technologies et Ilyad Value à la fin de l'année 2001. La société Altran Technologies ne dispose d'aucune information sur cette procédure.

À la suite de la révocation de leurs mandats respectifs, deux anciens dirigeants d'une filiale du Groupe (Altiam), acquise au cours de l'année 2002, ont assigné la société Altran Technologies devant le Tribunal de Commerce et lui réclament une somme d'environ 10 millions d'euros, à titre de complément d'« earn-out » et de dommages et intérêts. La société Altran Technologies a, pour sa part, assigné ces deux anciens dirigeants devant le Tribunal de Commerce pour dol lors de la cession des actions de la filiale et sollicite la restitution du prix payé lors de l'acquisition de la filiale et le paiement de dommages et intérêts. Les demandes formées par la société Altran Technologies s'élèvent en l'état à 6 millions d'euros. Le Tribunal de Commerce n'a pas fait droit aux demandes d'Altran Technologies et a condamné cette dernière à verser un complément d'« earn-out » d'un montant toutefois très inférieur aux demandes des deux anciens dirigeants. Ces derniers ont interjeté appel de ce jugement du Tribunal de Commerce.

La société Altran Technologies a été assignée en août 2001 par la société The-E-Consulting Group (ECG) devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement d'une somme d'environ 2,3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. Cette procédure fait suite à la décision de la société Altran Technologies, prise en juin 2001, de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG, décision considérée par ECG comme fautive et susceptible d'engager la responsabilité de la société Altran Technologies.

Cette procédure a été reprise par le liquidateur d'ECG après la liquidation judiciaire d'ECG intervenue en septembre 2001.

La procédure est toujours en cours et aucune décision sur le fond n'a été rendue à ce jour.

Par ailleurs, certains actionnaires d'ECG ont également assigné la société Altran Technologies devant le Tribunal de Commerce de Paris en août 2001, en paiement initialement d'une somme d'environ 3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts et portée à 64,4 millions d'euros dans leurs dernières écritures. De même que le liquidateur d'ECG, ces actionnaires reprochent à Altran Technologies sa décision de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG.

Cette procédure distincte est toujours en cours les demandeurs ayant interjeté appel du jugement du Tribunal de Commerce qui les a intégralement déboutés de leurs demandes.

La provision initiale a été ajustée au regard des nouvelles demandes.

La Commission des Opérations de Bourse (devenue A.M.F.) a ouvert à l'été 2002 une enquête sur l'évolution du cours du titre Altran Technologies.

La Société a reçu notification de griefs et a déposé ses observations en défense, en octobre 2004.

Dans cette procédure, la Société encourt une sanction administrative maximum de 1,5 millions d'euros.

Par décision en date du 29 mai 2007, la Commissions des Sanctions de l'AMF a infligé à la Société une sanction de 1,5 millions d'euros, étant rappelé que le rapporteur avait recommandé une condamnation à hauteur de 500K€. La Société a interjeté appel de cette décision.

Les travaux d'approfondissement effectués par l'ancien collègue des Commissaires aux comptes sur les comptes 2001 et du premier semestre 2002 ont donné lieu à des ajustements sur les comptes du premier semestre 2002.

Une enquête préliminaire a alors été ouverte par le Parquet de Paris, enquête convertie en instruction à compter de janvier 2003 des chefs d'abus de bien sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours.

La saisine du magistrat instructeur a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation de comptes ne donnant pas une image fidèle de la Société. Elle a été étendue une seconde fois en septembre 2004 pour viser le délit d'initié. Dans le cadre de cette instruction, plusieurs anciens dirigeants et un cadre actuel de la Société ont été mis en examen.

La société Altran Technologies s'est constituée partie civile en février 2003 et a été mise en examen en avril 2005 des chefs de faux et usage de faux et diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours sans que cette mise en examen ne remette en cause la constitution de partie civile. L'instruction est toujours en cours à ce jour. Le recours en nullité intenté par certains anciens dirigeants contre le rapport des deux experts désignés par le magistrat instructeur a été rejeté. Les parties demanderesses se sont pourvues en cassation.

Dans le cadre de cette instruction, treize personnes physiques ou morales se sont constituées parties civiles.

En outre, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par l'APPAC.

Par ailleurs, la société Altran Technologies a déposé en février 2003 une plainte avec constitution de partie civile en raison des faits de déstabilisation et de manipulation de cours dont elle s'estime victime depuis le début de l'année 2002.

L'instruction de cette plainte en déstabilisation a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu en date du 6 décembre 2005.

Enfin, deux plaintes avec constitution de partie civile ont été déposées en octobre 2004 à l'encontre de certains dirigeants par les anciens Commissaires aux comptes visant toutes deux le même délit d'entrave aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Un dirigeant d'une filiale du Groupe (Imnet) a assigné la société Altran Technologies pour manquement à son obligation de loyauté, réticence dolosive et exécution de mauvaise foi du contrat d'acquisition de cette filiale.

Un ancien dirigeant de la filiale Gerpi, après avoir vainement tenté de faire obstacle à la fusion de cette dernière au sein de la Société, a assigné la Société pour obtenir le versement d'un complément d'earn-out. La Société a interjeté appel du jugement du Tribunal de Commerce qui donnait partiellement raison à cet ancien dirigeant.

En France, le Groupe est en situation contentieuse avec plusieurs de ses anciens salariés qui contestent les motifs de leurs licenciements.

La société Altran Technologies ainsi que la Fondation Altran ont été assignées par un ancien dirigeant du Groupe pour licenciement abusif et révocation vexatoire. Ces deux litiges ont fait l'objet de provisions.

La société Altran Technologies, ainsi que, dans certains cas, certains de ses anciens dirigeants, a été assignée en dénonciation calomnieuse par plusieurs de ses anciens salariés. L'une de ces actions qui s'est conclue par une relaxe d'Altran Technologies fait l'objet d'un appel. La seconde qui s'est conclue par une condamnation d'Altran Technologies fait l'objet d'un appel. La troisième fait l'objet d'un sursis à statuer.

En Espagne, le Groupe est impliqué dans un litige significatif :

la holding espagnole du Groupe a intenté une action contre deux anciens dirigeants d'une filiale afin d'obtenir le remboursement d'« earn-out ». Le montant de la demande du Groupe s'élève à environ 4 millions d'euros.

Le tribunal de première instance a fait droit à l'essentiel de cette demande. Les parties adverses ont fait appel de ce jugement. La Cour d'Appel a confirmé le jugement de première instance, les parties adverses ont néanmoins introduit un recours devant la cour suprême espagnole.

En Suisse, le Groupe a déposé plainte contre les anciens dirigeants de l'une de ses filiales, afin d'obtenir notamment de ces derniers le remboursement d'« earn-out » trop payés au titre des exercices antérieurs.

Ces mêmes faits ont fait l'objet de révélations au Parquet par les Commissaires aux comptes de la Société.

Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Tous les engagements en date du 31 décembre 2007 sont synthétisés dans le tableau suivant :

en milliers d'euros

Engagements donnés :	Total 31.12.07	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans	Total 31.12.06
- cautions, avals et garanties donnés	28 942	10 379	8 089	10 474	60 270
- dettes garanties par des sûretés réelles					
- effets escomptés non échus	-				-
- paiements minimaux au titre de la location-simple (cf. 5.3)	165 198	39 601	109 413	16 184	113 842
- clause de non-concurrence en faveur d'anciens salariés :					
* montant brut	186	186			781
*charges sociales relatives à la clause de non-concurrence en faveur d'anciens salariés	84	84			274
- titres de participation (cf. ci-dessous)					

Complément de prix d'acquisition variable en fonction des résultats futurs de la société acquise sur une période en général de cinq ans

Engagements reçus :

- cautions, avals et garanties reçus

Néant

Néant

Droit Individuel à la Formation

L'engagement hors bilan constaté au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble du Groupe est estimé à 339 milliers d'heures.

Complément de prix d'acquisition variable en fonction des résultats futurs de la société acquise sur une période en général de cinq ansRappel du principe des « earn-out »

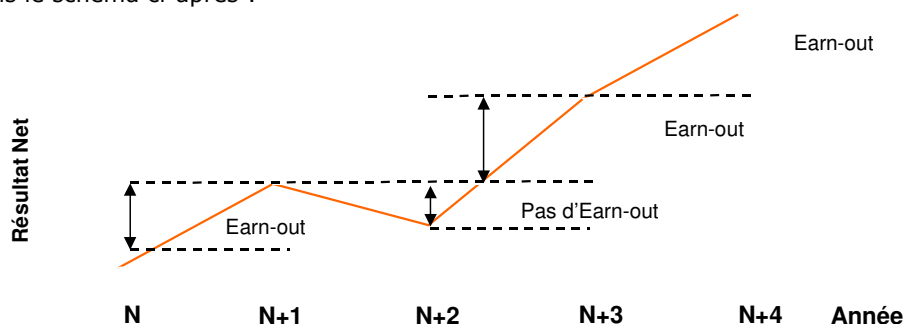
Les acquisitions du groupe sont acquittées au travers d'un paiement initial fixe et d'un programme d'« earn-out » de 5 années en général.

S'il n'y a pas de hausse du résultat net une année donnée par rapport au plus haut niveau historique il n'y a pas de paiement d'« earn-out » au titre de l'année considérée, sauf pour les sociétés ayant acceptée la nouvelle formule d'« earn-out ».

Courant 2003, Altran a proposé aux sociétés sous « earn-out » d'adapter la formule de calcul afin qu'elle intègre une dimension relative à la génération de trésorerie de ces sociétés. Ainsi il a été proposé aux bénéficiaires de supprimer le coefficient appliqué à l'accroissement du résultat en échange :

- du versement d'un pourcentage fixe du résultat net
- du décaissement de l'« earn-out » en fonction de l'évolution du compte clients de la société. Ainsi, une société ayant un compte clients représentant 90 jours de chiffre d'affaires percevra 75% de l'« earn-out » auquel elle aurait droit compte tenu de ses résultats, le solde étant payé une fois le compte clients effectivement recouvré.

Pour les sociétés étant toujours sous l'ancienne formule d'« earn-out », le mécanisme de calcul de celui-ci est illustré dans le schéma ci-après :



Il reste 1 société dans le programme de complément de prix en 2008, qui donnerait lieu à versement de complément de prix en 2009 de moins d'un million d'euros selon les projections internes de la société.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2007, 11 sociétés restaient éligibles au système des compléments de prix et 2 sociétés se verront verser en 2008 un complément relatif aux résultats de l'exercice 2007. Le montant cumulé des compléments de prix à verser en 2008 au titre des résultats 2007 est de 2,2 millions d'euros.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**Transactions avec les principaux dirigeants**

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées, se sont élevés au titre de l'exercice 2007 à 1 062 500 euros :

- avantages à court terme : 1 062 500 euros
- avantages postérieurs à l'emploi : NEANT
- autres avantages à long terme : NEANT
- indemnités de fin de contrat de travail : NEANT
- paiements en actions : NEANT

Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Directoire correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

9. EXPOSITIONS AU RISQUE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

9.1. Risque de liquidité

Le Groupe a signé le 22 décembre 2004 avec ses trois principales banques (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) la mise en place de lignes de crédit pour 150 millions d'euros. Le solde du crédit non amorti au 31 décembre 2007 est de 59,5 millions d'euros.

Il est à noter que la dette nette du groupe qui s'établissait à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 est en baisse de 20,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Le détail du calcul de la dette nette ainsi que le niveau de la trésorerie consolidée sont intégrés aux pages 102 et 103 dans le présent document de référence 2007.

Les ratios du groupe au 31 décembre 2007 sont les suivants :

Dette financière nette/fonds propres	0,88
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier)	2,71

Le groupe ne respecte pas au 31 décembre 2007 le ratio de levier financier qui devait être au maximum de 2,5. Altran a demandé aux trois banques du pool bancaire (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) de ne pas exercer la clause de remboursement anticipé de ces lignes.

Par ailleurs, Altran a annoncé le 17 avril la signature de principe d'un accord de refinancement avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

La mise en place de ce crédit permet au groupe Altran de disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses prochaines échéances et notamment le remboursement de son obligation convertible en janvier 2009.

Au terme de cet accord (termsheet) les lignes bancaires actuelles seront réaménagées et le pool bancaire apportera d'ici le 1^{er} janvier 2009 126 millions d'euros de ligne moyen terme additionnelle, donnant ainsi au groupe accès à des lignes, amortissables sur 5 années à partir de la date de 1^{er} tirage, représentant 150 millions d'euros.

Cette ligne bancaire, amortissable par semestre sur 5 ans à partir de la date de 1^{er} tirage est assortie des principales conditions suivantes :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du cash flow net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché)
- limitation des acquisitions en 2008 et 2009 à 10 millions d'euros par an puis 40 millions d'euros annuel au-delà, si aucune opération de renforcement des fonds propres n'est réalisée
- en cas de réalisation d'une augmentation de capital ou de l'émission d'ORA pour un montant minimal de 100 millions d'euros, possibilité de procéder à des acquisitions pour un montant cumulé annuel de 50 millions d'euros sans accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La mise à disposition de ces lignes dont le coût maximum sera de 155 points de base au dessus de l'Euribor est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dettes financières nettes / fonds propres	Dettes financières nettes / EBITDA
31.12.2007	< 2,9	< 1,1
30.06.2008	< 2,9	< 1,0
31.12.2008	< 2,7	< 1,0
30.06.2009	< 2,5	< 1,0
31.12.2009	< 2,3	< 1,0
30.06.2010	< 2,1	< 1,0
31.12.2010	< 1,9	< 1,0
30.06.2011	< 1,7	< 1,0
31.12.2011	< 1,5	< 1,0
30.06.2012	< 1,3	< 1,0
31.12.2012 au 31.12.2013	< 1,0	< 1,0

Les ratios seront calculés selon les normes IFRS et la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

9.2. Risque de taux

Au 31 décembre 2007, la dette nette du Groupe est de 359 millions d'euros constituée principalement d'une obligation convertible de 230 millions d'euros à taux fixe de 3,75 % remboursable le 1er janvier 2009. Une variation des taux a donc un impact négligeable.

Les éléments relatifs à l'échéancier des emprunts et dettes financières figurent dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
(en millions d'euros)	À moins d'1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(296)	(241)	-
Actifs financiers	178	-	-
Position nette avant gestion	(118)	(241)	-
Hors bilan (contrat de couverture de taux)	60	-	-

Conformément à la convention de crédit signée en décembre 2004, le Groupe a mis en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50 % de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Ainsi Altran gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de limiter le coût de sa dette et utilise pour cela des instruments optionnels d'échange de taux d'intérêts (« swaps », « caps » et « floors ») dans le cadre de limites fixées par la Direction et la convention de crédit.

Par ailleurs, le groupe déploie progressivement des financements par affacturages lesquels sont indexés sur l'EURIBOR.

9.3. Risque de change

L'essentiel des actifs en devises du Groupe est constitué par ses participations dans les pays hors zone Euro (principalement États-Unis, Brésil, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le montant des dettes financières contractées en devise hors zone Euro est nul au 31 décembre 2007.

En 2007, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 316,2 millions d'euros en dehors de la zone Euros. Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant libellées dans les mêmes devises, aucune politique de couverture du risque de change n'est mise en place au sein du Groupe.

Engagements en devises au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)								
Devise	Actif	Passif	Position nette	Cours au 31/12/2007	Position nette en euro avant gestion	Hors bilan	Position nette en euro après gestion	Sensibilité*
USD	77	2	75	1,4721	51	-	51	0,5
GBP	60	33	27	0,7334	37	-	37	0,4
CHF	72	7	65	1,6547	39	-	39	0,4
SEK	100	-	100	9,4415	11	-	11	0,1
SGD	37	-	37	2,1163	17	-	17	0,1

* Sensibilité à une variation d'1 % de la devise

9.4. Risque sur les actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée au paragraphe 1.7. « Écarts d'acquisition ».

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élèvent à 13 870 milliers d'euros au 31 décembre 2007, soit 12 535 milliers d'euros au titre du premier semestre 2007 et 1 335 milliers d'euros au titre du second semestre 2007.

Les pertes de valeur constatées ont porté sur 6 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à 7 sociétés. La valeur nette comptable avant perte de valeur constatée au 31 décembre 2007 des écarts d'acquisition s'élève à 488 649 milliers d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2007, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 8,92 %, soit un taux d'actualisation avant impôt compris entre 11 % et 12 %.

Les résultats à un point de sensibilité (soit 9,92%) auraient donné une perte de valeur de 18 314 milliers d'euros

9.5. Risque environnement

Altran Technologies est une société de prestation de services intellectuels. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

9.6. Risque juridique

Altran Technologies facture principalement ses prestations en fonction du temps passé par ses consultants. Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des actions judiciaires, dans le domaine social ou autres pouvant entraîner des réclamations.

Une description des litiges significatifs du Groupe figure au paragraphe 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels ».

À chaque fois que le Groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de la procédure pénale en cours (détaillée dans le paragraphe 6 « suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » et aux pages 125 et 127 du présent document de référence), à l'encontre d'Altran des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours, et bien qu'Altran ne dispose d'aucune information à ce jour, il ne peut être exclu que d'autres procédures, plaintes et demandes d'indemnisation interviennent à l'encontre du Groupe. À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux qui sont détaillés au paragraphe 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels ».

9.7. Risque lié à la gestion de la dette obligataire convertible (Océane)

Compte tenu de l'accord de financement signé le 16 avril 2008 avec un pool bancaire composé de quatre banques tel que détaillé dans le 9.5.1 « Risque de liquidité » pages 32 et 33 du présent document de référence, de la montée en puissance programmée de l'affacturage, de la génération de cash flow attendue en 2008 et de la trésorerie disponible en central, le groupe devrait disposer de ressources suffisantes pour faire face au remboursement de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, la société a annoncé son intention de lancer une augmentation de capital de 130 millions d'euros maximum, d'ici le 31 juillet 2008, ce qui devrait lui permettre de renforcer ses capitaux propres et de lui donner les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées.

9.8. Risque particulier lié à l'activité

Risques liés aux marchés du conseil

Le marché du conseil, en particulier les marchés du conseil en technologies et R&D, en organisation et système d'information, sont soumis à des évolutions rapides, notamment sous l'effet des innovations technologiques, des fluctuations des demandes des clients, de l'internationalisation croissante des clients, de l'évolution des modes de facturation et des engagements contractuels. En conséquence, la performance du Groupe dépend de sa capacité à s'adapter aux changements fréquents du secteur, à maîtriser les outils technologiques et à fournir des services satisfaisants à ses clients.

Par ailleurs, le secteur du conseil en technologies et R&D, principal marché du Groupe, demeure fragmenté aujourd'hui mais tend à se concentrer et les clients tendent à réduire le nombre de fournisseurs de services qu'ils

sélectionnent. Certains concurrents du Groupe pourraient disposer de ressources financières, commerciales, humaines et techniques supérieures à celles du Groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent ou souhaite se développer. Une intensification de la concurrence pourrait ainsi affecter les parts de marché, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Les clients du Groupe Altran sont principalement des grands comptes privés ou publics européens. La liste détaillée des clients du Groupe constituant une information stratégique, elle n'est pas communiquée. Cependant la répartition du portefeuille clients du Groupe est très éclatée puisqu'en 2007 aucun client ne représentait plus de 6% du chiffre d'affaires total du groupe ; les cinq premiers clients représentaient 14,4% du chiffre d'affaires total, les dix premiers clients 22,6% et les cinquante premiers clients du Groupe en 2007 représentaient 45,6 %.

Risques de responsabilité éventuelle envers les clients et de résiliation des contrats

Les relations du Groupe avec ses clients, principalement dans le domaine des prestations en régie, peuvent n'être formalisées que par l'émission de commandes à durée limitée. Comme il est d'usage dans cette activité des prestations en régie, ces commandes peuvent être muettes quant aux conditions de renouvellement ou même prévoir une possibilité de résiliation à bref préavis. Ceci peut constituer un facteur d'incertitude susceptible d'affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe Altran facturent la grande majorité de leurs prestations au temps passé sur une base forfaitaire. À ce titre, les sociétés du Groupe ne sont tenues qu'à une obligation de moyens. Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus, la politique comptable de reconnaissance des revenus impose une évaluation du risque à terminaison et ne permet la reconnaissance de la marge que dès lors qu'il existe des éléments permettant de s'assurer que celle-ci n'est pas susceptible d'être remise en cause du fait d'une obligation de résultat.

Risques liés à une pénurie de personnel qualifié et à une augmentation des coûts de personnel

Dans les secteurs du conseil en innovation et technologies et des services informatiques, le personnel est quasi-exclusivement composé d'ingénieurs hautement qualifiés souvent très recherchés sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence respectifs. La capacité du Groupe à croître dépend, pour une large part de sa capacité à attirer, motiver et/ou à retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaire. Le Groupe est en particulier exposé au risque de voir ses clients, à l'issue des missions des consultants du Groupe, ou des concurrents offrir aux employés de la Société des opportunités d'emploi. Le Groupe, dont le taux de rotation des employés se situe à un niveau élevé (29,4% en 2007), concentre ses efforts sur la réduction de ce taux. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'atteinte de cet objectif et à la capacité du Groupe à fidéliser le personnel qualifié nécessaire à la croissance de ses activités.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter dans ses tarifs, immédiatement ou à terme, les hausses salariales qu'il pourrait être amené à consentir à ses salariés notamment dans le cas d'une modification substantielle des réglementations du travail ou dans un contexte de tensions sur les marchés du travail dans les principaux pays ou secteurs dans lesquels il est présent.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des coûts

Dans le cadre de son plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et de ses perspectives (détaillés au paragraphe 3.3), le Groupe s'est plus particulièrement fixé pour objectif de réduire ses coûts indirects en mettant en place plusieurs dispositifs dont notamment la restructuration juridique du Groupe par la réduction du nombre de filiales.

Les actions engagées par le Groupe impliquent notamment la réalisation de fusions de sociétés filiales, l'extraction de synergies et d'économies d'échelles, la mise en œuvre et/ou l'optimisation de normes, contrôles et procédures et le déploiement de nouveaux outils. La réussite de l'ensemble de ces actions, selon les modalités et dans les délais prévus, ne peut être garantie à ce stade, ce qui pourrait affecter la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la couverture d'assurance des activités du groupe

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques (détaillée ci-après) liés à son activité et susceptibles d'être assurées et finalise également l'extension des polices d'assurance de la Société à l'ensemble de ses filiales, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurances sur le marché.

Sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance, le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance raisonnables, dont le niveau de franchise est cohérent avec les taux de fréquence des sinistres observés. Néanmoins, la Société ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurances ou encore en cas de remboursement importante par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient affecter la situation financière de la Société.

ALTRAN TECHNOLOGIES a mis en place des programmes d'assurance souscrits auprès de compagnies de premier rang en adéquation avec les activités du Groupe et en ligne avec les conditions du marché.

Responsabilité Civile

1- Assurance en responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle : cette police « master », négociée par Altran Technologies a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés du groupe (à l'exception des filiales américaines et canadiennes d'Altran Technologies qui bénéficient de polices locales), et a pour objet de couvrir la responsabilité civile des sociétés assurées dans le cadre de leurs activités pour les dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers;

2- Assurance en responsabilité civile aéronautique : ce programme couvre Altran Technologies et ses filiales exerçant une activité dans le domaine aéronautique et y ayant expressément adhéré. Il couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue du fait des produits et des prestations intellectuelles dans toutes les sciences de l'ingénieur ou du fait de l'arrêt des vols ;

3- Assurance en responsabilité civile environnement : ce programme à vocation mondiale ne bénéficie qu'aux sociétés du groupe y adhérant expressément. Il a pour objectif de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages matériels, immatériels et/ou corporels résultant d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits dans le cadre de ses activités ;

Assurance du parc automobile

Les déplacements professionnels en voiture des salariés sont couverts par des polices groupe conclues aux conditions normales du marché

Assurance des bureaux

Des polices multirisques bureaux sont souscrites pour couvrir les pertes pouvant résulter de sinistres affectant les biens, mobiliers et immobiliers, des assurés (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de machine, etc)

Assurance Prévoyance, complémentaire santé et assistance

Les salariés d'Altran Technologies bénéficient de couvertures en matière de prévoyance, de complémentaires santé et d'assistance individuelle en cas de mission à l'étranger, en ligne avec les standards du marché.

Enfin, des assurances ponctuelles peuvent être souscrites pour des contrats spécifiques à durée limitée.

9.9. Risques sur placement

L'essentiel des liquidités disponibles est investi dans :

- des SICAV Monétaires ;
- des titres de créances négociables ;
- des comptes en devises rémunérés (GBP/USD et CHF).

L'ensemble de ces placements est rémunéré sur la base du taux monétaire au jour le jour ou du Libor pour les devises. La sensibilité de ces placements, pour une variation de l'indice de référence (EONIA ou LIBOR) de 10 %, est de 0,40 %.

Une procédure est en cours d'élaboration pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans chaque filiale et au niveau central.

L'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de cash sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS affecte prioritairement ces liquidités au remboursement des crédits et/ou utilise des supports monétaires

dont la sensibilité et la volatilité sont inférieurs à 1 % l'an.

Le Groupe détenait au 31 décembre 2007 des valeurs mobilières de placement dont la valeur de marché s'élevait à 97,5 millions d'euros.

Le groupe n'effectue pas de placement à risque.

9.10. Engagement de rachat de minoritaires

Il n'y a pas d'engagement de rachat de minoritaires ni d'entités ad hoc non consolidées.

Par ailleurs le groupe disposait depuis juillet 2004 d'une option d'achat sur les 75% qu'il ne détenait pas dans la filiale coréenne ADL Yuhan Hosea. Le groupe a exercé en août 2007 cette option acquérant ainsi les 75% qu'il ne détenait pas dans cette filiale. La contribution d'ADL Yuhan Hosea au chiffre d'affaires du second semestre 2007 a été de 2,8 millions d'euros.

10. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007

La Direction du Groupe a présenté en fin d'année 2007 un plan de développement stratégique de ses activités de conseil en organisation et systèmes d'information en France.

Ce plan inclut un projet de fusion de sociétés du pôle Altran CIS Paris, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS. La date prévue pour l'opération de fusion est le 30 avril 2008, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008. Dans ce cadre, Altran Technologies a procédé le 5 mars 2008 à des cessions de titres au profit de sa filiale Altran Systèmes d'Information afin que celle-ci détienne directement 100% du capital des sociétés à absorber.

Ce plan de développement s'inscrit dans la volonté de positionner le pôle Altran CIS en acteur incontournable de son marché, et de lui donner les moyens de soutenir sa propre ambition avec :

- un positionnement lisible et différenciant des activités ;
- un modèle économique de croissance durable.

Cette annonce vient compléter un ensemble de mesures prises depuis deux ans pour réorganiser l'ensemble des activités françaises du groupe dont la fusion des vingt six sociétés françaises de Conseil en Technologies et Innovation en une société unique, ainsi que le rapprochement opérationnel des activités de Conseil en Organisation et Systèmes d'Information.

Le 17 avril 2008, la Société Altran Technologies a annoncé avoir décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui devrait être réalisée avant le 31 juillet 2008.

Les Fonds gérés par Apax Partners SA se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission qui serait compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

Cette opération sera soumise, préalablement à son lancement, à la diffusion d'une note d'opération ayant recueilli le visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Fonds Apax ont par ailleurs conclu un accord avec Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, actionnaires et fondateurs d'Altran Technologies, aux termes duquel ces derniers ont accepté sous réserve du lancement de l'augmentation de capital :

- de céder aux Fonds Apax 6 millions d'actions de la Société représentant 5,1% du capital,

- de céder aux Fonds Apax l'intégralité des DPS attachés aux actions conservées par les fondateurs,
- d'apporter en jouissance l'ensemble de leurs droits de vote résiduels à une Société En Participation dont Apax Partners assurera la gérance et leur représentation aux assemblées générales pendant une durée initiale de 6 ans.

Lors de la prochaine assemblée de la Société, il devrait être proposé aux actionnaires la nomination de deux membres supplémentaires du conseil de surveillance représentant les Fonds Apax.

Comptes sociaux et annexes aux comptes sociaux

1 Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1.1 Bilan au 31 décembre 2007

Bilan - Actif					
<i>(En euros)</i>					
	Notes	31.12.2007			31.12.2006
		Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3.1	272 536 966	18 104 099	254 432 867	257 799 708
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Brevets, licences, marques		8 517 839	5 376 209	3 141 630	2 876 250
Autres immobilisations incorporelles		41 374 441	304 898	41 069 543	41 069 543
Immobilisations incorporelles en cours		205 940	0	205 940	64 720
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Autres immobilisations corporelles		21 777 513	11 561 252	10 216 261	9 877 944
Immobilisations corporelles en cours		142 004		142 004	63 480
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées		144 152 805	14 389	144 138 416	145 803 606
Prêts et autres immobilisations financières		56 366 424	847 351	55 519 073	58 044 165
ACTIF CIRCULANT		567 398 634	8 197 468	559 201 166	591 858 735
En cours de production de services		250 776	31 829	218 947	167 245
Clients et comptes rattachés	3.3	42 098 935	8 165 639	33 933 296	38 022 072
Autres créances & avances versées	3.3	509 640 218		509 640 218	540 685 869
Disponibilités et VMP		15 408 704		15 408 704	12 983 549
COMPTES DE REGULARISATION		4 775 378		4 775 378	4 053 416
Charges constatées d'avance	3.13	3 562 351		3 562 351	1 630 621
Charges à répartir	3.14	1 213 027		1 213 027	2 422 740
Ecart de conversion actif				0	55
TOTAL DE L'ACTIF		844 710 978	26 301 567	818 409 411	853 711 859

Bilan - Passif			
<i>(En euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2006
CAPITAUX PROPRES	3.4	328 855 137	316 357 483
Capital	3.5	59 100 650	58 658 118
Primes d'émission		204 568 939	202 382 833
Réserve légale		5 865 723	5 865 723
Report à nouveau		49 450 810	52 745 428
Résultat de l'exercice		9 869 014	(3 294 619)
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	3.2	29 378 432	29 966 561
DETTES		454 161 698	503 945 246
Emprunts obligataires convertibles	3.7	238 692 913	238 692 920
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	3.8	20 248 634	19 984 621
Emprunts & dettes financières divers	3.8	62 150 095	93 406 863
Fournisseurs & comptes rattachés	3.9	21 872 137	23 481 624
Dettes fiscales & sociales	3.9	105 958 606	106 082 222
Dettes sur immobilisations	3.9	382 744	19 393 325
Autres dettes & avances reçues	3.9	4 856 569	2 903 671
COMPTES DE REGULARISATION		6 014 144	3 442 568
Produits constatés d'avance	3.13	6 014 144	3 236 062
Ecart de conversion passif			206 506
TOTAL DU PASSIF		818 409 411	853 711 859

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2007

Compte de résultat			
<i>(En euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	4.1	493,969,710	490,850,486
Production stockée		43,356	(181,766)
Production immobilisée		0	60,403
Subventions d'exploitation		14,538	12,660
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		11,552,346	7,105,490
Autres produits		367,010	3,373,291
Produits d'exploitation		505,946,959	501,220,564
Autres achats et charges externes		(101,735,722)	(106,331,217)
Impôts & taxes		(16,877,465)	(16,586,759)
Salaires et traitements		(258,657,556)	(255,590,645)
Charges sociales		(109,698,755)	(110,575,847)
Dotations aux amortissements & aux provisions		(12,894,058)	(13,322,782)
Autres charges		(2,920,755)	(5,894,748)
Charges d'exploitation		(502,784,311)	(508,301,998)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3,162,648	(7,081,434)
Bénéfice attribué ou perte transférée		0	4,035
Produits financiers		33,657,005	15,205,524
Charges financières		(27,889,983)	(18,299,299)
RESULTAT FINANCIER	4.2	5,767,022	(3,093,775)
RESULTAT COURANT		8,929,670	(10,171,174)
Produits exceptionnels		8,695,582	32,113,614
Charges exceptionnelles		(15,253,717)	(36,181,654)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.3	(6,558,135)	(4,068,040)
Participation des salariés		0	(5,508,709)
Impôts sur les bénéfices (produit)	4.4	7,497,479	16,453,304
RESULTAT NET		9,869,014	(3,294,619)

2. Annexe comptable des comptes sociaux au 31 décembre 2007

2.1. Faits marquants

Plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, Altran a annoncé le lancement du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 visant à améliorer la performance du Groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects.

L'objectif est de réduire les coûts indirects de trois points au moins du chiffre d'affaires d'ici 2009, afin de les ramener à 25% du chiffre d'affaires contre 28,1% au 31 décembre 2006. A moyen terme, l'objectif du Groupe est de tendre vers 20% de coûts indirects en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui correspond à la moyenne du secteur.

Plan de réduction des coûts et d'amélioration de la performance

Les coûts de restructuration associés génèrent une charge nette de reprise de provision de 4,44M€ (7,09M€ de charges couvertes par des reprises de provisions à hauteur de 6,87M€). Ces coûts concernent notamment à hauteur de :

- 3,95 millions d'euros des salaires,
- 2,16 millions d'euros d'honoraires, de loyers et de charges diverses,
- 0,98 millions d'euros d'agencements mis au rebut suite aux déménagements.

Réorganisation du Groupe

Altran Technologies a opéré, au cours de l'année 2007, la transmission universelle en son sein du patrimoine des sociétés suivantes : ALTIAM, ALTRAN FRANCE EXECUTIVE MANAGEMENT, CERRI CONSULTING (FRANCE), DCE CONSULTANTS FRANCE, ETHNOS et TRININFOR.

En application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil, ces dissolutions se sont effectuées sans liquidation.

Ces opérations ont généré la comptabilisation d'un mali de fusion en charges financières de 3 653 963 euros et d'un boni de fusion de 41 670 euros.

2.2 Règles et méthodes comptables

2.2.1. Bases de préparation des comptes annuels

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Elles concernent principalement les provisions et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce notamment).

2.2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences, les logiciels, les frais de développement ainsi que les fonds de commerce. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles d'ALTRAN TECHNOLOGIES sont principalement constituées de fonds de commerce, qui correspondent, essentiellement, aux mali techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, qui font l'objet de test de valeur.

2.2.3.1. Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques. Elles ne sont pas amorties.

2.2.3.2. Logiciels

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- Le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- Le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- Le projet a de sérieuses chances de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- La société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- Les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de tests, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, pour les logiciels de 12 mois à 5 ans.

2.2.3.3. Frais de développement

Toutes les dépenses qui répondent à la totalité des critères définissant les frais de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie du projet. Les autres dépenses sont considérées comme des frais de recherche et sont comptabilisées en charges.

2.2.3.4. Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont constitués :

- du coût historique des fonds acquis par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

2.2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| - constructions | 10 à 30 ans |
| - agencements et installations | 10 ans |
| - matériels de transport | 5 ans |
| - matériels informatiques | 3 ans |
| - matériels de bureau | 2 à 5 ans |
| - mobilier de bureau | 10 ans |

2.2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Le prix d'acquisition des titres de participation est constitué dans la majorité des cas d'une partie fixe réglée lors de l'acquisition et d'un complément de prix variable en fonction des résultats futurs de la société sur une période en général de 5 ans.

Les compléments de prix à payer au titre des résultats de l'année N sont inscrits à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations. Les compléments de prix au titre des années futures constituent des engagements hors bilan.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, Cash flow, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

2.2.6. En cours de production de services

Une valorisation de la production de services en cours est effectuée à la clôture au prix de revient des lors que toutes les conditions formelles réunies pour constater la production à l'avancement ne sont pas totalement remplies.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation qui a été retenue pour les titres de participations.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.2.8. Charges à répartir

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible 2004 sont amortis sur 4 ans et 176 jours.

2.2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges que la société est amenée à comptabiliser, incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la société, ou bien à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

2.2.10. Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective.

Les engagements de retraite, basés sur la convention SYNTEC et les nouvelles modalités de la loi FILLON, ont été évalués par le cabinet d'actuaire Towers Perrin.

Ces provisions pour retraite correspondent aux droits acquis par les salariés dans le cadre des régimes conventionnels et légaux. Elles résultent d'un calcul actuariel.

Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de la période et l'ensemble des avantages au personnel est évalué chaque année en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte des conditions économiques suivantes :

- tables de mortalité : INSEE 98
- évolution des salaires : 3%
- rotation des effectifs : de 30% (20-24 ans) à 0 % (> 50 ans)
- taux d'actualisation : 5%
- taux d'inflation : 2%

L'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008 aura pour conséquence d'augmenter la charge annuelle d'environ 170 milliers d'euros dans les 15 prochaines années.

2.2.11. Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone Euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.2.12. Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations. La société réalise la majorité de ses prestations en régie.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts associés sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement sur la base du temps passé par rapport aux temps totaux figurant au contrat.

Il s'agit de prestations pour lesquelles le tarif journalier est fixé au contrat. Le chiffre d'affaires et les coûts associés relatifs à ces prestations sont reconnus au fur et à mesure du temps passé par les consultants sur les projets.

Prestations au forfait

Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés selon la méthode de l'avancement. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

Les coûts correspondants aux services exécutés ne répondant pas aux conditions citées précédemment sont enregistrés au prix de revient en « Travaux en cours ».

2.2.13. Impôt sociétés et intégration fiscale

En 2004, il a été mis en place une intégration fiscale dont Altran Technologies est tête de groupe. La totalité des filiales françaises fait partie intégrante du périmètre d'intégration fiscale. Toutes les conventions reprennent essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les filiales doivent constater dans leurs comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

Pratiquement, il s'agit de l'impôt déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance d'Altran Technologies sur les filiales d'un montant identique.

Les filiales ne peuvent pas opter pour le report en arrière de leur déficit pendant leur période d'appartenance au groupe.

Crédits impôts et avoirs fiscaux

Ces crédits d'impôts et avoirs fiscaux, qu'ils soient remboursables ou non par le Trésor Public, sont imputés sur l'impôt dû par les filiales en application des règles.

Créances de report en arrière des déficits

Les créances de report en arrière des déficits des filiales nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par les filiales.

En contrepartie, les filiales peuvent céder à Altran Technologies la ou les créances dans les conditions fixées à l'article 223G du Code Général des Impôts.

Modalités de règlement des impôts

Lors de l'exercice d'entrée dans l'intégration, les filiales versent les quatre acomptes d'I.S. directement à leur propre perception et les acomptes de contributions dues, le cas échéant.

A compter du 2^{ème} exercice de l'intégration, les filiales règlent à Altran Technologies les acomptes d'I.S., les contributions additionnelles et la liquidation dans les conditions de droit commun.

L'inscription de ces montants chez Altran Technologies dans le compte courant des filiales ne porte pas intérêts.

Durée

La convention est conclue pour la durée de l'intégration des filiales soit 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Modalités lors de la sortie du groupe

Les filiales sortent du groupe si l'une des conditions exigées par l'article 223A du CGI pour l'appartenance au groupe intégré n'est plus satisfaite.

La sortie du groupe produit rétroactivement ses effets au premier jour de l'exercice au cours duquel l'événement qui l'a entraînée est intervenu.

Les filiales redeviennent imposables distinctement sur le résultat et la plus value nette à long terme réalisés à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'événement ayant entraîné la sortie.

Le produit d'impôt résultant de l'utilisation des déficits des filiales intégrées est conservé par Altran Technologies en cas de sortie du périmètre de la filiale.

3. Notes relatives à certains postes du bilan**3.1. Immobilisations et Amortissements**

IMMOBILISATIONS (en euro)	Valeur brute au début de l'exercice	TUP*	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Fond de commerce	2 083 699				2 083 699
Autres immobilisations incorporelles	39 290 742				39 290 742
Brevets, licences, marques	7 321 512	30 343	1 776 565	610 581	8 517 839
Immobilisations incorporelles en cours	64 720		205 940	64 720	205 940
Total 1	48 760 673	30 343	1 982 505	675 301	50 098 220
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	19 593 333	158 200	4 633 949	2 607 970	21 777 512
Immobilisations corporelles en cours	63 480		142 004	63 480	142 004
Total 2	19 656 813	158 200	4 775 953	2 671 450	21 919 516
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	152 629 697		1 961 610	10 438 502	144 152 805
Prêts et autres immobilisations financières	58 845 395	33 011	1 628 727	4 140 708	56 366 424
Total 3	211 475 092	33 011	3 590 337	14 579 210	200 519 229
Total général (1+2+3)	279 892 578	221 554	10 348 795	17 925 961	272 536 966

* TUP : Transfert Universel du Patrimoine

AMORTISSEMENTS / PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS (en euros)	Montant au début d'exercice	TUP*	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Brevet, licences, marques	4 445 262	20 401	1 521 047	610 501	5 376 209
Fonds de Commerce	304 898				304 898
Total 1	4 750 160	20 401	1 521 047	610 501	5 681 107
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	9 715 390	68 652	3 655 479	1 878 270	11 561 252
Total 2	9 715 390	68 652	3 655 479	1 878 270	11 561 252
Total général (1+2)	14 465 550	89 053	5 176 526	2 488 771	17 242 359

* TUP : Transfert Universel du Patrimoine

3.2. Provisions et dépréciations

PROVISIONS & DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN (en euros)	Montant au début d'exercice	TUP*	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées	6,826,091		724,946	7,536,648	14,389
Autres immobilisations financières	801,229		46,122		847,351
Total Immobilisations financières	7,627,320	0	771,068	7,536,648	861,740
Stocks et en cours	40,175			8,346	31,829
Créances clients	6,824,501		1,792,646	451,507	8,165,639
Provisions pour charges et litiges	22,845,514	32,000	10,190,688	12,113,931	20,954,271
Provisions pour pensions et obligations similaires	7,120,992	72,294	1,250,909	20,034	8,424,161
Provision pour perte de change	55			55	0
Total provision pour risques et charges	29,966,561	104,294	11,441,596	12,134,020	29,378,432
Total	44,458,558	104,294	14,005,310	20,130,521	38,437,640

* TUP : Transfert Universel du Patrimoine

Dont reprise de provision utilisée pour : (dont risque 9 458 394 €, change 55 € et IDR pour 20 034 €)	9 478 483 €
Dont reprise de provision non utilisée pour : (dont risque 2 655 537 €, IDR 0 €)	2 655 537 €

La provision pour restructuration dans le cadre du plan Albatros s'élève au 31/12/07 à 6 309 725 Euros.

3.3. Etat des échéances des créances

(en euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	69 986 872	146 037	69 840 835
Créances rattachées à des participations	13 633 653	0	13 633 653
Prêts	54 330 577	69 605	54 260 972
Autres immobilisations financières	2 022 642	76 432	1 946 210
Créances de l'actif circulant	555 285 097	536 162 725	19 122 372
Créances clients	42 098 935	32 266 558	9 832 377
Personnel et organismes sociaux	1 816 635	1 816 635	
Etat	14 796 908	5 506 913	9 289 995
Groupe et associés	449 848 713	449 848 713	
Autres créances	43 161 554	43 161 554	
Charges constatées d'avance	3 562 351	3 562 351	
Total	625 271 969	536 308 762	88 963 207

Altran Technologies a recours de manière significative à l'affacturage. Les encours de créances cédées au factor apparaissent en engagements hors bilan au 31 décembre 2007 pour 103 968 milliers d'euros et 118 990 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

(Confère paragraphe 6).

Informations concernant les opérations d'affacturage :

- En cours clients : 103 968 088 euros
- Compte courant et garantie Factor : 16 909 688 euros
- Avance court terme du Factor : 87 058 400 euros

3.4. Variation des Capitaux propres

En Euros						
Libellé	Valeur début d'exercice	Mouvements sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin d'exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital	58 658 119	442 531				59 100 650
Primes d'émission	180 301 128	2 186 105				182 487 233
Prime de fusion	22 081 706					22 081 706
Réserve légale	5 865 723					5 865 723
Report à nouveau	52 745 428			(3 294 619)		49 450 810
Résultat de l'exercice	(3 294 619)			3 294 619	9 869 014	9 869 014
CAPITAUX PROPRES	316 357 485	2 628 637	0	0	9 869 014	328 855 137

3.5. Composition du Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	117 316 237	0,5 euro
Augmentation de capital social dans le cadre de levée de stock option	885 063	0,5 euro
Actions composant le capital social en fin d'exercice	118 201 300	0,5 euro

3.6. Options de souscriptions d'actions

Le Directoire du 20 décembre 2007 a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 juin 2005 pour un nombre total respectif de titres de 2 589 830 et 818 740, au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2.9% du capital total de la Société.

Au 31 décembre 2007, les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options						
	Plan 2000 (a)	Plan 2001 (a)	Plan 2003 (a)	Plan 2003 (a b)	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005
Date d'assemblée	26/06/1996	17/06/1999	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/04/2000	10/10/2001	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	845 792	642 880	3 948 993	336 191	2 762 000	340 000	2 630 000
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>67 242</i>		<i>186 785</i>		<i>80 000</i>	<i>200 000</i>	<i>210 000</i>
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	<i>144 892</i>	<i>85 708</i>	<i>875 218</i>	<i>106 734</i>	<i>510 000</i>	<i>140 000</i>	<i>635 000</i>
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	-	-
Options échues au cours de la période							
Date de départ d'exercice des options	01/07/2004	10/10/2005	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009
Date d'attribution définitive des actions gratuites							
Date d'expiration d'exercice des options	11/04/2005	10/10/2006	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites							
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	76.20	39.34	2.97	6.73	9.37	7.24	9.62
Méthode de valorisation utilisée			Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes	Black&Scholes
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			2 233 349	225 119	1 859 498	131 000	2 096 000
Droits créés en 2007							
Droits perdus en 2007			95 268	13 570	167 250		169 500
Droits exercés en 2007			911 725				
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007			1 226 356	211 549	1 692 248	131 000	1 926 500

(a) A la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20,8 millions d'actions nouvelles.

(b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003 pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock options	Actions gratuites	
	Plan 2007	Plan 2007	Plan 2007
		France	Hors France
Date d'assemblée	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi <i>dont mandataires sociaux</i>	2 589 830 100 000	482 240	336 500
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	340 000	93 240	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	-	-	-
Options échues au cours de la période			
Date de départ d'exercice des options	21/12/2011		
Date d'attribution définitive des actions gratuites		21/12/2009	21/12/2011
Date d'expiration d'exercice des options	20/12/2015		
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites		20/12/2011	20/12/2011
Prix de souscription des options / cours de référence des actions (en EUR)	4.29	4.00	4.00
Méthode de valorisation utilisée	Hull&White	Binomiale CNC	Binomiale CNC
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2006			
Droits créés en 2007	2 589 830	482 240	336 500
Droits perdus en 2007		1 000	
Droits exercés en 2007			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	2 589 830	481 240	336 500

3.7. Emprunts obligataires convertibles

L'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2004 s'élève au 31 décembre 2007 à 230 000 000 euros, composé de 18 110 236 obligations au nominal de 12,70 euros pour une durée de 4 ans et 176 jours.

La rémunération servie est de 3.75% l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.

Le montant des intérêts courus en 2007 payables à terme échu le 1^{er} janvier 2008 est de 8 692 913 euros.

Cet emprunt pourrait diluer le résultat de base par action dans le futur, en raison de la parité d'échange d'une action de la société pour une obligation pour un maximum de 18 110 236 actions, soit 15.80% des actions ordinaires en circulation.

Cette opération a permis de diversifier les sources de financement et d'allonger la maturité moyenne de la dette.

3.8. Principales évolutions des lignes de crédit

Altran a un accord avec ses banquiers assurant un accès complet à des lignes de crédit représentant 59,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et dont la maturité s'étend jusqu'en 2009.

	Déc. 04	Juin 05	Déc. 05	Juin 06	Déc. 06	Juin 07	Déc. 07	Juin 08	Déc. 08	Juin 09	Déc. 09
CADIF taux fixe	20 631	18 592	16 493	14 334	12 112	9 826	7 473	5 053	2 562	-	-
Cadif Taux variable	50 000	45 000	40 000	35 000	30 000	25 000	20 000	15 000	10 000	5 000	-
Total CADIF	70 631	63 592	56 493	49 334	42 112	34 826	27 473	20 053	12 562	5 000	-
BNP Paribas Taux variable	40 000	36 000	32 000	28 000	24 000	20 000	16 000	12 000	8 000	4 000	-
SG Taux Variable	40 000	36 000	32 000	28 000	24 000	20 000	16 000	12 000	8 000	4 000	-
Total	150 631	135 592	120 493	105 334	90 112	74 826	59 473	44 053	28 562	13 000	-

Au 31 décembre 2007 l'intégralité des lignes de crédit était mobilisée soit 59,5 millions d'euros.

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA.

L'ensemble de ces lignes de crédit deviendrait exigible si la Société venait à ne pas respecter les ratios financiers maximum, déterminés à partir des états financiers présentés selon les normes françaises et figurant dans le tableau ci-après :

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Dettes nettes / fonds propres	1,15	1,0	1,0	1,0	1,0
Dettes nettes / Ebitda	3,5	3	2,5	2	2

Etant donné que l'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation.

Le groupe, en accord avec ses trois banques, a aménagé la méthode de calcul des ratios financiers afin de tenir compte de la modification des règles comptables applicables à l'emprunteur à la suite de la mise en place des normes comptable IFRS /IAS à compter du 1^{er} janvier 2005. Les ratios financiers maximum présentés ci-dessus demeurent inchangés.

Au 31 décembre 2007 le groupe ne respectait pas le ratio de levier financier précédemment défini :

Dettes financières nettes / fonds propres	1,0 maximum
Dettes financières nettes / Ebitda avant participation	2,5 maximum

Les ratios financiers du Groupe, hors participation et intérêts courus et après retraitement des impacts issus de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur l'OCEANE 2009 émise le 7 juillet 2004 sont :

Dettes financières nettes / fonds propres	0,88
Dettes financières nettes / Ebitda avant participation	2,71

Altran a demandé aux trois banques du pool bancaire (BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France et Société Générale) de ne pas exercer la clause de remboursement anticipé de ces lignes.

Conformément à la convention de crédit signée en décembre 2004, le Groupe a mis en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50% de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Ainsi Altran gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de limiter

le coût de sa dette et utilise pour cela des instruments optionnels d'échange de taux d'intérêts (swaps, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction et la convention de crédit.

Au 31 décembre 2007, les principales caractéristiques de ce contrat de couverture sont les suivantes :

	Date échéance	Deal	Type	Taux initial	Nominal initial	Taux variable	Devise	
SG127	01/04/08	A	Cap	4,11%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG56	01/04/08	A	Cap	3,89%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP	01/04/08	A	Cap	3,89%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
CA	01/04/08	A	Cap	3,79%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG128	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
SG062	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
CA	01/04/08	V	Floor	2,00%	15 000 000	Euribor3MP	EUR	
BNP&CA&SG	01/04/08		Swap IRS		60 000 000	EIB Euribor 3M	EUR	(A)

3.9. Etat des échéances des dettes

En euros	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	238 692 913		238 692 913
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	20 248 634	17 685 904	2 562 730
Emprunts et dettes financières divers	61 392 152	27 998 680	33 393 472
Groupe et associés	757 943	757 943	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 872 137	21 872 137	
Dettes fiscales et sociales	105 958 606	105 958 606	
Dettes sur immobilisations	382 744	382 744	
Autres dettes	4 793 219	4 793 219	
Produits constatés d'avance	6 014 144	6 014 144	
Total	460 112 492	185 463 377	274 649 115

3.10. Entreprises liées et participations

En euros

Participations	130 518 054
Créances rattachées à des participations	13 620 362
Prêts	46 600 000
En cours de production de services	
Créances clients et comptes rattachés	7 538 024
Autres créances et charges constatées d'avance	450 149 831
Disponibilités	690 882
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	7 230
Emprunts et dettes financières divers	771 721
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 795
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 294 371
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes et produits constatés d'avance	5 149 292

3.10. Entreprises liées et participations (suite)**En euros**

Produits d'exploitation	27 284 614
Charges d'exploitation	15 406 095
Produits financiers	33 536 493
Charges financières	4 275 642
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	174 831

3.11. Produits à recevoir**En euros**

Immobilisations financières	52 101
Créances clients et comptes rattachés	12 073 923
Autres créances	454 054
Créances fiscales et sociales	1 661 153
Disponibilités	690 822
Total	14 932 054

3.12. Charges à payer**En euros**

Emprunts obligataires convertibles	8 692 913
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	43 042
Emprunts et dettes financières divers	1 139 532
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 635 424
Dettes fiscales et sociales	51 091 163
Autres dettes	666 669
Total	70 268 744

3.13. Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	3 562 351	6,014,144
Total	3 562 351	6,014,144

3.14. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En euros	Montant au début d'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices *	2 422 740		1 209 713	1 213 027
Total	2 422 740		1 209 713	1 213 027

*Charges à étaler nettes (frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible 2004) réparties sur 4 ans et 176 jours.

4. Notes relatives au compte de résultat**4.1. Ventilation du chiffre d'affaires net**

En euros

Répartition par secteurs d'activité	
Ventes de marchandises	26 428
Prestations de biens & services	493 943 282
Total	493 969 710
Répartition par marchés géographiques	
Ventes en France	456 539 540
Ventes à l'étranger	37 430 170
Total	493 969 710

4.2. Résultat financier

En euros	Charges financières	Produits financiers
Dépréciation des titres de participation	771 068	
Intérêts sur compte courant groupe	4 115 047	
Intérêts des emprunts bancaires	575 442	
Intérêts sur emprunt obligataire	8 692 907	
Intérêts sur participation salariale	846 898	
Intérêts sur découverts	130 806	
Intérêts sur Dailly	972 756	
Intérêts sur crédit revolving	3 849 394	
Pertes de change	25 248	
Charges financières sur affacturage	4 032 987	
Mali de fusion	3 653 963	
Autres charges financières	223 466	
Dividendes reçus groupe		10 970 000
Intérêts sur compte courant groupe		22 566 493
Intérêts sur prêts		1 921
Gains de change		23 781
Autres produits financiers		94 755
Reprise de provisions sur écart de change		55
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	27 889 983	33 657 005

4.3. Résultat Exceptionnel

En euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles de restructuration	6 107 181	
Charges exceptionnelles diverses	1 586 051	
VNC des immobilisations sorties de l'actif	29 515	
VNC des immobilisations dans le cadre de la restructuration	981 985	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 324 005	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles dans le cadre de la restructuration	4 224 981	
Produits exceptionnels de restructuration		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits de cession des immobilisations cédées		16 553
Reprises de provisions de restructuration		6 869 654
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		1 809 376
TOTAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 253 717	8 695 582

4.4. Impôts Sociétés et impacts 2007 de l'intégration fiscale

En euros	Base	Impôt	Résultat net
Résultat courant	8 929 670	(2 976 557)	
Résultat exceptionnel	(6 558 135)	2 186 045	
Résultat avant impôt	2 371 535		2 371 535

Impôt sur les sociétés correspondant		(790 512)	
Impact du non assujettissement à l'impôt courant			
- Différences permanentes	(12 667 628)	4 222 543	
- Différences temporaires	(5 685 545)	1 895 182	
Impact de l'intégration fiscale	(2 554 213)	851 404	
Autres impôts exigibles sur le résultat		107 366	
Crédits d'impôt			
- Crédit d'impôt recherche		285 000	
- Crédit d'impôt mécénat		90 000	
Ajustement sur impôt courant aux titres des exercices antérieurs			
- Carry-back		875 578	
- Autres		(39 082)	
Résultat fiscal	(18 535 851)		
Impôts sur le résultat comptabilisés (produit)		7 497 479	7 497 479
Résultat net			9 869 014

Les impôts sur les sociétés des filiales font l'objet d'une comptabilisation dans les filiales et d'une remontée dans les comptes d'Altran Technologies via les comptes courants; ces impôts sociétés sont comptabilisés en produits chez Altran Technologies pour 7 548 462 euros.

L'impôt société d'ensemble, déterminé sur le résultat fiscal du Groupe intégré, est lui comptabilisé en charge par Altran Technologies pour un montant de 1 301 854 euros.

Par différence, le boni d'intégration fiscale reconnu par Altran Technologies, au titre de ses résultats propres, s'élève à 6 246 608 euros.

Altran Technologies a également comptabilisé, au titre de la perte fiscale d'ensemble au taux de droit commun, un produit et une créance de Carry-back complémentaire au titre de l'année 2006 de 875 578 euros ainsi qu'un crédit d'impôt recherche 2007 d'un montant de 285 000 euros.

4.5. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En euros

Nature des différences temporaires	Montant	Impôt
Allègements : Organic 2007	874 352	291 451
Provisions non déductibles 2007	10 720 001	3 573 334

Les déficits fiscaux nés avant l'intégration fiscale s'élèvent à 26,4 millions d'euros.

4.6. Effectif

Au 31 décembre 2007	Personnel salarié
Cadres	5 653
Employés	224
Total	5 877

4.7. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées en 2007 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la société Altran Technologies s'élève à 1 431 milliers d'euros dont 369 milliers d'euros de jetons de présence.

Aucun crédit ou avance n'a été accordé à ces membres au cours de l'exercice 2007.

5. Informations sur les litiges en cours significatifs

Un litige oppose Altran Technologies à Ilyad Value. Altran Technologies réclame à Ilyad Value le solde des paiements dus (3,5 millions d'euros), relatifs aux études et modules de formation cédés à Ilyad en 2001. La créance détenue par Altran Technologies sur Ilyad Value a été provisionnée à 100 %. Ilyad Value, quant à elle, réclame le remboursement des montants qu'elle a payés à Altran Technologies, majorés des intérêts de retard. Altran Technologies estime, sur avis de ses conseils, que la réclamation d'Ilyad Value est sans fondement. Il semblerait qu'Ilyad Value ait déposé en mars 2003 une plainte avec constitution de partie civile visant la société Altran Technologies et relative à des contrats de prestation de services conclus entre les sociétés Altran Technologies et Ilyad Value à la fin de l'année 2001. La société Altran Technologies ne dispose d'aucune information sur cette procédure.

A la suite de la révocation de leurs mandats respectifs, deux anciens dirigeants d'une filiale d'Altran Technologies (Altiam), acquise au cours de l'année 2002, ont assigné la société Altran Technologies devant le Tribunal de Commerce et lui réclament une somme d'environ 10 millions d'euros, à titre de complément d'earn-out et de dommages et intérêts. La société Altran Technologies a, pour sa part, assigné ces deux anciens dirigeants devant le Tribunal de Commerce pour dol lors de la cession des actions de la filiale, et sollicite la restitution du prix payé lors de l'acquisition de la filiale et le paiement de dommages et intérêts. Les demandes formées par la société Altran Technologies s'élèvent, en l'état à 6 millions d'euros. Le Tribunal de Commerce n'a pas fait droit aux demandes d'Altran Technologies et a condamné cette dernière à verser un complément d'earn-out d'un montant toutefois très inférieur aux demandes des deux anciens dirigeants. Ces derniers ont interjeté appel de ce jugement du Tribunal de Commerce.

La société Altran Technologies a été assignée en août 2001 par la société The-e-Consulting Group (ECG) devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement d'une somme d'environ 2,3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. Cette procédure fait suite à la décision de la société Altran Technologies, prise en juin 2001, de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG, décision considérée par ECG comme fautive et susceptible d'engager la responsabilité de la société Altran Technologies.

Cette procédure a été reprise par le liquidateur d'ECG après la liquidation judiciaire d'ECG intervenue en septembre 2001. La procédure est toujours en cours et aucune décision sur le fond n'a été rendue à ce jour.

Par ailleurs, certains actionnaires d'ECG ont également assigné la société Altran Technologies devant le Tribunal de Commerce de Paris en août 2001, en paiement initialement d'une somme d'environ 3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts et portée à 64,4 millions d'euros dans leurs dernières écritures. De même que le liquidateur

d'ECG, ces actionnaires reprochent à Altran Technologies sa décision de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG.

Cette procédure distincte est toujours en cours les demandeurs ayant interjeté appel du jugement du Tribunal de Commerce qui les a intégralement débouté de leurs demandes.

La provision initiale a été ajustée au regard des nouvelles demandes.

La Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) a ouvert à l'été 2002 une enquête sur l'évolution du cours du titre Altran Technologies.

La Société a reçu notification de griefs et a déposé ses observations en défense, en octobre 2004.

Dans cette procédure, la société encourt une sanction administrative maximum de 1,5 million d'euros.

Par décision en date du 29 mai 2007, la Commissions des Sanctions de l'AMF a infligé à la Société une sanction de 1,5 million d'euros, étant rappelé que le rapporteur avait recommandé une condamnation à hauteur de 500K€. La Société a interjeté appel de cette décision.

Les travaux d'approfondissement effectués par l'ancien collège des Commissaires aux comptes sur les comptes 2001 et du premier semestre 2002 ont donné lieu à des ajustements sur les comptes du premier semestre 2002.

Une enquête préliminaire a alors été ouverte par le Parquet de Paris, enquête convertie en instruction à compter de janvier 2003 des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours.

La saisine du magistrat instructeur a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation de comptes ne donnant pas une image fidèle de la Société.

Elle a été étendue une seconde fois en septembre 2004 pour viser le délit d'initié. Dans le cadre de cette instruction, plusieurs anciens dirigeants et un cadre actuel de la Société ont été mis en examen.

La société Altran Technologies s'est constituée partie civile en février 2003 et a été mise en examen en avril 2005 des chefs de faux et usage de faux et diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours sans que cette mise en examen ne remette en cause la constitution de partie civile. L'instruction est toujours en cours à ce jour. Le recours en nullité intenté par certains anciens dirigeants contre le rapport des deux experts désignés par le magistrat instructeur a été rejeté. Les parties demanderesses se sont pourvues en cassation.

Dans le cadre de cette instruction, treize personnes physiques ou morales se sont constituées parties civiles. En outre, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par l'APPAC.

Par ailleurs, la société Altran Technologies a déposé en février 2003 une plainte avec constitution de partie civile en raison des faits de déstabilisation et de manipulation de cours dont elle s'estime victime depuis le début de l'année 2002. L'instruction de cette plainte en déstabilisation a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu en date du 6 décembre 2005.

Enfin, deux plaintes avec constitution de partie civile ont été déposées en octobre 2004 à l'encontre de certains dirigeants par les anciens Commissaires aux comptes visant toutes deux le même délit d'entrave aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Un dirigeant d'une filiale d'Altran Technologies (Imnet) a assigné la société Altran Technologies pour manquement à son obligation de loyauté, réticence dolosive et exécution de mauvaise foi du contrat d'acquisition de cette filiale.

Un ancien dirigeant de la filiale Gerpi, après avoir vainement tenté de faire obstacle à la fusion de cette dernière au sein de la Société, a assigné la Société pour obtenir le versement d'un complément d'« earn-out ». La Société a interjeté appel du jugement du Tribunal de Commerce qui donnait partiellement raison à cet ancien dirigeant.

En France, Altran Technologies est en situation contentieuse avec plusieurs de ses anciens salariés qui contestent les motifs de leurs licenciements.

La société Altran Technologies ainsi que la Fondation Altran ont été assignées par un d'ancien dirigeant pour licenciement abusif et révocation vexatoire. Ces deux litiges ont fait l'objet de provisions.

La société Altran Technologies, ainsi que, dans certains cas, certains de ses anciens dirigeants, a été assignée en dénonciation calomnieuse par plusieurs de ses anciens salariés. L'une de ces actions qui s'est conclue par une relaxe d'Altran Technologies, fait l'objet d'un appel. La seconde qui s'est conclue par une condamnation d'Altran Technologies fait l'objet d'un appel. La troisième fait l'objet d'un sursis à statuer.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine d'Altran Technologies.

6. Engagements hors bilan

6.1. Engagements donnés

En milliers d'euros

Cautions et garanties	83 789
Engagements en matière d'affacturage	103 968
Autres engagements : locations véhicules	3 362
Clauses de non-concurrence	0
Compléments de prix d'acquisition	0
Droit Individuel à la Formation en nombre d'heures	255 392

6.2. Engagement reçu

En milliers d'euros

Crédit Revolving	52 000
------------------	--------

7. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La Direction du Groupe a présenté en fin d'année 2007 un plan de développement stratégique de ses activités de conseil en organisation et systèmes d'information en France.

Ce plan inclut un projet de fusion de sociétés du pôle Altran CIS Paris, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS. La date prévue pour l'opération de fusion est le 30 avril 2008, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008. Dans ce cadre, Altran Technologies a procédé le 5 mars 2008 à des cessions de titres au profit de sa filiale Altran Systèmes d'Information afin que celle-ci détienne directement 100% du capital des sociétés à absorber.

Ce plan de développement s'inscrit dans la volonté de positionner le pôle Altran CIS en acteur incontournable de son marché, et de lui donner les moyens de soutenir sa propre ambition avec :

- un positionnement lisible et différenciant des activités ;
- un modèle économique de croissance durable.

Cette annonce vient compléter un ensemble de mesures prises depuis deux ans pour réorganiser l'ensemble des activités françaises du groupe dont la fusion des vingt six sociétés françaises de Conseil en Technologies et Innovation en une société unique, ainsi que le rapprochement opérationnel des activités de Conseil en Organisation et Systèmes d'Information.

Le 17 avril 2008, la Société Altran Technologies a annoncé avoir décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui devrait être réalisée avant le 31 juillet 2008.

Les Fonds gérés par Apax Partners SA se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission qui serait compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

Cette opération sera soumise, préalablement à son lancement, à la diffusion d'une note d'opération ayant recueilli le visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Fonds Apax ont par ailleurs conclu un accord avec Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, actionnaires et fondateurs d'Altran Technologies, aux termes duquel ces derniers ont accepté sous réserve du lancement de l'augmentation de capital :

- de céder aux Fonds Apax 6 millions d'actions de la Société représentant 5,1% du capital,
- de céder aux Fonds Apax l'intégralité des DPS attachés aux actions conservées par les fondateurs,
- d'apporter en jouissance l'ensemble de leurs droits de vote résiduels à une Société En Participation dont Apax Partners assurera la gérance et leur représentation aux assemblées générales pendant une durée initiale de 6 ans.

Lors de la prochaine assemblée de la Société, il devrait être proposé aux actionnaires la nomination de deux membres supplémentaires du conseil de surveillance représentant les Fonds Apax.

8. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales françaises détenues a plus de 50% (en milliers d'euros)										
ALTRAN SYSTEMES D'INFORMATION - ASI	3 000	38 760	100.00	2 874	2 874			55 440	5 036	7 000
AXIEM	200	6 355	99.99	5 822	5 822			42 674	1 394	0
DP CONSULTING	37	319	100.00	2 984	2 984			4 735	659	0
ALTRAN INVOICING	470	92	100.00	419	419			154	6	0
T MIS CONSULTANTS	200	1,228	100.00	5 221	5 221			7 843	494	1 000
EDIFIS	224	1,860	100.00	10 391	10 391			14 212	1 726	2 000
NESS CONSULTING	40	212	100.00	7 584	7 584			13 914	1 525	1 020
DIOREM	40	-259	100.00	1103	1103			2 302	-263	0
A.D.L. SERVICES	40	983	100.00	6 413	6 413			5 985	-421	0
ARENDI	37	-802	100.00	39	39			714	-493	0
LOGIQUAL	37	54	100.00	37	37			847	65	0
APHRODITE TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
APOPIS TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
DIONYSOS TECHNOLOGIES	37	-10	100.00	37	37			0	-2	0
ALTRAN PROTOTYPES AUTOMOBILES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
CSI France	37	-69	100.00	37	37			357	-57	0
LOKI TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
OLIVIA TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
SYLVIE TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
VALERIE TECHNOLOGIES	37	-13	100.00	37	37			0	-2	0
G.M.T.S.	200	12,242	80.00	160	160	445,803		0	-13,268	0

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales étrangères (normes IFRS en milliers d'euros)										
ALTRAN ESTUDIOS SERVICIOS Y PROYECTOS	25 000	-23 014	99.99	25 142	25 142	0	3 317	9 438	-1 570	0
ALTRAN EUROPE	62	14 921	99.84	31	31	0	0	38 797	5 944	0
ALTRAN UK	17 045	-15 699	100	20 928	20 928	0	0	0	9 979	0
ALTRAN DEUTSCHLAND	200	43 026	100	202	202	0	0	3 121	11 723	0
ALTRAN HOLDING (ex ALTRAN ITALIA)	98	32 032	100	40 305	40 305	0	0	4 111	-4 003	0
ALTRAN SCANDINAVIA.	11	1 281	100	12	12	0	0	656	1 387	0
ALTRAN (SWITZERLAND)	302	-1 351	100	298	298	84	0	1 279	3 226	6 104
ALTRAN INTERNATIONAL	20	21 554	95	18	18	0	0	6 902	296	0
ALTRAN DO BRASIL	28 171	-13 997	0.01	1	1	0	0	874	561	0
ALTRAN ENGINEERING ROMANIA	195	-4	100	200	200	0	0	228	3	0
Participations (en milliers d'euros)										
CQS				1	1					

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31.12.2003 12 mois	31.12.2004 12 mois	31.12.2005 12 mois	31.12.2006 12 mois	31.12.2007 12 mois
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	57 220 857	57 221 107	57 221 107	58 658 118	59 100 650
Nombre d'actions ordinaires	114 441 715	114 442 214	114 442 214	117 316 237	118 201 300
Opérations et résultats en euros :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	193 061 183	169 422 415	160 781 329	490 850 486	493 969 709
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(16 137 831)	(6 722 306)	(2 675 935)	(15 916 378)	9 617 839
Impôts sur les bénéfices	(8 144 071)	(10 285 518)	(13 003 418)	(16 453 304)	(7 497 479)
Participation des salariés	0	0	0	5 508 709	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(31 726 074)	17 640 588	(5 174 588)	(3 294 619)	9 869 014
Résultat distribué	0	0	0	0	0

Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	(0,07)	0,03	0,09	(0,04)	0,14
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,28)	0,15	(0,05)	(0,03)	0,08
Dividende distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif salariés	1 740	1 698	1 545	5 579	5 877
Montant de la masse salariale en euros	83 634 379	80 654 174	77 865 245	255 590 645	258 657 556
Montant des sommes versées en avantages sociaux en euros (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...)	35 849 742	33 563 048	32 429 870	110 575 847	109 698 754

20.4 Vérifications de l'information financière

Les rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels du groupe sont disponibles en annexe 3 du présent document de référence.

20.5 Dernières informations financières

Néant

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 Communiqué du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 publié le 3 mai 2007

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2007 s'établit à 394,3 millions d'euros en croissance de 6,1% par rapport au premier trimestre 2006.

Ce taux de croissance est établi, après prise en compte :

- d'un effet jours ouvrés défavorable de 1,0% ;
- d'un effet de change défavorable de 0,5% ;
- d'un effet périmètre, résultant de cessions de sociétés, défavorable de 0,5%.

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 167,0 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2006. Hors impact du nombre de jours ouvrés le chiffre d'affaires est en croissance de 1,2% en France au premier trimestre 2007.

A l'international, le chiffre d'affaires est de 227,4 millions d'euros, en hausse de 11,4% par rapport à 2006.

	T1 2006	T2 2006	T3 2006	T4 2006	T1 2007
(en m€)					

Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	370,0	372,4	353,7	393,3	394,2
Contribution des sociétés acquises (b)					
Contribution des sociétés cédées (c)	1,6	1,9	1,4	1,2	0,1
Chiffre d'affaires total (a)+(b)+(c)	371,6	374,3	355,1	394,5	394,3

L'effectif total du groupe au 31 mars 2007 était de 17 037 personnes en baisse de 20 personnes par rapport au 31 décembre 2006.

Perspectives

A l'international, l'objectif du groupe est de continuer de croître à un rythme supérieur à la croissance estimée du marché.

En France, la tendance doit être confirmée et accélérée

20.6.2 Communiqué du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2007 publié le 31 juillet 2007

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2007 s'établit à 395,1 millions d'euros en croissance de 5,6% par rapport au deuxième trimestre 2006.

Ce taux de croissance est établi, après prise en compte :

- d'un effet de change défavorable de 0,5%;
- d'un effet périmètre, résultant de cessions de sociétés, défavorable de 0,5%.

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 165,4 millions d'euros, en hausse de 4,3% par rapport au deuxième trimestre 2006.

A l'international, le chiffre d'affaires est de 229,8 millions d'euros, en hausse de 6,5% par rapport à 2006.

(en m€)	T1 2006	T2 2006	T3 2006	T4 2006	T1 2007	T2 2007
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	370,0	372,4	353,7	393,3	394,2	395,1
Contribution des sociétés acquises (b)						
Contribution des sociétés cédées (c)	1,6	1,9	1,4	1,2	0,1	-
Chiffre d'affaires total (a)+(b)+(c)	371,6	374,3	355,1	394,5	394,3	395,1

L'effectif total du groupe au 30 juin 2007 était de 17 167 personnes en hausse de 130 personnes par rapport au 31 mars 2007.

Les objectifs 2007 fixés en début d'année restent les mêmes ; accélérer la croissance en France comme à l'international.

20.6.3 Communiqué du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2007 publié le 6 novembre 2007

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007 s'établit à 378,7 millions d'euros en croissance de 6,6% par rapport au troisième trimestre 2006.

Ce taux de croissance est établi, après prise en compte :

- d'un effet périmètre défavorable de 1,5% ;
- d'un effet de change défavorable de 0,6%;
- d'un effet jours ouvrés favorable de 0,5%.

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 160,6 millions d'euros, en hausse de 7,5% par rapport au troisième trimestre 2006. Pour la période, la croissance organique est de 7,6%

A l'international, le chiffre d'affaires est de 218,1 millions d'euros, en hausse de 6,0% par rapport à 2006. L'impact des cessions et acquisitions réalisées depuis le début de l'année étant concentré en dehors de France, la croissance organique s'établit à l'international à 8,5% au troisième trimestre 2007.

En m€	T2 2006	T3 2006	T4 2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	369,8	349,6	390,2	390,3	391,9	378,1
Contribution des sociétés acquises (b)				-	-	0,6
Contribution des sociétés cédées (c)	4,5	5,5	4,3	4,0	3,2	-
Chiffre d'affaires total (a)+(b)+(c)	374,3	355,1	394,5	394,3	395,1	378,7

L'effectif total du groupe au 30 septembre 2007 était de 17 234 personnes en hausse de 67 personnes par rapport au 30 juin 2007. Le taux de facturation s'établit à 85,1% au 3^{ème} trimestre 2007, en hausse de 1,4% par rapport au 3^{ème} trimestre 2006.

A fin septembre 2007, la dette nette est en baisse d'une quarantaine de millions d'euros dont 6 millions d'euros d'impact positifs d'éléments non récurrents, par rapport au 30 juin 2007.

Le groupe confirme ses objectifs de réduction du délai de paiement clients pour revenir en fin d'année à un niveau comparable à celui de fin 2006 (98 jours) et d'une baisse vers 90 jours d'ici fin 2008.

Perspectives

Les efforts du groupe se concentrent sur :

- l'accélération du rythme de croissance en France
- le maintien d'un rythme de croissance élevé en dehors de France
- la poursuite du redressement des marges, au travers notamment de la réduction des frais généraux
- la poursuite du désendettement
- la réalisation du refinancement du groupe.

20.6.4 Communiqué du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007 publié le 5 février 2008

Sur l'année 2007 le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 6,4% à 1591,4 millions d'euros contre 1495,4 millions d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2007 s'établit à 423,2 millions d'euros en croissance de 7,3%¹ par rapport au quatrième trimestre 2006.

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 180,1 millions d'euros, en hausse de 8,5% par rapport au quatrième trimestre 2006.

A l'international, le chiffre d'affaires est de 241,5 millions d'euros, en hausse de 6,4% par rapport à 2006. L'impact des cessions et acquisitions réalisées depuis le début de l'année étant concentré en dehors de France, la croissance organique s'établit à l'international à 7,4% au quatrième trimestre 2007. L'évolution des taux de change a eu, à l'international, un impact négatif de 2,5% sur le quatrième trimestre 2007 par rapport au quatrième trimestre 2006.

(en m€)	T4 2006	2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	390,2	1 476,6	390,3	391,9	378,1	421,0	1 581,3
Contribution des sociétés acquises (b)			-	-	0,6	2,2	2,8
Contribution des sociétés cédées (c)	4,3	18,8	4,0	3,2	-	-	7,2
Chiffre d'affaires total (a)+(b)+(c)	394,5	1 495,4	394,3	395,1	378,7	423,2	1 591,4

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2007 était de 17 502 personnes en hausse de 268 personnes par rapport au 30 septembre 2007. Le taux de facturation s'établit à 84,6% au 4^{ème} trimestre 2007 en hausse de 0,5% par rapport au 4^{ème} trimestre 2006.

	T4 2006	2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007
Taux de facturation	84,1%	84,1%	83,5%	85,2%	85,1%	84,6%	84,6%

Réduction de la dette du groupe

Au cours du second semestre 2007, la dette nette du groupe a été réduite de l'ordre de 70 millions d'euros pour s'établir en-dessous de 365 millions d'euros (437 millions d'euros au 30 juin 2007). Cette baisse est le résultat, notamment, des efforts du groupe pour réduire ses délais de paiement clients et récupérer le retard du 1^{er} semestre 2007.

Amélioration de la marge d'exploitation

L'accélération de l'activité combinée à une mise sous contrôle des coûts indirects a permis au groupe de poursuivre l'amélioration de la marge d'exploitation tout au long du semestre. Cette dernière devrait être supérieure à 7% sur le second semestre 2007.

Emission d'un nouveau plan au profit des salariés

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 240 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société.

Perspectives

Les efforts du groupe se concentrent sur :

- la réalisation du refinancement du groupe
- la poursuite du désendettement, avec entre autres un objectif à 90 jours de délai clients à fin 2008
- L'amélioration de la marge d'exploitation du groupe au travers, notamment de la réduction des coûts indirects
- Le maintien d'un rythme de croissance comparable à celui du marché en France et à l'international

20.6.5 Communiqué des résultats annuels 2007 publié le 28 mars 2008

Le chiffre d'affaires 2007 est en hausse de 6,4% à 1591,4 millions d'Euros, contre 1495,4 millions d'euros en 2006.

<i>en m€</i>	31.12.2006	S1 2007	S2 2007	31.12.2007
Chiffre d'affaires	1495,4	789,5	801,9	1 591,4
Résultat opérationnel courant	76,0	38,7	60,7	99,4
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,1%</i>	<i>4,9%</i>	<i>7,6%</i>	<i>6,2%</i>
Résultat opérationnel non récurrent	(14,7)	(1,7)	(13,2)	(14,9)
Amortissement des écarts d'acquisition	(15,9)	(12,5)	(1,4)	(13,9)
Résultat opérationnel	45,4	24,4	46,2	70,6
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,1%</i>	<i>5,8%</i>	<i>4,4%</i>
Coût de l'endettement financier net	(23,1)	(13)	(16,0)	(29,0)
Autres produits & charges financiers	(3,0)	(1,1)	(1,1)	(2,2)
Charges d'impôts	(15,8)	(15)	(3,0)	(18,0)
Résultat net	3,7	(4,7)	26,2	21,5
Intérêts minoritaires	(0,1)	0,2	(0,1)	0,1
Résultat net groupe	3,8	(4,5)	26,1	21,6

Le résultat opérationnel courant 2007 s'établit à 99,4 millions d'euros contre 76 millions d'euros en 2006 (6,2% de marge opérationnelle courante sur 2007). La marge opérationnelle courante est en hausse d'un semestre à l'autre puisqu'elle s'établit à 7,6% au second semestre 2007 contre 4,9% au 1^{er} semestre 2007.

Le résultat opérationnel 2007 s'établit à 70,6 millions d'euros (45,4 millions en 2006) après prise en compte d'un résultat opérationnel non récurrent négatif de 14,9 millions d'euros et d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 13,9 millions d'euros.

Le résultat financier (-29,0 millions d'Euros) est en ligne avec la dette du Groupe.

Le résultat net du Groupe ressort à 21,6 millions d'euros en 2007 contre 3,8 millions d'euros en 2006.

La dette nette du groupe s'établit en norme IFRS à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 379,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. La baisse de la dette nette du groupe de 77,7m€ au cours du 2nd semestre 2007 est le résultat d'une importante génération de cash flow . Ce résultat est à imputer à la hausse de la marge d'exploitation du groupe et à la réduction des délais de paiement clients qui s'établissent au 31 décembre 2007 à 90 jours.

Plan de réduction des coûts

Les premiers effets de la mise sous contrôle des coûts indirects se sont traduits par une baisse de 1,2 point en 2007 du taux de coûts indirects, qui représente au 31 décembre 2007 26,3% du chiffre d'affaires du groupe.

Refinancement

Les objectifs du plan de refinancement sont :

- d'assurer le refinancement de l'OCEANE 2009 arrivant à échéance le 1er janvier 2009
- de se donner des marges de manœuvre pour effectuer des acquisitions ciblées, une fois que le bilan du groupe le permettra

Pour cela le groupe travaille sur différents scénarii, sans en écarter aucun (appel au marché, crédit bancaire...)

Altran est en discussion avec le pool bancaire historique et une nouvelle banque pour déterminer les conditions de la mise en place éventuelle de nouveaux crédits à moyen terme avec réaménagement des lignes bancaires actuelles.

Perspectives

Altran a pour ambition de maintenir un rythme de croissance comparable à celui du marché malgré les incertitudes macroéconomiques. Le début d'année confirme le prolongement des tendances de la fin d'année 2007.

Le groupe poursuivra en 2008 les efforts de réduction de ses coûts indirects et souhaite tendre à moyen terme vers un niveau d'environ 20% du chiffre d'affaires.

Altran s'attachera particulièrement à maintenir le niveau de ses créances clients autour du niveau actuel.

20.6.6 Communiqué d'annonce du refinancement bancaire publié le 17 avril 2008

Altran a signé un accord de principe sur son refinancement avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Ile de France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 M€ de crédit sur 5 ans, incluant 26 M€ de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009
- rémunération maximale du crédit : Euribor + 1,55%

Ce crédit est assorti de clauses de respect de ratios financiers, d'affectation de cash flow ou de plafonnement des acquisitions.

La mise en place de ce crédit permet au groupe Altran de disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses prochaines échéances et notamment le remboursement de son obligation convertible en janvier 2009.

Altran annonce également ce jour le renforcement de sa structure financière et accueille Apax Partners dans son capital en vue d'accélérer sa croissance (voir communiqué séparé).

20.6.7 Communiqué d'annonce du renforcement des fonds propres du groupe et de l'entrée d'Apax au capital

La Société Altran Technologies a décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui devrait être réalisée avant le 31 juillet 2008.

Les Fonds gérés par Apax Partners SA se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission qui serait compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

Cette opération sera soumise, préalablement à son lancement, à la diffusion d'une note d'opération ayant recueilli le visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Fonds Apax ont par ailleurs conclu un accord avec Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, actionnaires et fondateurs d'Altran Technologies, aux termes duquel ces derniers ont accepté sous réserve du lancement de l'augmentation de capital :

- de céder aux Fonds Apax 6 millions d'actions de la Société représentant 5,1% du capital,
- de céder aux Fonds Apax l'intégralité des DPS attachés aux actions conservées par les fondateurs,
- d'apporter en jouissance l'ensemble de leurs droits de vote résiduels à une Société En Participation dont Apax Partners assurera la gérance et leur représentation aux assemblées générales pendant une durée maximale de 6 ans.

Lors de la prochaine assemblée du groupe, il devrait être proposé aux actionnaires de la société la nomination de deux membres supplémentaires du conseil de surveillance représentant les Fonds Apax.

Apax Partners et la Société réfléchissent aux modalités de mise en place d'un mécanisme d'investissement des principaux dirigeants du Groupe dans le cadre de cette opération de recomposition de l'actionnariat d'Altran.

« Cette opération est très positive pour le Groupe. Elle correspond exactement aux objectifs définis depuis dix-huit mois : elle renforcera sensiblement les fonds propres du Groupe et lui donnera les moyens d'accélérer son développement », a déclaré Yves de Chaisemartin, Président du Directoire d'Altran Technologies.

20.7 Politique de distribution des dividendes

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Nombre d'actions	93 634 131	114 441 715	114 441 715	114 442 214	117 314 469	118 201 300
Dividende distribué par action (hors avoir fiscal)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant global du dividende distribué (en euros)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

L'ensemble des informations relatives aux litiges et instruction judiciaires ou arbitrage en cours est intégré dans le présent document de référence, dans la section 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » aux pages 125 à 127 de l'annexe des comptes consolidés.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2007 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière ou commerciale du Groupe.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital Social

Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les dispositions légales.

Capital social

Le capital social est, au 31 décembre 2007, de 59 100 650 euros divisé en 118 201 300 actions, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégories. Suite à la constatation des levées d'options intervenues depuis, le capital social, modifié par un directoire en date du 4 février, s'établit à 59 113 980,50 euros divisé en 118 227 961 actions.

Capital autorisé non émis

Le Conseil de surveillance en date du 7 mars 2006 a autorisé le Directoire à faire usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 29 juin 2005 dans sa treizième résolution, afin de réaliser une augmentation de capital social réservée aux salariés de la Société et de ces filiales situées en France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Autriche.

Conformément à cette autorisation, le Directoire, a décidé lors de sa réunion du 10 mars 2006, le principe d'une augmentation de capital qui serait réalisée par l'émission d'actions et/ou l'attribution d'actions de BSA, pour un montant nominal global maximum de 3 000 000 d'euros, représentant 6 000 000 d'actions nouvelles (en ce compris les actions issues de l'exercice des BSA et sous réserve des éventuels ajustements).

L'augmentation de capital ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites, sans qu'aucun minimum ne soit requis.

Les actions nouvellement créées porteraient jouissance au 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 15 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.

Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès immédiatement ou à terme au capital a été fixé à 250 millions d'euros.

En outre, le montant global des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital a été fixé par cette même Assemblée à 15 millions d'euros de nominal.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à procéder à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces. Ladite Assemblée générale a fixé la limite de l'émission d'actions à 10% du capital social ainsi que le montant nominal de l'augmentation de capital à 10 millions d'euros de valeur nominale.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre, en cas de demande excédentaire de souscription des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, 15% de titres en plus du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a autorisé le Directoire dans la limite de 1,2 million d'euros à décider une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2007 a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à augmenter le capital social par émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANes) avec suppression du droit préférentiel de souscription et instauration d'un délai de priorité. L'assemblée a décidé que le montant nominal maximum des OCEANes susceptibles d'être émises ne pourra excéder 250 millions d'euros, et que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 15 millions d'euros.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2007 a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre, en cas de demande excédentaire de souscription des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, 15% de titres en plus du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et ce dans le délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription.

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Le groupe a procédé à l'émission, le 20 décembre 2007, de 2 589 830 stocks options et de 818 740 actions gratuites au bénéfice de 2 191 salariés. Ce plan représente 2,9% du capital total de la société.

	Plan du 11 mars 2003*	Plan du 24 juin 2003*	Plan du 29 juin 2004	Plan du 15 juin 2005	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Date d'Assemblée	17 juin 1999	17 juin 1999	28 juin 2004	28 juin 2004	28 juin 2004	29 juin 2005
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	11 mars 2003	24 juin 2003	29 juin 2004	15 juin 2005	20 décembre 2005	20 décembre 2007
Nombre d'actions pouvant être souscrites	3 948 993	336 191	2 770 000	340 000	2 630 000	3 408 570
Dont mandataires sociaux lors de l'attribution	186 785	-	80 000	200 000	210 000	100 000
Dont les 10 premiers attributaires **	875 218	106 734	510 000	340 000	635 000	433 240
Point de départ d'exercice des options	12 mars 2007	25 juin 2007	30 juin 2008	16 juin 2009	21 décembre 2009	21 décembre 2011
Date d'expiration	11 mars 2011	24 juin 2011**	29 juin 2012	15 juin 2013	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Prix de souscription (en euros)	2,97	6,73	9,37	7,24	9,62	4,29
Nombre d'actions souscrites	911 725	-	-	-	-	-

* À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercices et le nombre d'options des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 d'actions nouvelles.

** L'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

Ajustements des plans d'options de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 23 décembre 2003 :

(en euros)					
Plan	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options	Nombre ajusté d'option	Coefficient d'ajustement à appliquer au

					nombre d'options
Plan du 11 mars 2003	3,17	2,97	3 699 845	3 948 993	1,06734
Plan du 24 juin 2003	7,18	6,73	314 980	336 191	1,06734

Synthèse

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Dilution potentielle à l'émission	Instrument en circulation aux 31.12.2007	% de dilution
Options de souscription d'actions nouvelles	11 mars 2003	2,97	3 948 993	1 226 356	1,04 %
Options de souscription d'actions nouvelles	24 juin 2003	6,73	336 191	211 549	0,18 %
Options de souscription d'actions nouvelles	29 juin 2004	9,37	2 762 000	1 692 248	1,43 %
Options de souscription d'actions nouvelles	15 juin 2005	9,32	340 000	131 000	0,11 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2005	9,67	2 630 000	1 926 500	1,63 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2007	4,29	2 589 830	2 589 830	2,19%
Total des options de souscription d'actions nouvelles			12 607 014	7 777 483	6,57 %
Emission d'actions gratuites	20 décembre 2007	4,29	818 740	817 740	0,69%
OCEANES 1 ^{er} janvier 2009	9 juillet 2004	12,70	18 110 236	18 110 236	15,31 %
Total			31 535 990	26 705 459	22,57 %

Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires du 29 juin 2007 a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2006, et a autorisé, dans le cadre de sa 5^{ème} résolution, le Directoire à des rachats d'actions dans la limite de 5 % du capital.

Le Directoire n'a pas utilisé en 2007 la délégation visée ci-dessus.

Emprunts obligataires convertibles en capital (OCEANES)

OCEANES 1^{er} janvier 2009

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 28 juin 2004, et notamment sa treizième résolution, le Conseil d'administration a décidé, dans sa réunion du 29 juin 2004, le principe d'une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'un montant maximum de 400 millions d'euros et a conféré à son Président, conformément à la faculté de subdélégation prévue par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2004 dans sa treizième résolution, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission et d'arrêter le montant, les dates, les modalités et les conditions de l'émission.

Le Président du Conseil d'administration a décidé le 1^{er} juillet 2004 de fixer les caractéristiques de l'emprunt comme suit :

Nature des titres émis :

Obligation à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANES)

Montant nominal de l'emprunt :

230 000 000 euros

Nombre d'obligations émises et prix d'émission :

18 110 236 obligations émises au prix unitaire de 12,70 euros

Date de jouissance, durée et terme de l'emprunt :

Jouissance à compter du 9 juillet 2004 pour une durée de 4 ans et 176 jours, dont le premier terme est fixé au 1^{er} janvier 2005

Intérêt annuel :

3,75 %

Amortissement normal :

À moins qu'elles n'aient été amorties de façon anticipée, échangées ou converties, les obligations seront remboursées en totalité le 1^{er} janvier 2009 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair au prix de 12,70 euros par obligation.

Conversion des obligations et/ou échange des obligations en actions :

Les porteurs d'Obligations pourront demander la conversion et/ou l'échange des Obligations en actions, à tout moment à compter de la date de règlement, soit le 9 juillet 2004 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, à raison d'une action de la Société pour une Obligation, sous réserve des ajustements prévus en cas d'opérations financières réalisées par la Société.

La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles et/ou des actions existantes.

Amortissement anticipé :

L'amortissement anticipé est possible mais au seul gré de la Société :

- pour tout ou partie des Obligations, à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques ;
- pour la totalité des Obligations restant en circulation, à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, sous réserve d'un préavis minimum d'un mois :

– à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif (le « Prix de Remboursement Anticipé »),

– si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action a été cotée, et choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée, précédant la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations ;

- pour la totalité des Obligations restant en circulation, à tout moment, si moins de 10 % des Obligations émises restent en circulation, par remboursement au Prix de Remboursement Anticipé.

Intervention de la Société sur les OCEANES en circulation

La Société n'a pas procédé, au cours de l'exercice 2007, au rachat d'OCEANES en circulation.

Évolution du capital depuis le 25 mars 1998

Date	Opérations	Variation du nombre d'actions	Nominal (en euros)	Montant du capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions composant le capital
25 mars 1998	Actions gratuites	7 343 130	11 194 529,52	14 926 039,36		9 790 840

Date	Opérations	Variation du nombre d'actions	Nominal (en euros)	Montant du capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions composant le capital
25 juin 1998	Fusion absorption d'Altran International et radiation d'actions anciennes	19 018	28 992,75	14 955 032,11	1 940 710,75	9 809 858
21 décembre 1999	Exercice d'options	195 236	297 635,36	15 252 667,48	3 207 021,03	10 005 094
21 décembre 1999	Conversion en euros		(5 247 573,48)	10 005 094		10 005 094
21 décembre 1999	Actions gratuites	20 010 188	20 010 188	30 015 282		30 015 282
2 janvier 2001	Division du nominal par 2	30 015 282	30 015 282	30 015 282		60 030 564
2 janvier 2001	Incorporation du report à nouveau	30 015 282	15 007 641	45 022 923		90 045 846
31 décembre 2001	Conversion OCEANE	27	13,5	45 022 936,5		90 045 873
31 décembre 2001	Exercice d'options	1 670 508	835 254	45 858 190,5	9 104 268,60	91 716 381
31 décembre 2002	Conversion d'OCEANES	21	10,5	45 858 201		91 716 402
31 décembre 2002	Exercice d'options	1 917 729	958 864,5	46 817 065,5	11 352 955,68	93 634 131
23 décembre 2003	Augmentation de capital en numéraire	20 807 584	10 403 7 92	57 220 857,50	135 522 072	114 441 715
10 février 2004	Conversion d'OCEANES	147	73,50	57 220 931		114 441 862
9 mars 2004	Conversion d'OCEANES	3	1,50	57 220 932,50		114 441 865
22 décembre 2004	Conversion d'OCEANES	230	115	57 221 047,50		114 442 095
23 décembre 2004	Conversion d'OCEANES	16	8	57 221 055,50		114 442 111
27 décembre 2004	Conversion d'OCEANES	16	8	57 221 063,50		114 442 127
27 décembre 2004	Conversion d'OCEANES	87	43,50	57 221 107		114 442 214
23 mai 2006	Augmentation de capital réservé aux salariés	2 872 255	1 436 127,50	58 657 234,50		117 314 469
29 décembre 2006	Augmentation de capital liée à la fusion	1 768	884	58 658 118,50		117 316 237
26 juillet 2007	Exercice d'options	596 029	298 014,50	58 956 133	1 411 545	117 912 266
31 octobre 2007	Exercice d'options	289 034	144 517	59 100 650		118 201 300
4 février 2008	Exercice d'options	37 070	18 535	59 119 185		118 238 370

21.2 Acte constitutif et statuts

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 14 février 1970. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la Loi et les Statuts, son existence prendra fin le 14 février 2045.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- les études techniques, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies et les services s'y rapportant ; et
- généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Registre du Commerce et des Sociétés

702 012 956 RCS Paris

Code Siret : 702 012 956 00042

Code NAF : 742C

Droit d'information permanent des actionnaires

Les actionnaires peuvent exercer leur droit d'information permanent conformément aux dispositions légales et réglementaires au siège administratif de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 21 des statuts)

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts et augmenté s'il y a lieu des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé les sommes que, sur la proposition du Directoire, l'Assemblée générale juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves générales et spéciales.

Le solde éventuel du bénéfice net est réparti en totalité aux actions.

L'Assemblée générale peut décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves disponibles. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la Loi.

L'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, peut décider que les bénéfices d'un exercice seront, en tout ou partie, reportés à nouveau ou portés en réserves.

Modalités du paiement des dividendes

L'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende distribué, une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles à émettre dans les conditions prévues par la Loi. Il pourra en être de même pour le paiement des acomptes sur dividendes.

La prescription en matière de dividendes étant de 5 ans, tout porteur d'actions a le droit de réclamer les dividendes auxquels il a droit dans ce délai à compter de la date d'échéance des dividendes. Une fois le délai de 5 ans passé, les dividendes non réclamés deviennent, selon les dispositions légales, la propriété du Trésor public.

Montant des dividendes non réclamés au titre des exercices

1999	865,66 €
2000	3 360,56 €
2001	2 706,00 €
2002	Néant
2003	Néant
2004	Néant
2005	Néant
2006	Néant

Assemblées générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par ce dernier, peuvent également assister aux Assemblées Générales. Ils doivent à leur demande, être entendus lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 228-1 du Code de commerce peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au troisième alinéa du même article.

Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en Assemblée Générale, l'intermédiaire est tenu, à la demande de la société émettrice ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires non résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut être pris en compte.

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justificatifs de son identité et de la propriété de ses titres.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné, au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Lors des Assemblées Générales, les conditions de quorum prévues par la Loi selon la nature des assemblées s'apprécient en tenant compte du nombre d'actions ayant droit de vote. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

De même toute question écrite adressée au Directoire par un actionnaire conformément à l'article L 225-108 du Code de commerce pour être dûment reçue par le Directoire devra être adressée à ce dernier dans les délais légaux. Les conditions de majorité selon la nature de l'Assemblée s'apprécient en tenant compte du nombre de droits de vote attachés aux actions possédées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Les actions appartenant à tout actionnaire qui n'aurait pas satisfait à l'obligation légale d'information de la Société prévue par l'article L 233-7 du Code de commerce, seront privées du droit de vote, pour ce qui concerne la fraction non déclarée, en cas de demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président et, à défaut, par un membre du Conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (« BALO »).

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet

dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au BALO.
Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont valablement certifiées par le Président du Conseil de surveillance ou le vice Président du Conseil de surveillance ou par un membre du Directoire ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Les droits de vote double ont été mis en place par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 octobre 1986.

Chaque action est assortie du droit de vote aux Assemblées générales. Le nombre de voix attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, chaque action donne droit à une voix.

Cependant les propriétaires d'actions nominatives ou leurs mandataires, si ces actions sont inscrites à leurs noms depuis quatre ans au moins et entièrement libérées, ou si elles proviennent du regroupement d'actions toutes inscrites à leurs noms depuis quatre ans au moins et entièrement libérées, disposent dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de deux voix pour chacune desdites actions.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'alinéa précédent. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint, ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Seuil de détention du capital (article 7 des Statuts)

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et suivant du Code de commerce, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote doit informer la Société et le Conseil des Marchés Financiers du nombre d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Il en est de même lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

De plus toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement une fraction du capital ou des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 0,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement ou encore de concert.

Toute personne agissant seule ou de concert est également tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun de ces seuils.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée, conformément aux dispositions légales, à la demande de un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée générale.

Titres aux porteurs identifiables (article 7 des statuts)

En vue de mieux identifier les porteurs d'actions, la Société peut demander à l'organisme chargé de la compensation, les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce.

22 Contrats importants

Le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, et à l'exception du contrat avec ses banques décrit au chapitre 9.5.1 « Risque de liquidité » du présent document de référence.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

24 Documents accessibles au public

L'information financière est assurée notamment par des communiqués diffusés à la presse (agences et journaux). L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site Internet du Groupe : <http://www.altran.com>

Rappel des communications réalisées depuis le 1^{er} janvier 2007

Publication	Date
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2006	9 février 2007
Nomination de M. de T'Serclaes	27 février 2007
Résultats 2006	2 avril 2007
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007	3 mai 2007
Le groupe Altran a pris connaissance de la décision de la commission des sanctions de l'AMF	31 mai 2007
Assemblée générale des actionnaires	29 juin 2007
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2007	31 juillet 2007
Documents en vue de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'actionnaires du 17 septembre 2007	8 août 2007
Résultats du 1 ^{er} semestre 2007	31 août 2007
Assemblée générale des actionnaires	17 septembre 2007
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2007	6 novembre 2007
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007	5 février 2008
Résultats 2007	28 mars 2008
Refinancement des lignes bancaires pour 150 millions d'euros	17 avril 2008
Renforcement de la structure financière et arrivée d'Apax Partners au capital	17 avril 2008

Calendrier de publication

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008	28 avril 2008
Assemblée générale des actionnaires	16 juin 2008
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2008	28 juillet 2008
Résultat du 1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} septembre 2008
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008	3 novembre 2008

25 Informations sur les participations

L'ensemble des informations relatives au périmètre de consolidation sont disponibles au paragraphe 7 « Organigramme » du présent document de référence.

Annexe 1

Contrôle interne

Conformément à l'article L 225-68 du Code du Commerce, le présent rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la gouvernance d'entreprise et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés ;
- le dispositif de contrôle interne et le système d'information comptable et financière du Groupe.

1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITES SPECIALISES

La Société Altran Technologies a adopté en juin 2005 le mode d'administration de la Société en Directoire et Conseil de Surveillance, permettant une répartition des fonctions de direction et de contrôle entre les deux organes, et assurant ainsi un équilibre des pouvoirs.

1.1. La gouvernance d'entreprise

Le Directoire est composé de deux membres, Messieurs Yves de Chaisemartin et Eric Albrand, respectivement Président du Directoire et membre du Directoire. Ils ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 11 janvier 2007, pour une durée de deux années, conformément aux statuts d'Altran Technologies.

Le détail de leurs mandats et fonctions est précisé au paragraphe 7 du rapport de gestion.

Depuis fin 2006, au-delà du Directoire, le pilotage opérationnel du Groupe est assuré par un Comité exécutif qui se réunit de façon hebdomadaire.

Outre les membres du Directoire, le Comité exécutif est actuellement composé de trois autres membres :

- Monsieur Pascal Brier, Directeur Général adjoint en charge de la stratégie, du marketing et de la communication ;
- Monsieur Cyril Roger, Directeur Général adjoint ;
- Monsieur Frédéric Gard, Directeur Général adjoint.

Un Comité de direction assure une réflexion sur des sujets de nature stratégique ou structurelle. Outre les membres du Comité exécutif, le Comité de direction est actuellement composé de quatre autres membres :

- Monsieur Dominique d'Andrimont, Directeur exécutif Benelux & Scandinavie
- Monsieur Jose Ramon Magarzo, Directeur exécutif Espagne
- Monsieur Yves Rommel, Directeur exécutif Allemagne, Autriche, Suisse
- Monsieur Michaël Träm, "Chief Executive Officer" Arthur D. Little

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupe l'exige. En 2007, le Directoire s'est réuni dix-sept fois avec un taux de présence des membres du Directoire de 100%.

Limitations de pouvoirs du Directoire

L'article 14.1 des statuts dispose que le Directoire doit recueillir l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant aux conditions de majorité prévues par l'article 16-4 des présents statuts, lorsqu'il statuera sur les questions suivantes :

- toutes augmentations ou réductions de capital social, au-delà d'un montant qui sera défini par le Conseil de Surveillance ;
- toutes opérations donnant accès au capital autre qu'une augmentation de capital, au-delà d'un montant qui sera défini par le Conseil de Surveillance ;
- toutes opérations d'émission de valeurs mobilières, autres qu'une augmentation de capital, au-delà d'un montant qui sera défini par le Conseil de Surveillance, à l'exception des opérations de titrisation ;
- détermination de l'enveloppe globale et des principes généraux d'attribution des options sur actions ou d'actions gratuites, étant entendu que la désignation des bénéficiaires ainsi que la détermination du nombre d'options sur actions ou d'actions gratuites alloué seront du ressort du Directoire. Toutefois, l'attribution d'options sur actions ou d'actions gratuites au profit des membres du Directoire devra avoir été approuvée au préalable par le Conseil de Surveillance ;
- toute opération d'acquisition ou de cession par la Société ou l'une de ses filiales, par tout moyen, d'une activité ou d'une société au-delà d'un montant qui sera défini par le Conseil de Surveillance, à l'exception d'opérations d'acquisition ou de cession entre Altran et l'une ou plusieurs de ses filiales ;
- toute opération conduisant la Société à perdre le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et/ou la direction effective d'une société contrôlée d'une valeur nette comptable supérieure à un montant à définir par le Conseil de Surveillance ;
- toute opération de fusion ou de cession, totale ou partielle, de la Société ;
- toute modification de l'objet social ou de la forme de la Société ;
- toute cession d'actifs immobilisés ou financiers de la Société, au-delà d'un montant à définir par le Conseil de Surveillance ;
- tout emprunt par la Société supérieur à un montant à définir par le Conseil de Surveillance, hors opérations de titrisation et d'affacturage ;
- toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle la structure financière de la Société et du groupe qu'elle contrôle.

En application de cet article, le Conseil de Surveillance a fixé, dans sa séance du 30 juin 2005 et confirmé dans celles du 8 juin 2006 et du 11 juin 2007, les montants suivants :

1. 5 millions d'euros pour toute opération d'acquisition ou de cession par la Société ou l'une de ses filiales par tout moyen, d'une activité ou d'une société, à l'exception d'opérations d'acquisition ou de cession entre Altran et l'une ou plusieurs de ses filiales ;
2. 5 millions d'euros pour toute opération conduisant la Société à prendre le contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce et/ou la direction effective de la société contrôlée d'une valeur nette comptable supérieure à un montant à définir par le Conseil de Surveillance ;
3. 5 millions d'euros pour toute cession d'actifs immobiliers ou financiers de la Société ;

4. 5 millions d'euros pour tout emprunt par la Société hors opérations de titrisation et d'affacturage.

1.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé des membres suivants :

- Monsieur Dominique de Calan, Président
- Monsieur Michel Sénamaud, Vice-Président
- Monsieur Roger Alibault
- Monsieur Jacques-Etienne de T'Serclaes, coopté le 5 mars avec date d'effet au 30 mars 2007

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2008.

Madame Guylaine Saucier a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 15 février 2007.

Le détail de leurs mandats et fonctions est précisé au paragraphe 7 du rapport de gestion.

Les membres du Conseil de Surveillance répondent aux critères fixés par le rapport Bouton concernant leur indépendance dans la mesure où ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou la direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Les représentants du Comité d'entreprise assistant aux séances du Conseil de Surveillance sont :

- Monsieur Heni Massouri
- Monsieur Bertrand Cahuzac

Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance dispose d'un règlement intérieur définissant ses règles de fonctionnement.

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoque le Conseil et en dirige les débats. L'ordre du jour est préparé par le Conseil de Surveillance en concertation avec le Directoire. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de Surveillance avant la séance. Le secrétariat est assuré par la directrice juridique.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil de Surveillance avec les convocations du Conseil suivant et est approuvé lors de la séance suivante.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupe l'exige. En 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni douze fois avec un taux de présence des membres du Conseil de 98%. Les membres du Directoire ont assisté aux réunions du Conseil.

Les principales questions traitées ont été les suivantes :

- désignation des membres du Directoire ;
- examen du rapport d'activité du Directoire, de la marche des affaires, de la situation des filiales, des documents prévisionnels et du budget du Groupe ;
- examen de l'adoption d'un nouveau schéma organisationnel ;
- examen du plan de restructuration du Groupe ;
- examen des comptes au 31 décembre 2006, au 30 juin 2007 et des chiffres d'affaires trimestriels ;
- examen du financement du Groupe
- suivi des travaux du département d'audit interne ;
- examen des litiges importants ;
- autorisations données au Directoire en matière de cautions, avals et garanties ;
- approbation de l'enveloppe globale des stocks options et des actions gratuites.

Le Conseil de Surveillance est assisté par deux comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Comité d'audit

Depuis juillet 2005 et jusqu'au 15 février 2007, le Comité d'audit était composé de Madame Guylaine Saucier, Présidente, et de Messieurs Roger Alibault et Michel Sénamaud.

Le Conseil, lors de sa séance du 5 mars 2007, a nommé, à effet du 30 mars 2007, Monsieur Jacques Etienne de T'Serclaes, Président du Comité d'audit en remplacement de Madame Saucier.

Le Comité a pour missions d'assister le Conseil de Surveillance dans la vérification de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés d'Altran Technologies, de veiller au respect des règles concernant l'indépendance des Commissaires aux Comptes du Groupe et à s'assurer de la qualité de l'information délivrée.

Dans ce cadre il s'attache en particulier à :

- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société ; une attention particulière est apportée à l'impact des changements de méthode comptable, aux informations relatives aux conventions réglementées, à la politique de provision et à l'évolution des résultats d'une période à l'autre et prévenir notamment tout manquement éventuel à ces règles ; le Comité d'audit présente au Conseil de Surveillance ses éventuelles observations ;
- revoir et s'assurer de la pertinence de la politique comptable du Groupe et recommander les changements pertinents ;
- évaluer les systèmes de contrôle interne du Groupe et faire des recommandations sur l'organisation de l'audit interne et ses missions ;
- recevoir et analyser tout document d'audit pertinent relatif à la situation de la société Altran Technologies et de ses filiales et les réponses apportées par le Directoire ;
- donner son avis au Conseil de Surveillance sur le choix des Commissaires aux Comptes proposé par le Directoire en vue de leur désignation par l'assemblée générale des actionnaires ; analyser et émettre une opinion sur la définition de leur mission, leurs honoraires, le champ et le calendrier d'intervention ; analyser et émettre une recommandation sur les services connexes à l'audit et sur les missions hors champ de l'audit statutaire réalisées par les Commissaires aux Comptes, en prenant en compte l'impact éventuel de telles missions sur l'indépendance des Commissaires aux Comptes ainsi que sur les recommandations formulées par ces derniers et les suites qui leur sont données ;

- procéder à la revue des communications financières du Groupe sur les comptes semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel et toute autre communication à caractère financier ;
- analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société et/ou du Groupe ou sur sa situation financière ;
- examiner l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe, engagements hors bilan liés à l'activité courante, description des engagements complexes, analyse des engagements et autres obligations contractuelles significatifs, description des risques d'exigibilité des dettes financières (clauses dites de « défaut ») en cas d'évolution défavorable ;
- examiner les risques juridiques et risques industriels liés à l'activité du Groupe ainsi que les risques de marché (taux, change, actions) ;
- examiner les procédures permettant de s'assurer du respect de la réglementation boursière.

Le règlement intérieur du Comité d'audit, adopté par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2003, est toujours applicable au Comité d'audit nommé par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2007.

Le Comité d'audit s'est réuni neuf fois en 2007 avec un taux de participation des membres du Comité d'audit de 100%, dont huit avec la participation des Commissaires aux Comptes, pour analyser les principaux sujets suivants :

- examen des comptes annuels 2006 et des comptes semestriels 2007 ;
- examen des chiffres d'affaires trimestriels ;
- examen de la communication financière de la Société (communiqués de presse, présentations destinées aux analystes, rapport annuel, document de référence) ;
- examen du financement du Groupe
- organisation des travaux d'audit interne et suivi (revue des travaux d'audit interne de 2007) ;
- évolution et internalisation de l'audit interne ;
- suivi des travaux d'amélioration du contrôle interne ;
- budget d'honoraires des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit a pris connaissance du présent rapport lors de ses réunions du 19 février 2008 et du 20 mars 2008 au cours duquel les comptes annuels 2007 ont été également examinés.

Au début de ses réunions, le Comité d'audit a un entretien avec les Commissaires aux Comptes, hors la présence de la Direction.

Le Comité veille à ce que les informations relatives aux sujets inscrits à l'ordre du jour lui soient fournies au moins trois jours avant la réunion. La veille du Comité, des réunions préparatoires sont tenues entre les membres afin d'échanger et d'examiner les informations qui leur ont été communiquées.

Le Comité a mis en œuvre en 2008 une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement avec un questionnaire portant sur le règlement intérieur du comité, la composition, le fonctionnement et l'efficacité du Comité.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a exercé sa mission tout au long de l'exercice 2007. Depuis juillet 2005 et jusqu'au 15 février 2007, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de Monsieur Dominique de Calan qui en assure la présidence, de Madame Guylaine Saucier et Monsieur Michel Sénamaud.

Lors de sa séance du 5 mars 2007 le Conseil a nommé Monsieur Roger Alibault en remplacement de Madame Guylaine Saucier.

Le Comité a pour mission d'émettre ses recommandations au Conseil de Surveillance en ce qui concerne :

- la détermination de la rémunération, tant la part fixe et variable que les avantages en nature, les retraites et la prévoyance des membres du Directoire, du Comité de direction ainsi que des principaux dirigeants du Groupe ;
- la cohérence des règles de fixation de la part variable avec l'évaluation annuelle des performances des membres du Directoire et des principaux dirigeants du Groupe ainsi que le contrôle de l'application de ces règles ;
- la politique de rémunération comprenant les principes de répartition des parties fixes et variables, les critères d'assiette des parties variables et des règles d'attribution des éventuels bonus et primes ;
- la politique ressources humaines et plus particulièrement la politique de fidélisation des salariés ;
- les nominations des membres du Comité de direction, des principaux dirigeants de la holding et des sociétés de premier rang du Groupe ;
- la définition du montant global des jetons de présence soumis à la décision de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que les règles de perception et de répartition de ces jetons entre les membres du Conseil ;
- l'établissement de la liste des bénéficiaires de plan d'option de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites parmi les membres du Directoire et les principaux dirigeants du Groupe ;
- l'établissement de la liste des bénéficiaires de toute forme d'intéressement parmi les salariés du Groupe ;
- l'examen des modalités et de la mise en œuvre de tout plan d'actionnariat salarié ou dirigeant.

Le Comité s'est réuni 5 fois en 2007. Les principales questions traitées ont été les suivantes :

- rémunération des membres du Directoire ;
- politique de rémunération des membres du Comité de direction ;
- plan d'actionnariat destiné aux salariés ;
- plan d'attribution de stock-options et d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport de gestion au § 7.2.2

2. dispositif de contrôle interne et système d'information comptable et financière du groupe

L'objectif du contrôle interne, correctement structuré et mis en œuvre, est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du Groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Il vise également à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Afin de développer le contrôle interne au sein du Groupe Altran, des structures ont été mises progressivement en œuvre et les travaux engagés ont visé, d'une part à définir les règles de contrôle interne, d'autre part à homogénéiser et à renforcer la sécurité des systèmes d'information directement liés à l'information comptable et financière.

Les mesures suivantes ont été ainsi mises en œuvre :

- nouvelle organisation opérationnelle suivie de réorganisations juridiques dans les principaux pays ;
- nouveaux outils, procédures de contrôle interne destinées à s'assurer de l'efficacité de la gestion, du suivi des opérations et de la gestion des risques liés à l'activité ;
- procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du Groupe ;
- référentiel de contrôle interne et démarche d'auto-évaluation ;
- création du département d'audit interne ;
- mesures de renforcement de l'intervention des Commissaires aux Comptes de la maison mère.

Le Groupe a ainsi substantiellement modifié et renforcé ses dispositifs de gouvernance, d'audit et de contrôle interne.

Ces mesures sont applicables à l'ensemble des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe.

2.1. Mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle suivie de réorganisations juridiques dans les principaux pays

Le Groupe a procédé à des changements organisationnels majeurs en 2006 et 2007.

Afin de rendre plus lisible l'organisation du Groupe vis-à-vis de ses clients et d'en accroître son efficacité, la nouvelle organisation opérationnelle s'inscrit autour de deux pôles : TI (Technologies et Innovation) et CIS (Consulting & Information Systems). Cette nouvelle organisation est mise en place dans les pays en fonction des enjeux locaux. Elle se traduit soit par des fusions ou des rapprochements opérationnels, soit par une marque commune Altran CIS et une coopération commerciale renforcée.

Cette réorganisation permet :

- un regroupement sous un management commun ;
- une homogénéisation progressive des process opérationnels ;
- un alignement sur les attentes des clients et une offre plus adaptée ;
- une gestion plus efficace du recrutement et des ressources consultants ;
- une mise en commun et professionnalisation des moyens sur les fonctions support.

Par ailleurs, Arthur D. Little est doté depuis 2006 d'une gouvernance propre avec un C.E.O. disposant de l'autorité sur les bureaux d'Arthur D. Little dans chaque pays.

Ces changements opérationnels sont suivis d'une réorganisation juridique dans les pays les plus importants (Belgique, France, Espagne, Italie, Portugal, Suisse) et d'une réorganisation des fonctions support en cours.

Le nombre de sociétés opérationnelles avec un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros a ainsi baissé de façon significative : 131 à fin 2005, 98 à fin 2006, 93 à fin 2007. Il est estimé à 62 à fin 2008 compte tenu des fusions projetées.

Ces changements ont des impacts positifs sur la marche des affaires et permettent de simplifier, d'harmoniser et de rationaliser les processus internes.

La nouvelle organisation opérationnelle, juridique et administrative contribue à la diffusion d'une culture de gestion et de contrôle des risques et facilite le déploiement de procédures et d'outils communs.

Le redressement de la croissance et de la rentabilité du Groupe, en particulier en France, est le résultat immédiat de ces réorganisations.

2.2. Principales procédures de contrôle interne et mesures destinées à s'assurer de l'efficacité de la gestion, du suivi des opérations et de la gestion des risques liés à l'activité

2.2.1. Mise en place de nouveaux outils

Fin 2005, le Groupe a démarré des travaux destinés à assurer l'harmonisation et la mise à niveau progressive de l'ensemble de son architecture technique informatique, condition d'une harmonisation des outils de gestion, d'efficacité de ces outils et de réduction de leur coût. Ces travaux se sont poursuivis en 2007.

Par ailleurs, le Groupe a engagé une démarche de déploiement dans les unités opérationnelles d'outils transactionnels homogènes (ERP).

Pour les filiales européennes (hors de France et hors Arthur D. Little), un plan de déploiement est en cours. A fin 2007, 65% du chiffre d'affaires hors de France est traité dans cet ERP. A fin 2008 ce déploiement devrait dépasser 80%.

En France (hors Arthur D. Little), une standardisation s'est faite autour d'une seule application pour la comptabilité et d'une seule application pour la paye, et ce depuis le 1^{er} janvier 2008. Le projet SI métier est en cours de mise en œuvre en 2008, avec le lancement d'un prototype en février 2008, le passage à un pilote en juin 2008. L'objectif est que toutes les entités opérationnelles disposent d'un SI métier d'ici fin 2008.

Au niveau du Groupe, l'implantation en 2004 de Magnitude, outil de reporting et de consolidation dans toutes les filiales, permet une communication centralisée et une base de données communes.

L'amélioration de l'outil informatique contribue ainsi à la structuration du contrôle interne du Groupe et conduit à terme à réaliser des gains de productivité.

2.2.2. Principales procédures de contrôle interne

Le bon fonctionnement de la gouvernance du Groupe comme des entités opérationnelles repose sur le respect des procédures de contrôle interne mises en place progressivement depuis 2004.

Procédures-cadre

Le Groupe a mis en place des procédures-cadre destinées à renforcer son contrôle interne, à harmoniser les pratiques au sein du Groupe et à optimiser son fonctionnement.

La mise en œuvre de ces procédures de contrôle interne, testée au travers d'audits et de questionnaires d'auto-évaluation s'avère cependant inégale. Le Groupe a donc engagé une démarche de détermination d'un référentiel des contrôles clés des entités Altran permettant d'identifier les contrôles incontournables sur les processus considérés comme critiques par la Direction du Groupe. Ce référentiel a servi de base aux travaux d'amélioration du contrôle interne dans le Groupe.

Le référentiel des contrôles clés pour l'activité Arthur D. Little et celui pour le Central sont en cours de finalisation et devraient être déployés en 2008.

Ressources humaines

La gestion des ressources humaines constitue un axe d'attention particulière du Groupe qui a mis en place en 2007 des procédures de gestion des rémunérations des dirigeants opérationnels avec assignation d'objectifs et la mesure de leur atteinte, permettant d'assurer la permanence des objectifs et de la politique de rémunération des dirigeants dans l'ensemble du Groupe.

La mise en place d'une organisation DRH France fin 2006 a été suivie de la mise en œuvre progressive de procédures permettant une politique de gestion des carrières des salariés, d'améliorer les méthodes de recrutement.

En France, la Direction de l'administration du personnel et de la paye a été mise en place en 2007, créant une véritable ligne de métier de gestion du personnel intégrée au sein de la DRH France. Les équipes Gestion du personnel/Paye sont rattachées désormais à cette Direction. Cette organisation permet :

- une synergie des compétences des experts en gestion de ressources humaines, en droit social et en traitement de la paye ;
- une harmonisation des procédures et méthodes de gestion du personnel ;
- une meilleure coordination et efficacité du déploiement de la politique RH Groupe ;
- un meilleur processus de contrôle de la paye.

2.2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du Groupe

Ces procédures visent à assurer une gestion comptable et un suivi financier rigoureux des activités du Groupe. Elles concourent à la production d'une information financière fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires et aux normes définies par le Groupe.

Dès 2005, avec la mise en place des normes IFRS, le Groupe s'est doté d'un guide des normes comptables Groupe précisant les principes comptables utilisés au sein du Groupe, le traitement comptable des opérations identifiées comme les plus importantes pour le Groupe.

Des procédures en matière d'arrêté des comptes comportant des instructions écrites sur le calendrier de clôture, des modalités de rapprochement intra-groupe, etc. font l'objet de mise à jour à chaque clôture semestrielle et annuelle pour être adressées aux filiales.

Le programme de réduction des délais de clôture engagé a été un succès en particulier lors de la clôture semestrielle 2007 dans le cadre des obligations légales et réglementaires en matière d'information financière.

Lors de l'arrêté des comptes, les responsables opérationnels et financiers de chacune des filiales confirment au travers de la lettre d'affirmation qu'ils ont respecté les principes comptables Groupe et attestent qu'à leur connaissance, il n'y a aucune déficience majeure en contrôle interne dans leurs filiales respectives.

La réduction du nombre de filiales opérationnelles, l'extension des centres de services partagés et l'amélioration des procédures contribuent à améliorer la qualité et les délais de production de l'information financière.

A l'International, depuis 2005, le Groupe a mis en place, dans la plupart des pays où il exerce son activité, des centres de services partagés (CSP) couvrant dans la plupart des cas les fonctions comptables, d'administration des ventes et de gestion de la paye. Ces CSP ont pour objectif de mutualiser ces fonctions support et d'augmenter leur niveau de professionnalisation. Ils intègrent progressivement un nombre croissant de sociétés opérationnelles. Ces CSP restent cependant de niveau hétérogène. Un processus d'organisation des CSP a été engagé en 2007 avec la création de la fonction de Directeur Administratif et Financier dans les pays les plus importants et le recrutement ou nomination de Responsable comptable.

En France, la Direction comptable France a été créée en 2007.

Au niveau « corporate », la Direction comptable Groupe a été créée en 2007.

Les reporting de gestion établis par les filiales sur une base mensuelle sont consolidés dans un outil unique (Magnitude) sous la responsabilité du contrôle de gestion Groupe.

En 2007, le Groupe a mis en place un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers « key performance indicators » à des fins de pilotage permettant un langage commun au sein du Groupe.

Le Groupe a mis en place un processus budgétaire dont la mise en œuvre a connu une évolution importante en 2007. Ce processus s'effectue avec la participation du management opérationnel et avec des orientations stratégiques décidées par le Directoire. Des revues budgétaires sont faites par pays avec l'implication du Comité exécutif.

2.2.4. Mise en place d'un référentiel de contrôle interne

Dès début 2006, il a été élaboré, avec l'assistance de l'audit interne, un référentiel des contrôles clés dont l'objectif est d'identifier l'ensemble des contrôles incontournables du Groupe sur les processus considérés comme critiques par la direction du groupe. Il s'agit d'un découpage de l'entreprise en processus et sous-processus clés réputés applicables dans toute l'entreprise, ou à un niveau local (dans les entités opérationnelles), ou à un niveau central (dans les processus « corporate »).

Ces référentiels ont été rapprochés du questionnaire de contrôle interne comptable et financier du cadre de référence proposé par l'AMF.

Sur la base du référentiel de contrôle interne, le Groupe a également mis en place à partir de 2006, avec l'assistance de l'audit interne, une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne pour les processus des entités opérationnelles désignés comme critiques par la direction générale.

Cette démarche doit permettre aux filiales de mieux appréhender leurs risques et de suivre une démarche de progrès continue pour atteindre les objectifs fixés par le groupe.

2.3. Département d'audit interne

Sur la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'Administration a décidé de créer un département d'audit interne et d'externaliser cette fonction qui a été confiée à PricewaterhouseCoopers depuis juin 2004.

Le département d'audit interne rend compte au Président du Directoire, au Président du Conseil de Surveillance et, par délégation de ce dernier, au Président du Comité d'audit. Il exerce ses missions dans le cadre d'une charte d'audit interne qui a été approuvée par le Conseil de Surveillance, par le Directoire et par le Comité d'audit et dont la dernière version date du 20 juillet 2006.

Un premier travail de recensement des risques effectué en 2004 et réactualisé début 2006 a abouti à une cartographie des risques segmentée selon les processus clés de l'entreprise (tels qu'identifiés par la Direction du Groupe), soit au niveau central, soit au niveau des unités opérationnelles.

Une mise à jour de la perception des risques a été réalisée par entretien avec la direction générale fin 2006 pour servir de support à l'élaboration du plan d'audit interne 2007.

Ce plan d'audit est produit en accord avec la charte d'audit, et s'inscrit dans un cadre pluriannuel qui a pour objectif d'assurer une couverture de l'ensemble des entités du Groupe sur un cycle de contrôle de trois années (2006-2008).

Sur la base de cette cartographie des risques, un référentiel de contrôle interne a été élaboré. Il a servi de base aux travaux conduits par l'audit interne durant l'année 2007.

En 2007, des missions d'audit interne ont été menées dans 11 entités du Groupe (6 en France et 5 à l'International) sur tout, ou partie, des thèmes prioritaires identifiés par la Direction du Groupe.

A ces travaux sont venus s'ajouter des travaux de suivi des recommandations de l'audit interne formulées l'année précédente, d'assistance pour la conduite des travaux d'autoévaluation, et de la revue des questionnaires d'autoévaluation 2006.

Ces audits ont abouti à la formulation de recommandations d'amélioration du contrôle interne des processus concernés à l'égard du management des entités, responsabilisé sur leur mise en œuvre.

La mise en œuvre de l'autoévaluation du contrôle interne permet aux filiales de mieux appréhender leurs risques et de suivre une démarche de progrès continue pour atteindre les objectifs fixés par le Groupe.

Dans le cadre de la démarche initialement prévue, l'internalisation de l'Audit interne a été engagée en 2008. Ceci constitue l'occasion d'apporter une dimension supplémentaire à l'Audit interne pour la réalisation non seulement d'un audit de conformité avec les principes Groupe mais également un audit orienté vers l'efficacité des opérations.

2.4. Travaux des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes du Groupe sont Deloitte et Mazars. Ils sont présents comme Commissaires aux Comptes dans toutes les filiales du périmètre de consolidation lorsque les lois locales imposent un audit légal. Ils procèdent à une revue des filiales non soumises à cette obligation légale.

Cette couverture et la réduction du nombre d'intervenants dans les filiales ont permis d'harmoniser les contrôles effectués dans l'ensemble du Groupe et de faciliter les remontées des observations effectuées lors des contrôles sur place.

La revue du chiffre d'affaires, se traduisant par des contrôles sur le terrain couvrant à chaque trimestre des filiales représentant plus de 40% du chiffre d'affaires, a été maintenue en 2007. Cette revue donne lieu à un compte-rendu présenté au Comité d'audit et au Conseil de Surveillance avant la publication du chiffre d'affaires trimestriel.

Les travaux des Commissaires aux Comptes font l'objet d'échanges nombreux avec la direction financière et le Comité d'audit.

Conclusion

Le Groupe Altran a, au cours des dernières années, substantiellement modifié et renforcé les dispositifs de gouvernance, d'audit et de contrôle interne. Il a, en 2006 et 2007, procédé à des changements organisationnels majeurs qui doivent permettre, au-delà de leur impact positif sur la marche des affaires, de simplifier et de rationaliser les processus internes, une fois la phase d'adaptation initiale absorbée.

Le Groupe porte une attention particulière à la mise en œuvre de ses procédures qui ont été élaborées ou adaptées aux changements organisationnels. Les audits menés montrent une appropriation progressive des procédures de contrôle interne par les entités.

Ces efforts de rationalisation et de renforcement du contrôle interne seront poursuivis et intensifiés en 2008.

Dominique de Calan

Président du Conseil de Surveillance

Observations du Conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que sur le Rapport de gestion du Directoire

Conformément à la loi, le Directoire a présenté au Conseil de surveillance les états financiers consolidés du groupe Altran, les comptes sociaux d'Altran Technologies S.A. et le Rapport de gestion qui commente l'activité du Groupe et ses résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le Conseil de surveillance a examiné les états financiers, le rapport du Directoire et a entendu les observations du Comité d'audit du Conseil. Il n'a pas d'observations à formuler sur ces documents.

Annexe 2

Rapport environnemental et social 2007

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Effectifs

L'effectif total de la société Altran Technologies, au 31 décembre 2007, est de 5 877 salariés.

98.92% des salariés sont en contrat à durée indéterminée.

Altran Technologies a embauché 1 372 salariés en contrat à durée indéterminée et 60 salariés en contrat à durée déterminée.

Licenciements

En 2007, le nombre total de licenciements a été de 40.

Heures supplémentaires

Au regard du statut "cadre" de la majorité des salariés d'Altran Technologies (soit 96,15% des effectifs) et du forfait de 218 jours travaillés par an inhérent à ce statut, les éventuels dépassements significatifs du temps de travail sont compensés par le système des TEA (tranches exceptionnelles d'activité) qui correspondent à des journées de récupération conformément à l'accord national du SYNTEC sur la durée du travail.

L'application de la RTT permet aux salariés cadres de bénéficier selon les années de 9 à 13 jours de RTT par an.

Les salariés non-cadres bénéficient quant à eux de 12 jours de RTT par an.

Les dispositions mises en place dans le cadre de la RTT font que le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

Main-d'œuvre extérieure à la société

Au 31 décembre 2007, le coût de la main-d'œuvre extérieure à laquelle Altran Technologies a fait appel, via les salariés intérimaires, est de 1 251 083 euros.

Organisation du temps de travail

La durée hebdomadaire conventionnelle du travail est de 35 heures.

L'organisation du temps de travail, pour la majorité des cadres, s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail.

Sur un total de 5 877 salariés, 126 salariés ont un contrat de travail à temps partiel.

Rémunération et ses évolutions

Les efforts visant à maîtriser notre masse salariale ont été poursuivis. Le principe de l'individualisation des rémunérations a été maintenu : à cet effet, l'entretien annuel d'évaluation a été rendu obligatoire. La mise en place de comités de carrières a été initiée.

Frais de personnel

Les salaires bruts payés aux salariés en 2007 représentent 241 610 695 euros.

La prise en charge par l'entreprise de la protection sociale s'élève à 24 543 011 euros (dont 4 060 695 euros pour les frais de santé et prévoyance et 20 482 316 euros pour la couverture retraite complémentaire).

Les autres charges concernent les cotisations sociales URSSAF, les cotisations chômage, les visites médicales, etc.

Egalité professionnelle hommes et femmes

La masse salariale d'Altran Technologies fait encore état d'une faible disparité de traitement salarial entre hommes et femmes selon les positions.

Les chiffres montrent toutefois la volonté de l'entreprise de poursuivre ses efforts en vue de réduire cet écart entre les rémunérations des hommes et des femmes.

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Des élections des représentants du personnel ont eu lieu en 2006 dans certaines des sociétés (notamment en février).

En 2007, 66 réunions (ordinaires et extraordinaires) ont été organisées avec les représentants du personnel des Comités d'entreprise, des Comités d'établissement et du Comité central d'entreprise. Par ailleurs, 80 réunions ont été organisées avec les délégués du personnel.

Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule de façon ascendante et descendante, via des outils de communication, parmi lesquels :

- un Intranet ;
- une lettre d'information du Comité d'entreprise ;
- une lettre d'information bimensuelle de la société ;
- des messages mails d'actualité à l'attention des salariés consultants en intervention extérieure ;
- l'organisation de réunion d'échanges à l'échelle des entités opérationnelles ;
- des conférences thématiques BU.

Des entretiens individuels réguliers sont également organisés entre :

- les consultants et leurs managers ;
- les salariés administratifs ou transverses avec leurs responsables hiérarchiques.

Ce processus d'entretiens individuels s'applique également aux directeurs et managers.

Procédures

44 recours à des modes de solutions non judiciaires ont été réalisés en 2007. 304 instances judiciaires sont toujours en cours au 31 décembre 2007.

Conditions d'hygiène et de sécurité

En 2007, 29 réunions du CHSCT ont eu lieu au sein d'Altran Technologies.

De nombreuses actions ont continué à être menées en 2007, afin d'accompagner la mise en place des plans de prévention chez les clients et de suivre les déplacements des salariés dans les pays sensibles de par leur situation politique instable ou les risques médicaux qu'ils présentent.

Accidents de travail et de trajet

Sur l'année 2007, il y a eu 36 accidents de travail ayant entraîné des arrêts de travail.

Ces accidents n'ont pas touché le personnel temporaire ou les prestataires de service.

Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents.

Maladies professionnelles

Au titre des maladies professionnelles, nous ne dénombrons ni maladie professionnelle déclarée à la Sécurité Sociale, ni affection pathologique à caractère professionnel.

Formation

En 2007, 2 309 salariés ont bénéficié de formations pour un total de 66 499 heures.

Les formations ont été effectuées soit en interne, soit en externe, et financées par le FAFIEC ou directement par Altran Technologies.

Les contributions annuelles 2007 au FAFIEC et au FONGECIF au titre de la formation continue, des contrats de professionnalisation et des congés individuels de formation représentent un total de 2 340 milliers d'euros.

Le coût des formations internes et externes, dont les versements aux organismes, s'est élevé à 3 217 milliers d'euros.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2007, 9 personnes handicapées, reconnues comme telles par la COTOREP, ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés.

Œuvres sociales

Le montant du budget attribué au comité d'entreprise d'Altran Technologies a été pour 2007 de 1 076 752 euros au titre des œuvres sociales et Euros au titre du budget de fonctionnement.

Importance de la sous-traitance

Au 31 décembre 2007, le montant de la sous-traitance a été de 18 432 235 euros.

Ce montant concerne des prestataires du Groupe Altran dans le cadre des conventions de coopération centralisées et de détachement et des prestations extérieures.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Altran Technologies prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional.

Altran Technologies s'attache à suivre l'ensemble des salariés détachés auprès des sociétés du Groupe, notamment par le maintien des garanties en matière de santé, prévoyance et de rapatriement et centralise l'ensemble des demandes de visa et de permis de travail.

En matière de sous-traitance, Altran Technologies centralise les conventions de coopération techniques auprès de filiales.

Les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.

Politique de l'emploi

Altran Technologies poursuit une politique de l'emploi dynamique. Ainsi, en 2007, la société a recruté 1 432 salariés, principalement en durée indéterminée et au statut cadre.

Les salariés sont notamment choisis pour leur expertise, leur capacité de communication et leur potentiel d'évolution.

Les consultants et les managers sont tous de formation supérieure (minimum Bac +5). Les consultants sont issus de formation à dominante scientifique, tandis que les managers sont issus soit de formation scientifique, soit de formation au management.

Annexe 3

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Altran Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.4 "Utilisation d'estimations", la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses interviennent principalement dans l'évaluation des provisions et l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation de tests de valeur sur les actifs incorporels et la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.

La note 1.7 "Écarts d'acquisition" aux états financiers décrit les principes et modalités d'appréciation des évaluations des écarts d'acquisition, et les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice.

La société procède une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et lors des arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

La note 1.18 "Impôts différés" aux états financiers décrit les principes et modalités d'évaluations des actifs d'impôts différés.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à une analyse de la valeur des actifs d'impôt différés et des dépréciations comptabilisées selon les modalités décrites dans cette note. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de cette analyse ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Jean-Luc Barlet

Guy Isimat-Mirin

Henri Lejetté

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Altran Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.5 « utilisation d'estimations », la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses interviennent principalement dans l'évaluation des provisions et l'établissement des plans d'affaires utilisés pour l'appréciation de la valeur des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Jean-Luc Barlet

Guy Isimat-Mirin

Henri Lejetté

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Altran Technologies pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil de surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Jean-Luc Barlet

Guy Isimat-Mirin

Henri Lejetté

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	Mazars				Deloitte			
	Montant (HT)		en %		Montant (HT)		en %	
Exercices couverts : 31/12/2006 et 31/12/2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)	2 176	2 033	95%	94%	2 222	2 108	98%	99%
• Altran Technologies SA	1 149	1 026			1 077	1 047		
• Filiales	1 027	1 007			1 115	1 061		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ^(b)	123	141	5%	6%	48	10	2%	1%
• Altran Technologies SA					38	0		
• Filiales	123	141			10	10		
Sous-total (I)	2 299	2 174	100%	100%	2 270	2 118	100%	100%
Autres prestations rendues aux filiales								
• Juridique, fiscal, social ^(c)	0							
• Autres ^(d)	0							
Sous-total (II)	0		0%	0%	0	0	0%	
TOTAL = (I) + (II)	2 299	2 174	100%	100%	2 270	2 118	100%	100%

Les Prestations d'audit intègrent l'ensemble des prestations facturées par les Commissaires aux Comptes au titre de l'audit des états financiers annuels consolidés et des prestations fournies par ces auditeurs dans le cadre des obligations légales ou réglementaires ou des engagements du Groupe, comprenant notamment la revue des états financiers intermédiaires et les audits des états financiers de la Société et de ses filiales.

Les autres prestations liées à la mission des Commissaires aux Comptes, correspondent par exemple à des consultations sur les normes comptables applicables en matière de diffusion de l'information financière et des diligences réalisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions.

Les consultations fiscales représentent l'ensemble des services facturés au titre du respect de la réglementation fiscale et des conseils en fiscalité prodigués dans le cadre de transactions réelles ou envisagées, du traitement des salariés expatriés ou des analyses sur les prix de transfert.

Les autres prestations incluent les consultations en matière de ressources humaines sur la maîtrise des coûts, l'évaluation d'actifs dans le cadre de cessions, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie

